

INSTITUT FRANÇAIS DE LA VIGNE ET DU VIN

gestion ***des paysages*** ***viticoles***

**Guide
méthodologique
de la démarche
à destination
des territoires**



Avant-propos

Solutions paysagères à territoires en transition

Régis Ambroise, ingénieur agronome et urbaniste, ancien chargé de mission paysage au Ministère en charge de l'Agriculture. Expert paysage, membre du Réseau International Paysages Viticoles et membre du comité de pilotage du projet Laboratoires Paysages Viticoles.

S'occuper de paysage aujourd'hui est important et non pas anecdotique. Il s'agit de proposer, par la démarche paysagère, des solutions aux enjeux imbriqués agro-écologiques, économique et d'organisation territoriale, en s'appuyant sur une viticulture de qualité.

Les viticulteurs, comme tous les autres agriculteurs et le reste de la société, sont soumis à une obligation morale autant que réglementaire de contribuer à mieux résoudre les problèmes environnementaux issus de nos choix de développement et des pollutions qu'ils engendrent (eau, sols, air, biodiversité), mais aussi à un changement forcé de nos modèles de développement économiques fondés sur des intrants bon marché issus de ressources fossiles dont les coûts vont augmenter, quelque soient les aléas conjoncturels, et qui contribuent au réchauffement climatique. S'appuyer de façon plus fine sur la connaissance des ressources propres à chaque territoire et organiser au mieux l'espace de production pour valoriser les interactions positives entre ces ressources et ces énergies naturelles, permet de compenser en partie l'augmentation des coûts des intrants fossiles et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Dans le même temps cette plus grande autonomie acquise vis-à-vis des intrants conduit à limiter les autres pollutions et permet de se situer au final dans une logique « gagnant-gagnant ».

L'organisation spatiale est alors essentielle pour permettre aux processus agro-écologiques de bien fonctionner même si elle est peu travaillée par les agronomes.

Les modèles valables pour mettre en place une viticulture industrielle ne sont plus de mise aujourd'hui et il faut réfléchir dans chaque vignoble à comment organiser l'espace de façon pertinente. C'est un axe de travail important de nos travaux.

L'histoire peut nous aider car avant le pétrole, les viticulteurs n'avaient que leurs connaissances du vivant et de leur terroir pour trouver des solutions. Ils étaient obligés d'être experts en paysage. Ils ont produit des choses remarquables avec ces ressources naturelles. Nous en voyons des marques qu'il est tout à fait légitime de conserver, notamment tout le patrimoine architectural des caves, des bâtiments, des bories, des systèmes d'aménagement hydrauliques ; même s'ils ne fonctionnent plus tous, ils sont la mémoire visuelle ou paysagère du meilleur des projets des sociétés antérieures. L'attention portée à la protection de ces marques du passé est indispensable.

Si l'histoire peut nous inspirer et nous permettre de retrouver des techniques réutilisables, il faut aujourd'hui imaginer un projet contemporain car bien d'autres facteurs ne nous permettront pas de refaire ce qui était bon avant.

De nombreuses exploitations en France -petites structures, petites AOC, histoire...- sont mal placées sur le segment de marché mondial très concurrentiel de réduction des coûts et des prix et qui conduit à la diminution du nombre d'exploitations et à l'augmentation de leur taille.

En revanche, jouer la qualité totale, partant des approches terroirs et dont le paysage devient le reflet, est une vraie orientation économique. Chercher et valoriser les relations entre qualité des produits, qualité de l'environnement, qualité de l'accueil et qualité des paysages est un choix que de nombreux viticulteurs, et parmi les meilleurs, comprennent.

Rendre ces éléments concrets dans les cahiers des charges ou dans les actions menées par les syndicats viticoles ou les viticulteurs eux-mêmes, est important pour prouver le positionnement qualitatif et crédibiliser la communication associée.

Ainsi la communication illustrera autant des éléments de qualité du passé que le côté exemplaire des choix techniques et des paysages nouveaux inspirés du développement durable (architecture des caves modernes et paysages contemporains de haute qualité - bandes enherbées étroites, agroforesterie dans les vignobles, moutons et même aujourd'hui des poules-) et qui sont en train de créer le patrimoine de demain.

L'autre enjeu majeur est l'obligation de réfléchir ensemble à comment organiser le territoire de demain et les nouveaux rapports entre ville et campagne, où la ville aujourd'hui domine et où il est impossible d'envisager l'avenir des campagnes de façon autonome. La ville s'étend, s'étale et détruit les équilibres anciens. Les approches paysagères fondées sur des méthodes de regards croisés, de rencontres sur le terrain sont utiles pour comprendre comment l'action de chacun influe sur la qualité globale d'un territoire, que les intérêts sont liés, et c'est pourquoi nous demandons que travaillent ensemble, élus, professionnels agricoles ou touristiques, recherche... pour trouver ensemble les solutions adaptées à chaque territoire. Ces approches paysagères vont contribuer à guider et à harmoniser les transformations induites par le développement des sociétés (Convention Européenne du Paysage). La question centrale de la gestion du foncier est traitée par les documents d'urbanisme, Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), Plan Local d'Urbanisme (PLU), etc. et beaucoup moins par les outils fonciers agricoles des années 1970 tels que le remembrement et le drainage.

Les élus ont aussi la responsabilité de développer d'autres activités et de veiller à la qualité du cadre de vie des populations. Les viticulteurs ont donc tout intérêt à montrer en quoi leur activité est profitable à l'ensemble de la société, pas seulement pour les vins qu'ils produisent mais aussi pour les aménités environnementales qu'ils apportent et surtout paysagères, quand ils y font attention. Les viticulteurs doivent ainsi faire valoir leur activité comme contribution à l'activité économique, touristique, à l'image attractive d'une région, au cadre de vie (chemins, promenades...) en utilisant d'autres outils que ceux qu'ils maîtrisent et notamment les outils des paysagistes (visites, dessins, cartes, photos, aménagements). Dans les groupes de travail, il est légitime que les viticulteurs soient soutenus par les collectivités et que soient reconnues par les autres activités leur contribution en termes de qualité paysagère pour éviter que leurs efforts soient réduits à néant.

Comment éviter dans les PLU que l'étalement urbain anarchique ne vienne détruire la qualité paysagère apportée par les vignobles ? **Rien de tel que d'aller ensemble sur le terrain déterminer les zones à enjeux.**

Rédacteurs

C. Herbin, L. Fabbri et R. Ambroise

Crédits photos

Couverture : Fotolia, E. Gevaert ; à compléter...

Directeur de publication

J-P. Van Ruyskensvelde

N°ISBN

A venir

Maquettage

C. Herbin

Conception graphique, réalisation

ESOPE DESIGN & COMMUNICATION
éditions publicitaires et photographiques
- imprimerie www.esope.eu

Dépôt légal

Date à venir

Introduction

→ Objectifs

Ce guide méthodologique a pour objectif de fournir des éléments théoriques et pratiques de réponse aux organismes souhaitant initier ou étant déjà engagés dans une démarche de gestion des paysages viticoles. Ces organismes pouvant être des Organismes de Défense et de Gestion viticole (ODG), des Comités Interprofessionnels, des Chambres d'Agriculture, des communes, des communautés de communes, etc.

Le guide s'articule autour de la faisabilité, la coordination/animation et la mise en œuvre de la démarche paysage. Il est illustré par les témoignages, échanges et les retours d'expérience de quatre régions viticoles d'envergure engagées dans le programme national de recherche associé.

Le guide s'utilise de façon complémentaire avec «l'outil d'évaluation et de conseil des démarches de paysage des territoires», en ligne sur <http://www.vignevin.com/outils-en-ligne/aide-a-la-decision/gestion-des-paysages-viticoles.html>.

L'outil en ligne permet d'auto-évaluer la démarche paysage d'un territoire à partir de 10 questions. Il conduit à la catégorisation de la démarche selon quatre stades successifs : initiation, démarrage, déploiement, confirmation. Enfin il restitue un conseil des points clés à intégrer préalablement et les étapes à réaliser.

L'outil d'évaluation constitue une entrée au présent guide méthodologique et renvoie aux chapitres de ce dernier.



Les 4 stades de démarches paysages viticoles

1. **Stade initiation**, en amont de la démarche, ce stade correspond aux premiers échanges et réflexions permettant au porteur de projet de positionner sa démarche paysage viticole et la formaliser par un inventaire, un audit interne des actions et acteurs existants.

2. **Stade démarrage**, ce stade illustre le lancement de la démarche par le porteur de projet matérialisé par la mise en place de moyens dédiés, la réalisation des études préalables nécessaires à la connaissance des paysages viticoles (diagnostic paysager, définition des objectifs de qualité paysagères et plan d'actions), des premières réunions d'échanges, de la communication.

3. **Stade déploiement**, sur la base des études préalablement réalisées, ce stade correspond au développement de la démarche par le porteur de projet et l'ensemble de ses partenaires associés. Il s'illustre le plus souvent par la mise en œuvre des actions, la contractualisation de la démarche notamment au moyen de charte paysagère-environnement et la reconnaissance de la démarche par la labellisation au Réseau International Paysages Viticoles dit Charte de Fontevraud.

4. **Stade confirmation**, ce dernier stade équivaut à l'appropriation de la démarche sur l'ensemble du territoire et à plus fine échelle, celle de l'exploitation. Cette traduction repose sur une acquisition de connaissances et de compétences mobilisées, indispensables au respect des objectifs de qualité paysagères établies.

- **La démarche paysage est la mise en œuvre sur un territoire de la gestion de ses paysages au sens de l'article 1.e de la Convention Européenne du Paysage.**
- **«Gestion des paysages» comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales».**

Préambule

Le guide et l'outil d'aide à la décision en ligne associé font partie du projet global «**Laboratoires Paysages Viticoles**» conduit depuis 2013 par l'Institut Français de la Vigne et du vin en collaboration avec le bureau d'études Territoires & Paysages et grâce au soutien du **fonds de financement Recherche et Développement de FranceAgriMer**.

Ce projet répond à un besoin de méthodologie exprimé par la profession viticole pour les projets de gestion des paysages viticoles. Un certain nombre de démarches paysage ont déjà été réalisées, sont en cours ou en projet, et réparties dans différents bassins de production, d'autres sont en émergence ou en réflexion.

Quelque soit le stade de construction, un important besoin d'accompagnement (ingénierie technique, logistique et financière) est reconnu par les acteurs viticoles locaux, notamment en amont de la démarche et aussi sur la façon de procéder à la mise en place d'une démarche paysage viticole réussie.

Si les objectifs de qualité paysagère et la réflexion appartiennent à chaque territoire viticole, le cadrage, la méthode et les outils associés n'étaient pas aujourd'hui formalisés et chacun réussit, s'essaie ou achoppe sur la conduite d'une démarche paysage viticole, la mise en œuvre et la réalisation d'actions concrètes.

Les «**Laboratoires paysages viticoles**» proprement dits sont des sites ou des régions viticoles partenaires volontaires pour s'engager dans une démarche d'expérimentation de développements méthodologiques, d'appropriation des outils du paysage par les acteurs et de leur prise en compte dans les itinéraires technologiques et de développements économique, environnemental et œnotouristique.

Pour ce projet, quatre «laboratoires» partenaires illustrent les stades successifs de réalisation de démarches paysages viticoles. Il s'agit du :

- **Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) au «stade initiation»**
- **Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône (SGVRCR) au «stade démarrage»**
- **Union des Vignerons du Beaujolais (UVB) au «stade déploiement»**
- **Organisme de Défense et de Gestion des Costières de Nîmes (CDN) au «stade confirmation»**

Ce projet repose sur un principe de démarche itérative entre les quatre laboratoires et la coordination générale, supervisée par un comité de pilotage constitué de l'IFV, de Territoires & Paysages, des partenaires et d'un groupe d'experts ad hoc composé de représentants de l'INAO (Gilles Flutet),

→ des échanges, → des retours d'expérience



École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles (Monique Toublanc), CNRS Ladyss (Aline Brochot), Ministère de l'Agriculture (Françoise Pelissier), CEZ Rambouillet (Lamia Othoffer), expert (Régis Ambroise),

Le guide méthodologique et l'outil en ligne ont été construits et testés sur les Laboratoires Paysages Viticoles, en parallèle de la conduite de leur propre projet et à partir :

- de la méthodologie de gestion des paysages décrite dans le rapport du Conseil de l'Europe intitulé : «Paysage et territoire : le processus de gestion des paysages» de 2011,
- des échanges et des retours d'expériences de chaque laboratoire retranscrits pour illustrer de manière concrète les étapes de mise en œuvre de démarche paysages viticoles.

Sommaire

- 1 La faisabilité de la démarche paysage**
Les principes de bases
 La formulation du projet
 Le portage du projet et le périmètre d'intervention
 La place et le rôle du projet dans la stratégie globale de l'organisme
 La vision/ambition paysage et son orientation
 L'appropriation partagée

**A RÉACTUALISER
UNE FOIS LA MAQUETTE
VALIDÉE**

- 2 Coordonner et animer la démarche**
Coordonner, animer : pourquoi ?
 La concertation locale
 La communication
 etc...

P5

p5

px

px

px

px

px

px

px

px

px

px

px

PX

px

px

px



La faisabilité de la démarche paysage

Les principes de bases

La formulation du projet

La formulation du projet est une garantie de démarrage du projet sur de bonnes bases. Elle décrit précisément le porteur de projet paysage, son positionnement dans la stratégie globale de l'organisme, une vision territoriale de la place du projet par rapport aux autres démarches existantes, le périmètre du projet, les objectifs de qualité paysagère visés et les premières réalisations envisagées. Au cours de son élaboration, le projet pourra être amené à évoluer et à être reformulé en fonction des objectifs généraux de l'organisme, de l'approfondissement de la connaissance, de l'approbation du projet par les partenaires associés, des opportunités techniques et financières...

Présentations et témoignages

• Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

Le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne propose sa participation sur des sites tels que Gevrey-Chambertin, Chablis, Marsannay, Corton, Irancy et Pouilly-Fuissé avec des problématiques et des contextes variés. Ces problématiques veulent répondre à des enjeux de durabilité de la filière en lien avec des éléments du paysage. Pour exemples, il a été identifié des actions telles que l'étude du rôle des murets dans la lutte contre l'érosion, l'étude de la biodiversité des haies et de leur impact sur la faune auxiliaire, l'étude de la préservation d'éléments architecturaux (murets, cabottes, taille des entités parcellaires...) dans le cadre du développement économique des activités œnotouristiques. Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale baptisée « Amplitude 2015 » qui vise à accroître la qualité des vins d'Appellation Bourgogne dans un contexte de durabilité économique, sociale et environnementale.

« Une des craintes dans un projet sur les paysages est la difficulté de rendre concrets ces éléments auprès de l'ensemble des acteurs concernés et de partager la vision « paysages », qui est souvent subjective et peut donc être très diverse selon les interlocuteurs. D'autant plus que nous agissons à l'échelle de la région entière dans cette première phase.

Nous en sommes à l'initiation du projet, donc en phase d'état des lieux et de sensibilisation. L'un des leviers est de prendre le temps de rencontrer les parties prenantes de la filière en terme de paysage, d'identifier les besoins et les ressources. Ceci afin d'avoir un panorama complet de la thématique et de valider les premiers choix effectués (périmètre, sujets précis...). Les objectifs de la démarche paysage bourguignonne seront définis en accord avec notre politique Plan Amplitude relative aux enjeux développement durable du vignoble bourguignon. Au-delà d'une réflexion globale sur le paysage, nous pensons à un diagnostic inventaire des actions locales, principalement collectives, ayant un effet sur le paysage, afin d'identifier des exemples ainsi que de réfléchir aux conditions de réussite ou d'échec de projets de gestion du paysage, en particulier sur le sujet des éléments constitutifs du paysage. Ces différentes phases de travail nous permettront d'avoir des outils pour la sensibilisation et pour l'accompagnement de projets par les personnes compétentes. »

• Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône

Le Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône rassemblant l'AOC Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et les 16 crus des Côtes du Rhône souhaite réaliser une étude paysagère et environnementale des Côtes du Rhône.

Cette étude a pour finalité de faire de la qualité des paysages viticoles et de leur environnement une valeur ajoutée au vin, une ressource pour le cadre de vie et un élément de l'identité et de l'attractivité de son territoire.

Il s'agit d'une étude technique des paysages viticoles des AOC Côtes du Rhône qui poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une meilleure connaissance des patrimoines paysagers viticoles
- Préserver les ressources naturelles et la biodiversité
- Gérer l'identité rurale et paysagère du territoire

A ces fins, le Syndicat propose une méthodologie de travail en trois phases visant à :

- La réalisation d'un diagnostic environnemental et paysager à l'échelle du territoire des Côtes du Rhône afin de définir les caractéristiques, les enjeux et les tendances d'évolutions;

- l'analyse technique et financière des actions d'aménagements mises en place pas les structures de production en faveur de la gestion des paysages viticoles et de l'environnement avec propositions inscrites dans un plan d'actions;
- la production d'un document de synthèse des atouts, démarches et propositions d'orientations quant à la gestion des paysages viticoles et la préservation de l'environnement.

La coordination de ces trois étapes repose sur la mise en place et l'animation d'un processus de concertation avec les représentants de la production.

« La démarche paysagère-environnementale découle de la volonté du Syndicat Général des Côtes du Rhône de connaître plus finement les patrimoines paysagers et environnementaux viticoles. L'objectif est triple : mobiliser les vignerons et les acteurs de la profession, communiquer sur la démarche et sur les enjeux paysagers et environnementaux, et agir en accompagnant les vignerons dans des projets sur ces thématiques. Cette démarche, qui s'inscrit dans la mission de préservation et de mise en valeurs des terroirs, se positionne également dans la stratégie de repositionnement globale des appellations Côtes du Rhône, volonté politique du Syndicat Général des Côtes du Rhône. En ce sens, c'est l'ensemble des appellations des Côtes du Rhône qui sont concernées, soit un territoire de 120 000 hectares sur 171 communes, de Vienne au sud d'Avignon.

Le Syndicat Général des Côtes du Rhône souhaite mettre la viticulture au cœur des projets de territoire et ainsi pouvoir être force de proposition quant au développement de démarches à venir. De plus, il souhaite accompagner les viticulteurs dans l'émergence de dynamiques locales. »

• Union des Vignerons du Beaujolais

L'Union des Vignerons du Beaujolais propose sa collaboration à l'échelle du Beaujolais sur une action d'envergure de valorisation des paysages et du patrimoine identitaire. Sa participation au dispositif a pour objectif d'expérimenter un lieu d'interaction et de coordination entre les acteurs par la mise en cohérence des objectifs, des enjeux et des stratégies des uns et des autres. L'Union des Vignerons du Beaujolais propose de partager la réflexion conduite dans le cadre d'une thèse intitulée « Médiation paysagère, le ré-ancrage de la filière viticole dans le Beaujolais » qui s'inscrit dans un espace de recherche-action en sciences sociales (au sein du Laboratoire d'Études Rurales, Section 23 : Géographie physique, humaine, économique et régionale de l'Université Lumière Lyon 2 et dirigée par Claire Delfosse, Professeur de géographie)

Dans ce « laboratoire de recherche ouvert », le triptyque paysage/territoire/filière que cette thèse de doctorat se propose d'aborder, s'inscrit à plusieurs titres dans l'actualité du territoire, de ses acteurs et de la recherche « sous commandite » en sciences sociales. L'expérience

d'adhésion à la Charte Internationale de Fontevraud du Pays des Brouilly (zone concernée par deux appellations d'origine), a permis de mettre en relief la dimension essentielle des nouvelles dynamiques de développement envisagées par les acteurs locaux et territoriaux. Cette approche constitue un exemple remarquable de triangulation paysage/territoire/filière.

« En dépit du fait que les paysages et le patrimoine culturel ne sont pas inclus dans les responsabilités fonctionnelles de l'organisation, il y a environ 3 ans la direction de l'Union des Vignerons du Beaujolais a montré un intérêt considérable dans ce domaine. Pendant cette période des engagements forts ont été pris qui consistent à favoriser la promotion et une meilleure communication autour de la qualité des paysages du vignoble. La structure mène différentes actions en faveur de la protection, la sensibilisation et la gestion des paysages, véritables vitrines pour les vins du Beaujolais, vecteur de réancrage du produit dans son territoire. »

• Organisme Défense et de Gestion des Costières de Nîmes

L'ODG Costières de Nîmes souhaite d'une part poursuivre la mise en œuvre d'actions de terrain impliquant les acteurs du paysage que sont les producteurs d'AOC, mais surtout consolider ses acquis en reformulant sa stratégie paysage à partir de réflexions de prospection sur les grands enjeux de la viticulture : développement du territoire, hiérarchisation de l'AOC, évolution du métier de vigneron, développement durable, bonnes pratiques viticoles, œnotourisme, maîtrise foncière, urbanisme, transmission des exploitations, évolution climatique, environnement, appropriation du paysage par l'ensemble de la population, construction de réseaux nationaux et internationaux...

« Engagé dans une Charte paysagère et environnementale depuis 2006, l'ODG Costières de Nîmes souhaite renforcer l'appropriation de la thématique paysagère et environnementale par les opérateurs (vignerons) Costières de Nîmes. Ainsi, dans le cadre du projet Laboratoires Paysages Viticoles, l'ODG s'est orienté vers la définition d'une stratégie paysage et environnement impliquant directement les opérateurs par la mise en place d'un outil d'évaluation positionnant l'exploitation sur le plan paysager et environnemental selon trois niveaux. L'objectif est également de mettre en place un accompagnement (humain, technique, financier...) pour faire progresser les opérateurs. »

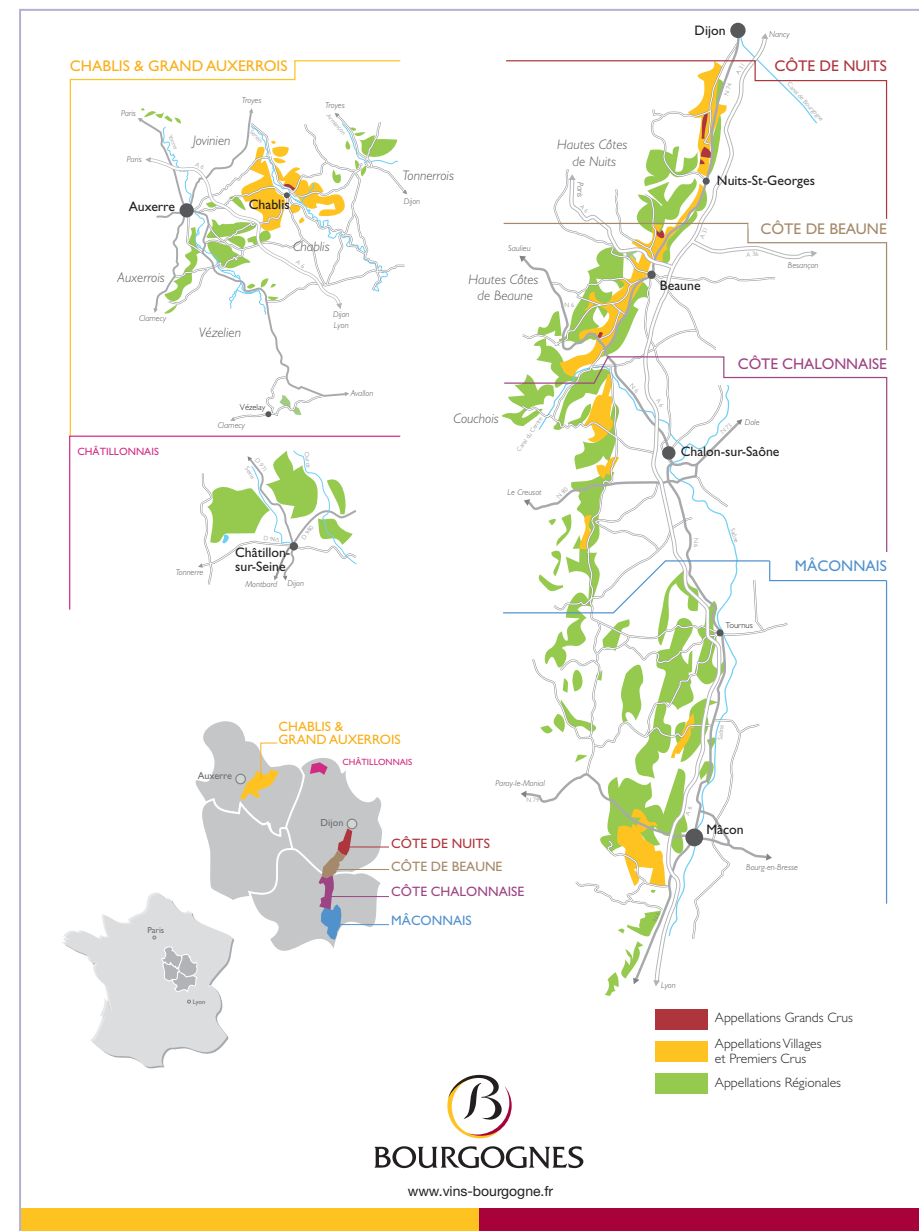
Le portage du projet et le périmètre d'intervention

L'identité du porteur de projet est indispensable et nécessaire à la définition même du projet. Elle étroitement liée au périmètre d'intervention et conditionne la lisibilité des actions sur le territoire.

Exemples de porteurs de projets

• Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

Le porteur de projet en Bourgogne est le BIVB, au sein de son pôle Technique et Qualité. Le projet d'étude concerne tout le vignoble bourguignon, composé de cinq régions viticoles, de Chablis/Auxerrois au nord au Mâconnais au sud, soit près de 30 000 ha et cent appellations.



La Bourgogne et ses 5 régions viticoles

**Les Côtes du Rhône
Syndicat Général des Vignerons
des Côtes du Rhône**



- **Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône**

Le Syndicat Général des Côtes du Rhône est un Organisme de Défense et de Gestion (ODG) des AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages, comme défini dans l'article L642-17 et suivants du Code rural et de la pêche maritime. Parmi ces missions sont présentes la préservation et la mise en valeur des terroirs. Le Syndicat Général des Côtes du Rhône représente toutes les appellations Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages avec et sans nom géographique, ainsi que les Crus qui y sont représentés en tant que membres associés. Le Syndicat Général des Côtes du Rhône porte le projet de Charte Paysagère-Environnementale des AOC des Côtes du Rhône visant à apporter de la cohérence à ce vaste territoire viticole.

Ce projet concerne l'ensemble des AOC des Côtes du Rhône qui s'étendent sur six départements, trois régions administratives et 171 communes situées le long de la Vallée du Rhône entre Vienne et Avignon. L'AOC couvre près de 120 000 hectares délimités.

• **Union des Vignerons du Beaujolais**

L'action est pilotée par l'Union des Vignerons du Beaujolais qui fédère les deux Organismes de défense et de gestion du Beaujolais : l'ODG Beaujolais et Beaujolais Villages associés et l'Union des Crus du Beaujolais.

L'UVB est notamment en charge de :

- la défense des appellations et notamment les actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir et notamment la défense contre les emprises foncières de toutes sortes sur les aires géographiques d'appellation.
- La réalisation ou la commande d'actions de recherche et d'expérimentation permettant de déterminer les orientations techniques des appellations ainsi que des actions de vulgarisation.
- La réalisation ou la commande d'informations, de formations et plus généralement la mise en place de tout service ou toute activité de nature à faciliter le développement des appellations.

Ce cadre statutaire lui confère donc la légitimité nécessaire à la mise en œuvre d'action de valorisation et de protection des paysages.

L'échelle de l'action est le Beaujolais viticole qui regroupe 12 AOP dont 10 appellations communales.

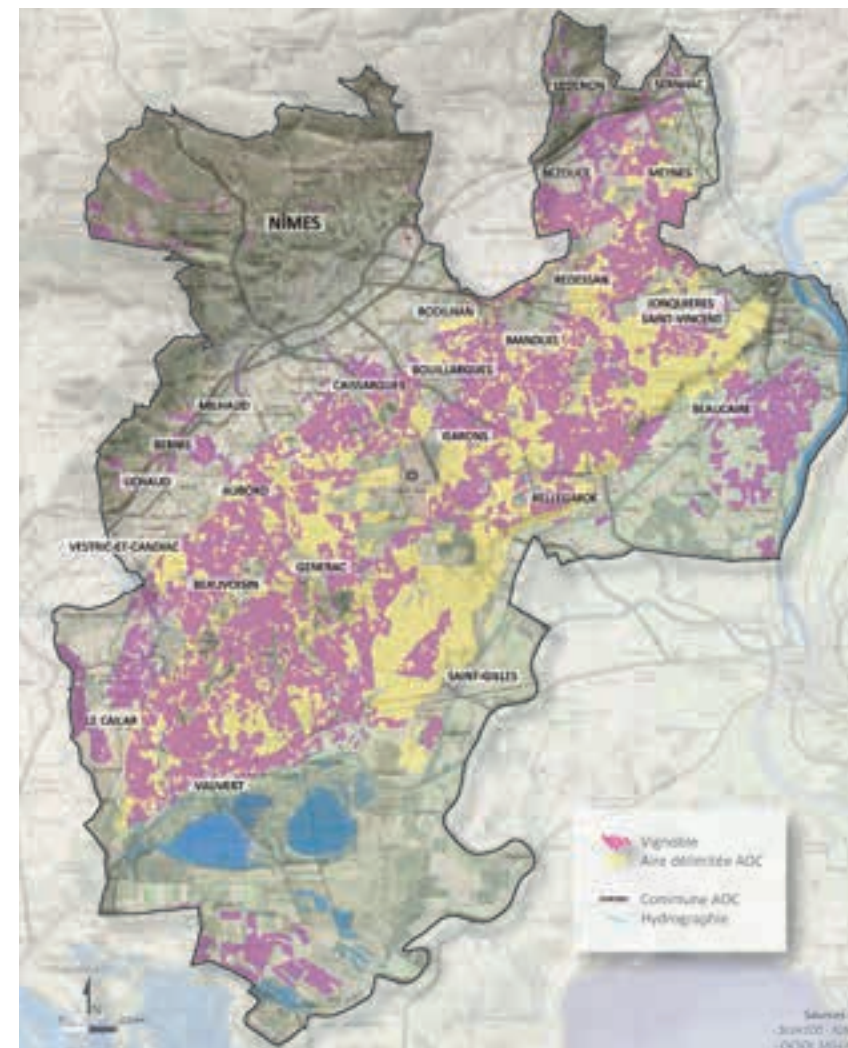
Un territoire de :

- 96 communes (85 Rhône / 11 Saône-et-Loire).
- 5 Communautés de Communes.
- 2 SCoT Beaujolais, Saône-et-Loire.
- 1 Pays Beaujolais.
- 162 300 hab (INSEE 2009).
- 2 107 exploitants.



Union des Vignerons
← du Beaujolais

ODG Costières de Nîmes ↓



- ODG Costières de Nîmes

La Charte paysagère et environnementale a été initiée par le Syndicat des Vignerons et porte sur l'ensemble de l'aire géographique AOC, soit 24 communes au sud de la ville de Nîmes. Dès le début, elle a été menée en partenariat étroit avec Nîmes Métropole et la DREAL Languedoc-Roussillon.

Une première phase d'étude de dix-huit mois a permis de réaliser diagnostic, plan d'actions et document de communication/d'engagement. La signature officielle de la Charte en juillet 2007 a marqué le point de départ de la mise en œuvre opérationnelle du projet de territoire avec la création, dès 2008, d'un poste animation Charte pour coordonner, soutenir et assurer le suivi et la réalisation des actions. Le Syndicat des Vignerons des Costières de Nîmes s'est ainsi doté d'un nouvel outil de gouvernance du territoire AOC.



La place et le rôle du projet dans la stratégie globale de l'organisme

Le projet paysage comme la démarche paysage doivent impérativement prendre place avec cohérence et pertinence dans la stratégie générale de l'organisme qui l'initie. Ils constituent un axe de la stratégie globale de l'organisme. Les liens ainsi établis entre la démarche paysage et les autres axes développés, permettent de gagner en efficacité opérationnelle et de mobiliser le plus grand nombre par un argumentaire fort, engagé et incitatif.

Témoignages

• Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône

Depuis 2011, les enjeux paysagers et environnementaux sont au cœur des projets qu'ambitionne le Syndicat Général des Côtes du Rhône. Ils participent au nouveau positionnement de l'appellation. En effet, la volonté politique et stratégique du Président, ainsi que des représentants du Syndicat Général des Côtes du Rhône, est de lancer une démarche de Charte Paysagère-Environnementale avec une animation du territoire sur le long terme.

Deux années de réflexion générale et de montage financier du projet ont été nécessaires au lancement de la démarche, en janvier 2014. Le montage financier a constitué un travail long mais nécessaire. Les réponses des différents organismes sollicités sont parfois tardives, certaines demandes ne sont toujours pas traitées six mois après le début de la démarche. Il est ainsi nécessaire que le projet s'inclue dans la stratégie globale de la structure porteuse et ne repose pas uniquement sur un phénomène d'opportunité financière.

En ce sens, la démarche s'inscrit dans le prolongement des missions actuelles du service Juridique, Défense et Valorisation et est naturellement portée par ce même service. Toutefois, le service Administratif, finance, le service Gestion des Ressources, le service Technique, ainsi que les professionnels, sont pleinement impliqués dans la démarche. Afin d'assurer le surcroît de travail engendré, une animatrice de projet a été embauchée à la fin de l'année 2013.

• Union des Vignerons du Beaujolais

Dans un article intitulé « Le marché de l'excellence : le classement des grands crus à l'épreuve de la mondialisation » (Genèses, 2004/3 no56, p. 72-96.) Marie-France Garcia-Parpet, chargée de recherche à l'INRA, précise que « contrairement aux pays du Nouveau Monde, où la qualité des vins est désignée par celle des cépages ou par des marques, le champ viticole français est constitué de telle façon que les stratégies des producteurs sont structurées par leur appartenance ou non à une appellation d'origine

contrôlée qui, elle-même, dépend de la notoriété de la région où elle est située. Le décret de reconnaissance d'une appellation ne suffit pas par lui-même à en assurer la notoriété. Par ailleurs, toutes les appellations ne jouissent pas de la même notoriété, et le travail de valorisation des vins suppose de contribuer à préserver ou à transformer la hiérarchie établie suivant leur position dans le champ de la production viticole. » Or l'image des vins du Beaujolais se réduit à celle du Beaujolais Nouveau, d'un produit perçu comme un simple produit marketing, sans ancrage dans un savoir-faire ou dans un terroir. La réputation d'un vin rustique et populaire, festif et sympathique pénalise ainsi l'authenticité et les valeurs gustatives des produits d'origine.

Quelle alternative alors peut-on offrir aux vins du Beaujolais pour les requalifier ? La revalorisation des appellations d'origine du vignoble est possible par des stratégies de « différenciation » (extension de la gamme, recherche de qualité gustative) ou de « spécification » par la mise en valeur des particularités du produit (terroir, savoir-faire, qualité du sol, paysages).

Depuis plusieurs années les organisations professionnelles tentent de conforter l'image de vin de terroir. Il est essentiel de développer une politique globale de marketing mettant en avant les spécificités de chacune des appellations tout en déclinant l'identité beaujolaise et ses caractéristiques culturelles. Or le paysage révèle une grande partie de l'identité du vignoble à laquelle les vignerons doivent rester fidèles pour assurer aux appellations un développement technique, économique et commercial cohérent.

La vision/ambition paysage et son orientation

En amont du projet, la définition des attentes et des enjeux de la démarche paysage est un élément clé d'adhésion au projet. Ce travail de réflexion préalable permet de construire, de structurer et de projeter la démarche paysage à plus ou moins longue échéance.

La synthèse des objectifs généraux et des enjeux aboutit à l'expression de la vision territoriale ambitionnée et à son orientation principale.

Témoignages

- Pourquoi engager une démarche paysage ?
Par rapport à quels enjeux ou idée ?
- Quel intérêt pour votre structure ?
- Quel engagement pour votre structure ?
A court terme, moyen et long terme ?
- Quelle orientation principale choisie ?

• Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

La politique actuelle de la filière viticole en Bourgogne repose sur le Plan Amplitude 2015, en cours de révision pour devenir Amplitude 2020, qui a pour ambition de faire des vins de Bourgogne une référence mondiale en matière de développement durable.

- Afin d'atteindre les objectifs du plan Amplitude, un état des lieux de la filière en matière de développement durable a été réalisé en lien avec les parties prenantes de celle-ci. Ceci a permis de construire de façon collaborative un plan d'actions devant permettre d'emmener la filière des vins de Bourgogne et chacune de ses entreprises vers le développement durable. 7 grandes orientations de travail, découpées en actions, ont été définies :
- Mise en œuvre de pratiques viti-vinicoles respectueuses de l'environnement
 - Qualité des produits
 - Pérennité économique de la filière et des entreprises
 - Engagement social
 - Développement territorial et sociétal
 - Mise en œuvre d'un « pôle » de compétences sur la vigne et le vin
 - Gouvernance de la stratégie

Ces orientations font l'objet de travaux avec les parties prenantes de la filière. Ceci passe notamment par des actions collectives nécessaires pour avoir un impact notable, notamment pour les enjeux environnementaux

L'expérience de l'association Paysage de Corton, fondée pour préserver le paysage emblématique de la colline de Corton dont le bois sommital était menacé, nous a incités à travailler sur la mise en œuvre collective du développement durable à l'échelle de petits territoires ayant une identité paysagère propre. Cette expérience nous a en effet amenés à penser que l'on pouvait approcher le développement durable à l'échelle locale en avançant selon la technique des petits pas : travailler sur la réimplantation d'arbres ou de haies par exemple peut créer une dynamique qui conduira les viticulteurs à se questionner sur la biodiversité et sur leur rôle dans la protection de celle-ci, puis sur la gestion de l'eau et de l'érosion à l'échelle individuelle et collective, puis sur la valorisation du paysage ainsi amélioré, amenant à réfléchir à l'esthétique, à l'œnotourisme etc., tout en menant des projets collectifs qui peuvent renforcer les liens sociaux entre pairs. En appliquant la technique des petits pas et en commençant par des actions simples et concrètes, on peut envisager d'arriver à des résultats probants, collectivement.

Le paysage semble en effet être un vecteur de développement durable. On peut retrouver des sujets d'action en lien avec le paysage dans plusieurs des orientations du plan développement durable issu d'Amplitude :

- Mise en œuvre de pratiques viti-vinicoles respectueuses de l'environnement : gestion des intrants et pratiques phytosanitaires, gestion du sol (érosion, ruissellement etc.), gestion de l'eau, gestion et protection de la biodiversité, gestion des déchets, gestion des effluents, gestion de l'énergie

- Pérennité économique de la filière et des entreprises : gestion du foncier, gestion de la transmission et des installations, développement de l'œnotourisme

- Engagement social : formations, attractivité du métier

- Développement territorial et sociétal : attractivité du territoire, actions en lien avec la société, partage du territoire (voisinage, documents d'urbanisme etc.)

Compte tenu de l'étendue des champs du développement durable, nous avons choisi dans un premier temps d'étudier les éléments constitutifs du paysage comme les haies, les murets, les bandes enherbées...

Nous sommes actuellement dans une phase exploratoire, au terme de laquelle les élus de l'interprofession décideront des orientations à donner.

Notre approche consiste donc à terme à sensibiliser l'ensemble des vignerons sur l'interdépendance entre le paysage et leurs pratiques et à inciter à réfléchir à la mise en œuvre de démarches locales, initiées par les professionnels.

• Union des Vignerons du Beaujolais

« Le Beaujolais dispose de trésors sous exploités : ses paysages viticoles, par leur diversité, sont parmi les plus beaux vignobles du monde et la diversité des châteaux, les constructions en pierres dorées et les chapelles, cadoles, murets animent et embellissent les paysages des collines viticoles.

Nous souhaitons viser l'excellence paysagère en renforçant l'esthétisme de nos paysages et en développant des projets de mise en valeur des paysages.

Plusieurs études paysagères ont été conduites en Beaujolais et l'élaboration du SCOT Beaujolais s'est accompagnée de la rédaction d'une charte paysagère qui nécessite aujourd'hui une mise en œuvre pratique.

Nous avons l'ambition que le paysage devienne une pratique quotidienne totalement intégrée à la démarche de production. Pour cela, il nous faut déployer de nombreuses actions de sensibilisation et de prise de conscience des enjeux paysagers.

Le principal frein du projet réside a priori dans la difficulté à sensibiliser et impliquer les acteurs du paysage. »



• ODG Costières de Nîmes

Par sa situation géographique, l'AOC Costières de Nîmes cumule un nombre important d'enjeux (pression foncière, développement de nouvelles infrastructures, friches agricoles...) qui fragilisent son territoire. Dès 2006, le Syndicat des Costières de Nîmes a souhaité engager une démarche en faveur des paysages viticoles afin d'agir sur l'aménagement et le développement du territoire mais aussi communiquer différemment sur la filière viti-vinicole. L'ODG conduit depuis une politique territoriale fortement axée sur la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux. Et si ceux-ci sont prioritaires dans toute la communication événementielle de l'AOC (balades gastronomiques dans le vignoble, etc.), ils ont surtout peu à peu été intégrés dans la stratégie d'entreprise et les pratiques quotidiennes d'une large majorité d'opérateurs.

L'appropriation partagée

Dès les premiers temps de la démarche paysage, il est nécessaire d'impliquer les organismes présents sur le territoire de projet. Cette participation vient conforter la réflexion du porteur de projet et préciser les objectifs de réalisation par des partenariats techniques ou financiers. Au-delà d'une action matérielle, ces échanges permettent l'acceptabilité et/ou la reconnaissance de la démarche.

Témoignages

- Qui peut être concerné par votre démarche paysage ? Vos adhérents, collectivités, organismes techniques, autres professionnels, associations, structures de l'enseignement, autres...
- Qui souhaitez-vous impliquer ?

• Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

Notre démarche actuelle consiste à recenser les avis, perceptions du paysage et recommandations de différentes structures, concernées par l'évolution du paysage viticole et son intégration dans le reste du territoire. Ainsi, nous nous adressons aussi bien à des collectivités (Conseils Généraux), administrations (DREAL, INAO), organismes consulaires (Chambres d'agriculture), associations viticoles (ODG), ou autres associations (paysage, eau, environnement, etc.).

Leur participation et témoignage serviront directement à construire notre analyse et à construire l'information collectée.

• Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône

La démarche paysagère-environnementale concerne les vignerons et les structures locales vigneronnes telles que les caves coopératives, les syndicats locaux et les syndicats de Crus. Mais elle concerne également l'ensemble des structures qui travaillent, ou peuvent être amenées à travailler, sur les thématiques du paysage et de l'environnement sur les 171 communes du territoire des Côtes du Rhône. Ainsi, les Conseils généraux, Conseils régionaux, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, associations à caractère environnemental...sont également concernés par la démarche, et contactés en ce sens. Il s'agit de mutualiser les efforts et de partager les connaissances afin d'optimiser les projets de ces différentes structures avec celui du Syndicat Général des Côtes du Rhône. L'objectif est de créer de la cohérence au sein de l'ensemble du vignoble des Côtes du Rhône et de permettre une appropriation partagée des thématiques paysagères et environnementales. Cette phase de partage et de concertation prend naissance lors de la phase de lancement, au cours des 18 premiers mois du projet. Le déploiement de la démarche verra la confirmation de certains « partenariats » avec différentes structures.

Calendrier de la démarche paysagère-environnementale Source SGVRCRDR

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Emergence de la volonté politique						
Montage financier et technique du projet						
Phase de lancement						
- diagnostic paysager viticole						
- cahier d'actions et de recommandation						
- charte						
Phase de déploiement						

Les outils de la faisabilité

L'outil d'aide à la décision (oad)

Un outil d'aide à décision en ligne permet d'auto-évaluer la démarche paysage d'un territoire à partir de 10 questions clés et conduit à la catégorisation de la démarche selon quatre stades successifs : initiation, démarrage, déploiement, confirmation.

Cet outil constitue une entrée au présent guide méthodologique et renvoie aux chapitres de ce dernier.

→ Pour répondre au questionnaire connectez-vous sur

<http://www.vignevin.com/outils-en-ligne/aide-a-la-decision/gestion-des-paysages-viticoles.html>



Le document de présentation du projet

Le projet formulé est présenté dans un document qui décrit les objectifs, explique la motivation, la mise en œuvre et les attendus.

Une expression courte, synthétique et imagée facilitera la compréhension.

Exemple de présentation de projet

• Syndicat Général des Vins de Côtes du Rhône

Démarche paysagère & environnementale

Une nécessité pour les Côtes du Rhône !

Une multiplicité de paysages qui devient parfois source de difficultés lorsqu'il s'agit de faire ressortir une unité forte pour l'image des vins. Constituer une image de marque est alors difficile, toutefois la vigne assure un trait d'union essentiel entre tous ces terroirs.

De l'étude à la rédaction de la Charte : 3 étapes/18 mois.

Janvier 2014 Décembre 2014	Novembre 2014 Mars 2015	Avril 2015 Juin 2015
Diagnostic paysager et environnemental	Guide des bonnes pratiques	Charte Paysagère et Environnementale

L'IMAGE
La particularité, et la force des appellations des Côtes du Rhône, est le vaste territoire sur lequel elles s'étendent. Ce privilège de disposer de sites remarquables connus et reconnus, est trop peu mis en relation avec les qualités et les typicités des vins des Côtes du Rhône.

CONNAISSANCE POUR UNE MEILLEURE DÉFENSE DE L'APPELLATION
Le Syndicat des Côtes du Rhône travaille activement à la protection des terroirs. Jusqu'à présent, il se retrouvait régulièrement dans une position de défense de l'appellation plutôt que de promotion de celle-ci, faute de connaissances suffisantes.

ADAPTER LES PRATIQUES VITICOLES POUR :

- Répondre à l'intérêt des consommateurs pour les enjeux environnementaux,
- Verdissement de la PAC,
- Préservation, gestion du patrimoine paysager et environnemental.

Des objectifs ambitieux

- Préserver les ressources naturelles et la biodiversité,
- Gérer, protéger, valoriser les paysages et les terroirs,
- Valoriser l'activité viticole par le tourisme et la communication.

ÉTUDE PAYSAGÈRE & ENVIRONNEMENTALE

- Décrire et caractériser les paysages existants,
- Faire un état des lieux de la qualité environnementale des paysages,
- Faire le point sur les relations entre les pratiques viticoles et leurs impacts environnementaux, négatifs comme positifs,
- Faire l'inventaire de l'ensemble des démarches en cours sur le territoire.

GUIDE DES BONNES PRATIQUES

- Donner des solutions concrètes applicables en direct sur le terrain (aménagement paysager, bonnes pratiques viticoles),
- Sous forme de fiches action.

CHARTÉ PAYSAGÈRE & ENVIRONNEMENTALE

- Marque l'identité et les grands axes de développement des appellations Côtes du Rhône,
- Outil de communication auprès des financeurs et du grand public.

La démarche est menée sur l'ensemble des appellations Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages (avec ce nom géographique), Crus. Soit 120 000 ha.

Pour plus d'informations : I.chedorge@syndicat-cotesduRhône.com

Le cahier des charges de consultation d’un prestataire

Mission d’accompagnement pour l’adhésion au Réseau International Paysages Viticoles dit Charte Internationale de Fontevraud

Procédure adaptée

Marché public passé conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Communauté de Communes du Grand Pic St Loup

.....

Pour en savoir plus: ←

APPORT agriculture et paysages n°7, Cadre juridique, outils et compétences pour le paysage en agriculture, fascicule téléchargeable sur le site de l'IFV
<http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/agriculture-et-paysage.html>

ADEME : guide des aides aux entreprises
<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=1&cid=96&m=3&catid=14981>

Extrait ↓

CONTEXTE DE LA COMMANDE	
CONTEXTE	...L'initiative du projet d'adhérer à la charte internationale de Fontevraud provient de la Communauté de Communes du Pic St Loup, qui, suite à une sollicitation des viticulteurs du syndicat de cru du Pic St Loup, appuyé par M. NADAL (Président de l'Institut Français des Vins(IV)), a délibéré le 16 décembre 2009 pour « prendre acte de l'intérêt de la Communauté de Communes du Pic St Loup pour la démarche partenariale de préservation des paysages viticoles ». La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pic St Loup, de la Communauté de Communes de l'Hortus et de la Communauté de Communes Séranne Pic Saint Loup a choisi de poursuivre cette démarche afin de valoriser les paysages viticoles du territoire. Ces deniers sont en partie concernés par l'AOC Coteaux du Languedoc et les trois crus: Pic Saint Loup, Grès de Montpellier et Terrasse du Larzac ainsi que les vins de pays. La collectivité a donc choisi d'étendre le projet à l'ensemble de ces 36 communes (Limites administratives). Cette action a été intégrée dans le projet de territoire de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, arrêté le 18 octobre 2011.
LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE	La communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup se situe dans le Département de l'Hérault en Région Languedoc-Roussillon. Le territoire de l'étude recouvre les 36 communes de l'intercommunalité...
OBJECTIF DE LA DÉMARCHÉ ET ATTENTES	La Charte Internationale de Fontevraud doit permettre au travers d'un partenariat entre professionnels, collectivités, acteurs du tourisme et chercheurs, d'engager des actions de préservation des paysages viticoles sur le territoire. Ces actions seront à conduire par chacun des partenaires dans son domaine de compétences.
L'adhésion à la Charte vise entre autres à:	- Se doter d'un outil de connaissance des paysages (partage des valeurs); - Guider les maîtres d'ouvrage publics ou privés pour une prise en compte du paysage; - Impliquer les acteurs privés (particulier, professionnel); - Contribuer à enrichir les autres politiques du territoire; - Créer des liens entre acteurs et faire émerger une culture collective; - Participer à la promotion des vins du territoire par la reconnaissance de la qualité des paysages viticoles de la Communauté de Communes.
CONTENU DE LA MISSION	Le prestataire aura pour mission d'accompagner la Communautés de Communes du Grand Pic Saint Loup à adhérer à la Charte Internationale de Fontevraud. Pour cela, il aura à réaliser le diagnostic paysager viticole du territoire concerné et toutes les études nécessaires, animer la concertation et élaborer le programme d'actions localisées de la charte de Fontevraud et constituer le dossier de demande d'adhésion à la Charte Internationale de Fontevraud conformément à la notice d'adhésion. En outre, il devra s'appuyer au maximum sur les outils de communication existants des différentes structures, afin de rendre cette communication pérenne et d'un coût acceptable par l'ensemble des partenaires.
LA CONCERTATION LOCALE	La charte s'appuiera sur un dialogue territorial élargie dans le but d'aboutir à un projet partagé pouvant constituer un facteur de lien social à l'échelle de la Communauté de Communes. Des moments de dialogue et de participation élargie seront à organiser à chacune des étapes du déroulement de l'étude. ...
DEROULEMENT DE LA MISSION ET SUIVI	L'ensemble des acteurs du territoire intéressé par les thèmes abordés dans la charte sera concerné par le dialogue territorial. Une liste des parties prenantes à associer (administrations, professionnels, techniciens, acteurs économiques, associations, habitants, grand public, etc...) sera validée par le maître d'ouvrage et le COPIL et pourra faire l'objet d'ajustement en cours d'étude.
MÉTHODE	Le prestataire proposera un schéma présentant les différentes étapes et modalités d'élaboration de la charte. Il précisera les différents temps de concertation ainsi que les outils et méthodes mobilisés pour la concertation et l'animation de la démarche.
COMITÉ DE PILOTAGE ET COMITÉ DE SUIVI	Afin d'assurer une bonne appropriation de l'étude, la Communauté de Communes et ses partenaires prévoient de constituer un comité de pilotage (décisionnaire), afin de valider chaque étape, et un comité de suivi pour l'accompagnement régulier du projet (plutôt constitué de techniciens et experts).
	Le prestataire se chargera de la préparation (élaboration des documents de travail et envoi de ceux-ci à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup 2 semaines à l'avance, pour que la CCGPSL convoque les membres du comité de pilotage), de l'animation avec la CCGPSL des réunions du comité de pilotage et en rédigera les comptes rendus. Ces derniers seront remis au représentant de la maîtrise d'ouvrage dans un délai maximum de 5 jours ouvrés. Après accord de la CCGPSL, les dates des réunions du comité de pilotage devront être communiquées à minima trois semaines à l'avance à l'ensemble des membres (par mail par exemple). Le prestataire se chargera de la préparation, de la convocation, de l'animation et du compte-rendu des réunions du Comité de suivi. Il devra privilégier les échanges par mail. Le prestataire mobilisera cinq fois le comité de pilotage (réunion de lancement, présentation du diagnostic, présentation du programme d'action, projet de Charte, dossier de candidature pour la labellisation Charte de Fontevraud) et le comité de suivi autant de fois que nécessaire.
COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ET COMPÉTENCES ATTENDUES	La consultation est ouverte à des équipes pluridisciplinaires rassemblées autour d'un professionnel identifié comme chef de projet. Chaque membre de l'équipe devra préciser les compétences qu'elle propose. Le prestataire et son équipe devront avoir développé des compétences dans les domaines suivants: Paysage – Urbanisme – Architecture - Animation et organisation de concertation publique – Photographie – écologie – Communication – Environnement – Géographie

Budget et financement

La réussite d’une démarche paysage nécessite de définir un budget et son financement. Le budget peut se décomposer en plusieurs lignes allant du poste animateur de la démarche, la coordination interne, la réalisation des études préalables, la communication, les frais de fonctionnement...

Les aspects budgétaires doivent être évalués au préalable à la mise en œuvre du projet, avec la difficulté que le projet est de nature évolutive et itérative. Les montages financiers, voire le montage du projet ou même sa nature, relèvent parfois de solutions financières opportunes. En fonction du domaine d’actions visés et des plus-values attendues, il est important de s’adresser au « bon guichet », c’est-à-dire aux organismes ayant des lignes budgétaires spécifiques sur la thématique ciblée. Pour exemple, en 2014, certains Conseils Généraux ou Régionaux comme certaines DREAL soutenaient financièrement des démarches en faveur des paysages viticoles. En parallèle, une démarche paysage clairement définie peut générer un intérêt aboutissant à un montage financier spécifique avec d’autres organismes partenaires de types Agence de l’Eau, collectivités territoriales.

Exemple de budget paysages viticoles

	BIVB	CDN	CDR	UVB
TOTAL €	22 000	45 000	180 000	75 000
Frais de personnel €	22 000	27 000	109 000	75 000
Etp (dont etp stagiaire)	0,42 (0,27)	0,2 (0)	1 (0)	1,7 (0,7)
Etude technique guide €		18 000	71 000	

Ne sont pas comptabilisés : les frais de déplacement qui peuvent être conséquents et les frais généraux qui, selon les comptabilités, peuvent être intégrés.

Témoignages

- Quels sont les partenaires et outils financiers sollicités et mobilisés ?
- Quel est votre plan de financement ? Avec calendrier ou échéance ?

• Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

Il n’y a actuellement pas nécessité de compétences particulières en ingénierie financière, dans cette première phase. Nous n’avons pas fait appel à des partenaires ou outils financiers extérieurs, nous avons en revanche commencé à identifier les partenaires potentiels, c’est-à-dire ceux qui ont généralement déjà été sollicités dans les actions déjà réalisées identifiées. Ce sont le Conseil Régional, les Conseils Généraux, les mairies, les Pays, les ODG.

• Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône

Dans un premier temps, une trame de projet de Charte Paysagère-Environnementale a été travaillée avec un bureau d’études spécialisé en paysages viticoles (Territoires & Paysages). Une fois les grandes lignes du projet esquissées, la réalisation d’un devis a permis de mettre un premier chiffre sur les moyens financiers à déployer. De plus, il est rapidement apparu qu’une telle démarche, pour être pérenne, nécessitait une personne dédiée. Une fois l’évaluation financière du projet réalisée, le Syndicat Général des Côtes du Rhône a contacté les différents organismes à même de financer une démarche de ce type.

Ainsi, les Conseils régionaux, Conseils généraux ainsi que les DREAL et l’Agence de l’eau ont été contactés. Les dossiers de demande de subvention ont été réalisés en interne par le service *Juridique, Défense et Valorisation*, soutenu par le service *Administratif, finance et Gestion des Ressources*. En parallèle, le Syndicat Général des Côtes du Rhône a répondu à l’appel d’offre du programme de « Laboratoires Paysages Viticoles ». L’opportunité de faire partie de ce projet, et le financement à hauteur de 50 % de l’étude, a permis le lancement officiel de la démarche. Toutefois, il n’y avait pas de visibilité sur la totalité des subventions à disposition avant le commencement de la Charte. Il a donc été nécessaire d’embaucher la personne ressource dédiée au projet ainsi que de débiter le diagnostic paysager-environnemental sans connaître clairement le plan de financement.

Le montage financier et les demandes de fonds ont nécessité 18 mois. Les recherches de financement sont toutefois à poursuivre tout au long de la démarche. Tant pour pérenniser le projet que pour soutenir des actions vigneronnes, qui poursuivront la phase de lancement.

• ODG Costières de Nîmes

L’ingénierie financière liée à la Charte Costières de Nîmes est assurée par l’animatrice (plan de financement, dossiers de demandes de subventions, rédaction des bilans pour paiement...). Le plan de financement et les demandes de subventions pour le poste animation (budget de fonctionnement) sont renouvelés annuellement. Ce poste repose sur un cofinancement Syndicat des Vignerons des Costières de Nîmes/collectivités (Communauté d’Agglomération Nîmes Métropole, DREAL Languedoc-Roussillon, Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l’Eau, Europe à travers le FEDER...).

Les demandes de subventions liées aux actions sont plus aléatoires et dépendent parfois entièrement du contexte comme par exemple l’appel à projet France AgriMer pour le projet Laboratoires Paysages Viticoles.

→ Pour en savoir plus :

APPORT agriculture et paysages n°7, Cadre juridique, outils et compétences pour le paysage en agriculture, fascicule téléchargeable sur le site de l'IFV
<http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/agriculture-et-paysage.html>

ADEME : guide des aides aux entreprises
<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=1&cid=96&m=3&catid=14981>

Le diagnostic paysager viticole

Il a pour objet de mettre en évidence les composantes principales des lieux, d'analyser les valeurs du paysage viticole, les dynamiques historiques et futures, les forces et les fragilités environnementales, économiques et sociales du territoire entier.

L'analyse des données quantitatives et qualitatives collectées procède par approximations successives en croisant le terrain, les documents et les hommes, les savoirs et les expériences sur le terrain.

Le diagnostic questionne et formule les futurs du paysage viticole du territoire tant sur la création de relations société/territoire paysages viticoles que sur les systèmes de production agro-écologiques, leur cohérence et leur durabilité. Enfin le diagnostic aboutit à la définition des objectifs de qualité paysagère pour le territoire concerné.

Identifier les caractéristiques principales des lieux

Caractériser le contexte

GRILLE DE CARACTÉRISATION DU CONTEXTE

Composantes « localisationnelles »

- Emplacement, accessibilité, contexte territorial ;

Composantes géomorphologiques

- Structure du relief : colline, plateau, coteau
- L'eau : réseau hydrographique, rivière, étang,
- Géologie : falaise, cuesta, sillon
- Pédologie : sol argileux, sableux,
- Topographie ;

Composantes biophysiques

- Sols (argileux, sableux) climat, végétation, biodiversité (faune, flore), écosystèmes

Composantes socio-économiques

- Peuplement,
- Péseaux d'infrastructures,
- Modes d'occupation de l'espace :
- Agriculture, forêt, industrie, bâti,
- Le parcellaire (forme, dimension),
- Les réseaux (routes, canaux...),
- Les éléments végétaux (arbres, haies, bosquets),
- Les éléments minéraux,
- Activités économiques et flux (économiques, énergétiques, de marchandises et d'approvisionnement, etc.).

Composantes visuelles

- Éléments (lignes, points, surfaces, volumes...), organisation (ensemble formel, structure visuelle, ordre spatial...),
- Variables (domination, diversité, position, orientation, couleurs, éclairages...).
- Composantes écogéographiques
- Mosaïques paysagères, motifs, structures paysagères (géoécologiques et socio-économiques), unités de paysage, types d'habitat, parcellisation, etc.
- Ambiances, perceptions et points de vue,
- Gamme de perception, points d'observation et parcours visuels, bassin visuel et autres composantes sensorielles,
- Composantes culturelles,
- Représentations culturelles (traditions, iconographie, littérature, etc.), éléments de patrimoine (sociaux, naturels, esthétiques, etc.), éléments symboliques.

✚ Informations normatives

- Planification (territoriale, urbaine, sectorielle), législation (territoriale, urbanistique, sectorielle) ;
- Informations scientifiques : études, catalogues, monographies, thèses de doctorat, etc. ;
- Informations cartographiques : cartes, plan, photographies aériennes, images satellites ;
- Informations statistiques : économiques, démographiques, sociales, etc. ;
- Informations iconographiques (non cartographiques) : peintures, gravures, photographies, etc. ;
- Informations culturelles : monographies locales, œuvres littéraires, articles de presse, etc.

✚ Identification des acteurs sociaux

- Institutionnels (collectivités locales, Etat et instances internationales) ;
- Economiques (secteurs d'activité, organisations patronales, chambres de commerce, syndicats...); de la société civile (organisations non gouvernementales, organismes culturels, associations professionnelles, instances de protection du territoire...); d'après Jaume Busquets Fabregas et Albert Cortina Ramos,
- ✚ • Synthèse historique et spatialisée de l'histoire des lieux et des paysages

Préciser les spécificités des paysages Viticoles

TYPICITÉS LIÉES AUX RÈGLES ET TECHNIQUES LOCALES DE PRODUCTION

- **Cépages** : définis par décrets, ils sont le résultat d'un long parcours d'adaptations empiriques conduites par des générations d'hommes pour améliorer le vignoble en choisissant les cépages les mieux adaptés aux milieux et aux produits recherchés.

Les plants de chaque cépage possèdent des formes, des couleurs et exigent des modes de conduite particuliers qui s'expriment dans le paysage et contribuent à identifier les régions où l'encépagement est dominé par un cépage, notamment le Beaujolais, le Muscadet, le Sancerre. Ailleurs, l'agencement des cépages sur le territoire révèle visuellement la complexité du rapport entre la vigne et son territoire, notamment à l'automne quand s'exprime la panoplie des tons de chaque variété.

- **Type de taille** : Il existe une grande diversité de types de taille que l'on a coutume de diviser en deux classes principales : la taille courte plus fréquente dans le Sud et la taille longue. Au sein d'une même AOC, des types de taille peuvent être rendus obligatoires pour certains cépages. Elles génèrent des architectures différentes, particulièrement visibles en hiver, qui contribuent à identifier chaque terroir.

- **Densité** : Le critère de densité s'exprime par un nombre minimal de ceps par hectare et/ou par des écartements entre ceps sur le rang et des écartements entre rangs. Les niveaux de densité varient dans de grandes proportions en fonction des types de sols, des usages, de la vigueur végétative des porte-greffes et cépages. La réglementation prévoit un nombre minimal de pieds à l'ha, par exemple 2 000 à Bordeaux, 4 500 en Alsace Grand Cru, 4 000 en Anjou, 6 000 en Savoie.

Dans le paysage, ce critère se traduit notamment par des écartements entre rangs dont la linéarité dirige le regard.

- **Hauteur du feuillage et tuteurage** : L'intérêt de ce critère est de maintenir une masse végétative suffisante permettant à la plante d'assurer un niveau de maturité optimale aux raisins. Il peut prendre plusieurs formes et imposer : une hauteur du feuillage pris à partir du premier fil de liage ; une surface foliaire minimale exprimée en m²/ha ; la hauteur du feuillage reliée à l'écartement entre deux rangs par un coefficient prenant en compte l'ombre portée par le rang voisin.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le tuteur, mis en place afin de tenir le cep et les sarments, était souvent constitué d'un matériau naturel (pierre, arbre, ardoise...). La traction animale puis la mécanisation ont entraîné la plantation en lignes des ceps avec un palissage reposant sur une armature fixe.

En renforçant l'aspect ordonné et géométrique du vignoble, le palissage contribue à renforcer la lisibilité des paysages viticoles tant que la vigne n'est pas suffisamment haute pour bloquer le regard. Ces dispositions fournissent des éléments de caractérisation de chaque paysage viticole : vignes basses en Champagne, conduite en gobelets non palissés à Banyuls, vignobles palissés ailleurs.

- **Positionnement des rangs de vigne par rapport au relief et à l'espace,**

- **Aménagements tels que les terrasses, chemins, talus...**

- **Taille et forme des parcelles**

- **Organisation des parcelles et abords...**

L'architecture vitivinicole

Le travail de la vigne et du vin ont donné lieu à la construction de toute une gamme de bâtiments qui contribuent à enrichir la diversité et la qualité des paysages viticoles. Les cabanes de vigne dispersées dans tout le territoire agraire, les caves coopératives, les chais, les maisons bourgeoises, les châteaux, constituent des éléments essentiels de l'organisation paysagère et sociale d'un terroir de vigne. Parfois c'est le territoire lui-même qui a été totalement architecturé du fait de la construction de murs de terrasses et de tous les aménagements annexes tels que les réservoirs, les exutoires, les chemins, les escaliers empierrés... sans oublier les bâtiments récents et les nouvelles constructions.

D'après « Appellations d'origine contrôlée et paysages, INAO. »

Singularité des paysages du paysage viticole de chaque terroir
du fait des éléments naturels (climat, sols...) ET des pratiques des viticulteurs.

Constituer le fonds documentaire paysage

Ce fonds documentaire permettra d'affiner le questionnement élaboré lors de l'approche paysagère de terrain, d'approfondir la connaissance du paysage et de mieux comprendre le fonctionnement du territoire.

Les documents peuvent être obtenus notamment auprès des organismes et ressources suivants : DREAL, DRAF, DDT/DDTM, chambres d'agricultures, SAFER, communes, Communautés de communes, PNR, CAUE, associations, INSEE, Geoportail, Google Earth etc.

Etudier le paysage sur site

L'étude sur site a pour objet de :

- recueillir des données importantes sur différentes variables grâce à plusieurs moyens (prise de notes, photographies, cartes, croquis, etc.)
- de vérifier les informations issues d'autres sources par une observation directe,
- de comparer sa perception avec d'autres
- et d'établir des contacts et d'échanger avec les acteurs

sociaux (entretiens, enquêtes, débats, etc.).

D'après Jaume Busquets Fabregas et Albert Cortina Ramos

C'est aussi pour l'observateur l'occasion d'appréhender, reconnaître et découvrir le paysage à travers les impressions, les émotions produites par le paysage.

Analyser les informations

Objectif : formuler des constats/hypothèses/questions sur la dynamique territoriale à partir de 3 approches consistant à :

- **recueillir et analyser les informations livrées par le paysage** sur les acteurs, leurs relations, leurs pratiques et leurs rapports avec le milieu,
- **saisir la dynamique du paysage** en essayant de décoder toutes les traces perceptibles des évolutions : continuité, transformation lente, rupture,
- **interpréter les éléments observés** en développant un faisceau de questions, d'idées, et d'hypothèses sur les logiques d'acteurs, les dynamiques des différents secteurs d'activité, les atouts/contraintes par rapport au développement durable.

D'après APPORT «Le paysage et la formation à l'agriculture durable»

TENDANCES D'ÉVOLUTION ET ENJEUX DES PAYSAGES VITICOLES d'après R. Ambroise ICOMOS

- **Abandon**, avec des risques de **fermeture du paysage** le rendant sensible aux incendies et à l'érosion, à la spéculation foncière,
- **Simplification** des techniques agricoles avec des risques de **banalisation du paysage**,
- **Urbanisation** au sens large avec des risques de **brouillage du paysage**.

➔Favoriser l'entretien du paysage pour éviter les risques liés à sa fermeture

Les trois principaux dangers de l'abandon sont :

L'érosion quand les anciens systèmes de drainage ou de rétention du sol ne sont plus entretenus. La collectivité doit définir les priorités des travaux conservatoires à effectuer pour éviter des risques écologiques sur les terres abandonnées et notamment faire entretenir les exutoires principaux, travail qui souvent était réalisé par les viticulteurs.

L'incendie, notamment dans les régions à forte concentration urbaine ou touristique. En plus des risques qu'il fait courir à la population, il aggrave les risques d'érosion. Lors du tracé des pistes de défense contre l'incendie, il convient de comprendre la logique d'organisation du site pour éviter que le système hydraulique ne soit détruit à cette occasion.

Les constructions qui ont tendance à être placées sur les terres abandonnées. Les élus ont un rôle essentiel pour empêcher de laisser se construire les parcelles essentielles à la cohérence spatiale du site. Pour lutter contre les risques liés à l'abandon,

un travail culturel de recherche et de diffusion de documents iconographiques anciens et contemporains révélant la qualité paysagère du site et le rôle joué par la vigne peut contribuer à inverser les tendances d'évolution. Dans certains cas, cette reconnaissance paysagère s'est traduite par un label ou un classement qui a contribué de façon décisive à redonner une valeur économique au vignoble et permis à de jeunes viticulteurs de s'installer pour vivre de leur travail.

Quand elle est possible, la recherche d'une nouvelle rentabilité est indispensable pour éviter ces risques. Les exemples réussis de relance de terroirs viticoles en voie d'abandon s'appuient bien souvent autant sur une **mise en valeur des spécificités paysagères du site** que de celles du vin.

➔Renforcer les relations au terroir pour éviter la banalisation du paysage

La modernisation et la simplification des pratiques viticoles conduisent à des modifications paysagères qui peuvent remettre en cause ce qui en faisait sa spécificité. Il ne s'agit pas de refuser toute évolution mais de les raisonner en fonction des enjeux agronomiques, économiques et spatiaux de façon à aider les viticulteurs à simplifier leurs tâches, limiter les risques naturels, améliorer la qualité et l'originalité de leurs productions et de leur paysage. La mécanisation et l'utilisation de produits chimiques de façon inconsidérée peuvent

contribuer à une banalisation du territoire qui constitue à terme une perte de capital pour les viticulteurs. Pourtant aujourd'hui, l'expérience de nombreuses régions montre qu'il est possible de trouver de bonnes solutions techniques pour renforcer les liens au territoire tout en améliorant la situation des viticulteurs.

Les points sur lesquels il convient de porter une attention particulière sont les suivants :

La réorganisation du parcellaire

Pour mécaniser leur travail et diminuer le temps passé à soigner la vigne, les viticulteurs cherchent à regrouper, réorganiser, agrandir leurs parcelles. Cette tendance légitime demande cependant qu'un certain nombre de précautions soient prises. Une bonne réorganisation parcellaire prend en compte la diversité des terroirs de chaque parcelle initiale de façon à ne regrouper que celles dont les caractéristiques sont proches et à ne pas homogénéiser les vins, notamment dans les régions où leur goût est très dépendant des particularités du terroir. Les défrichements de coteaux qui conduisent à la fabrication de banquettes aux talus imposants, nécessitant parfois l'apport de terre venant d'ailleurs, marquent de façon agressive le paysage et donnent une image contraire à celle de la qualité de terroir que les viticulteurs veulent utiliser pour valoriser leurs produits. Un travail plus fin d'analyse et d'observation facilitera une réorganisation des parcelles qui permette, à la fois, de limiter les temps de travail et d'améliorer la typicité des vins et des paysages.

Les aménagements hydrauliques

La réorganisation du parcellaire génère des modifications du système hydraulique qui doit alors être repensé de façon à ce qu'il réponde fonctionnellement aux enjeux propres à chaque territoire (inondation, érosion, drainage, irrigation). Des aménagements hydrauliques mal conçus, la suppression malheureuse de talus ou de murets, un mauvais choix d'orientation pour le travail du sol, peuvent conduire à des coulées de boues systématiques lors des orages entraînant alors une partie du sol qui constitue le premier capital du viticulteur. L'image positive de la viticulture est alors remise en cause notamment quand chaque automobiliste peut constater ces dégâts sur la route et lorsque la collectivité doit prendre en charge les dépenses liées aux conséquences de ces erreurs techniques. Par ailleurs, le choix des matériaux utilisés et des techniques de mise en œuvre lors de la réalisation des collecteurs, chemins, bassins de rétention, demande une analyse des impacts de ces aménagements nouveaux sur le paysage.

La suppression d'éléments fixes du paysage

L'utilisation de certains engins conduit les viticulteurs à supprimer ce qui apparaît à première vue comme des obstacles inutiles. Les rôles des arbres isolés ou en bord de rang, des bosquets, des murets qui donnent un grain particulier au paysage, sont devenus moins évidents pour un viticulteur qui passe d'un travail manuel à un travail mécanisé. Pourtant ces éléments, si importants en termes de paysage, jouent également un rôle en termes agroécologiques car ils servent de refuge à toute une biodiversité nécessaire à la mise en œuvre d'une viticulture « raisonnée », voire « biologique », plus autonome par rapport aux produits chimiques.

Aujourd'hui des expérimentateurs toujours plus nombreux cherchent à trouver les essences arborées aptes à favoriser l'implantation naturelle des auxiliaires des cultures en limitant la présence des parasites ou prédateurs. Une localisation bien choisie de ces structures paysagères peut conduire à améliorer la lisibilité d'un site. Les techniques d'enherbement entre les rangs de vigne changent l'aspect du vignoble, elles peuvent pourtant apporter un « plus » paysager et économique en présentant visuellement l'image d'une viticulture « douce » envers l'environnement.

Les modes de conduite de la vigne

Lorsque la qualité du vin est liée à un mode original de conduite ou de taille de la vigne, lorsqu'également l'image d'un vignoble est fortement liée à ce mode de conduite, il convient d'être très prudent avant d'envisager une évolution de ces modes de conduite.

L'architecture vitivinicole

Comme le travail de la vigne, les techniques de vinification et de commercialisation évoluent et vont faire évoluer les constructions. Dans ce domaine, on peut relever trois cas de figure :

- **les bâtiments anciens** qui ont une valeur patrimoniale et qu'il faut préserver et réutiliser, soit pour la viticulture elle-même, soit pour de nouvelles fonctions,
- **les bâtiments récents** qui souvent n'ont pas bénéficié d'une attention particulière du point de vue architectural et qui méritent d'être réhabilités pour leur éviter de nuire à la qualité d'un site, enfin,
- **les nouveaux bâtiments** qui réclament une véritable recherche architecturale contemporaine pour inscrire, dans l'espace, le souci de qualité défendu par toute une profession. Cet effort est d'autant plus nécessaire que ces bâtiments servent bien souvent également de lieux de commercialisation et d'accueil du public.

➔Favoriser une approche agro écologique et agro paysagère

Protection des sols, de l'eau et de la biodiversité

- **Respect des caractéristiques « naturelles » des sols.** Il s'agit de mettre en place des techniques de lutte contre l'érosion, de maintien d'éléments paysagers associés, haies et chemins et de raisonner les pratiques culturales tels qu'amendements, fertilisation et traitements pour conserver au sol ses caractéristiques initiales.
- **Maintien des propriétés chimiques et biologiques des sols.** Le recours au désherbage total ou à la recherche d'une couverture maximum des risques sanitaires génère en même temps une dégradation de l'activité biologique des sols pouvant remettre en cause la notion même de terroir. L'enherbement partiel, une fumure raisonnée, la lutte biologique contre les parasites de la vigne par utilisation de prédateurs naturels constituent des pratiques agronomiques efficaces, économiques et écologiques et qui donnent une bonne image d'un produit en phase avec son environnement.
- **Respect de la topographie** pour maintenir à la fois

une circulation adaptée de l'eau ainsi que la diversité géo-pédologique des parcelles.

- **Maintien et amélioration des Surfaces d'Intérêt Ecologiques (SIE) :** exemple du système de haies, qui conserve au vignoble son caractère bocager et améliore le système hydraulique, le maintien des sols et une biodiversité particulière.
- **Prise en compte des problèmes d'érosion** par la remise en état des écoulements et par la limitation de la longueur des pentes et en privilégiant les petites parcelles (ce qui concourt aussi à une meilleure gestion qualitative de l'ensemble des parcelles et de leur fine caractérisation pédogéologique).
- **Recherche de système adaptatif aux modifications climatiques**



**IMAGE
HAUTE DEFINITION
À ME FOURNIR**

Elaborer le diagnostic paysager viticole

Le diagnostic paysager est composé d'un texte rédigé, illustré et cartographié mettant en relation les différents résultats de l'analyse (approche des lieux, étude bibliographique et interviews) pour en dégager les enjeux et les orientations de gestion.

Le diagnostic paysager viticole contient particulièrement:

- la synthèse historique et patrimoniale en lien avec le paysage du territoire et/ou le paysage viticole,
- la présentation des principaux aspects géomorphologiques et historiques explicatifs de l'aménagement actuel de ce territoire et de la notoriété du vignoble,
- les éléments clés de la réputation et de la qualité particulières des vins, en précisant si possible leurs liens avec les ressources patrimoniales et paysagères de la région concernée.
- l'analyse des documents qui ont contribué à façonner l'image perçue de ce territoire et de son vignoble,
- la description du territoire par unité de paysage, faisant ressortir les caractéristiques naturelles et culturelles identitaires et notamment la place que tient le vignoble. Le paysage est étudié dans ses logiques fonctionnelles, culturelles et esthétiques.
- les caractéristiques du terroir qui résultent de préconisations inscrites dans des cahiers des charges rédigés, par exemple, lors du classement sous Indication Géographique (VQPRD en Union Européenne) ou liés à l'obtention de mesures incitatives mises en œuvre sur le territoire concerné.
- l'analyse des perspectives d'évolution, des facteurs de pression et des impacts paysagers comportant notamment :
 - les projets d'aménagement en cours avec leurs implications paysagères,
 - des atouts, opportunités et contraintes en termes de paysage,
 - le recueil des protections du paysage existantes ou en cours,
 - la question du portage foncier
 - les principaux problèmes paysagers liés à l'état de l'urbanisme, des réseaux, de l'industrie, de la viticulture, de l'agriculture et de la forêt, du tourisme....
 - les évolutions prévisibles et leurs impacts paysagers.
 - la synthèse des enjeux dont l'implication et la participation des populations
- la formulation des objectifs de qualité paysagère : le parti pris d'aménagement.
Il s'agit d'élaborer les objectifs de qualité paysagère pour une meilleure gestion des paysages à partir des valeurs du paysage, des dynamiques évolutives, des impacts, des défis et possibilités identifiées.

Le principe est de **renforcer** le lien de la vigne au territoire et la **relation entre qualité des produits et qualités des paysages valorisables auprès des consommateurs des produits et des paysages.**

Des idées forces sont sélectionnées et organisées selon un fil conducteur qui permettra de décliner les différents thèmes, propositions et actions, leur mise en œuvre.

Proposer les objectifs de qualité paysagère viticole à l'échelle du territoire permet aussi une meilleure mise en prise en compte et cohérence des orientations de tous les acteurs du paysage.

- la synthèse du diagnostic

Restituer le diagnostic paysager

La synthèse est présentée aux acteurs du territoire en salle et sur le terrain.

La restitution a pour objectifs de :

- Valider les premières orientations de gestion retenues
- Approfondir/ recentrer l'ébauche de diagnostic
- Amorcer une collaboration avec les acteurs concernés par le projet

Ainsi, le diagnostic paysager représente le socle des connaissances construit à partir de la vision partagée et validée par le territoire et la population.

Exemples de diagnostics paysagers viticoles réalisés

• Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône

Le diagnostic, dimensionné en fonction notamment de la superficie du territoire concerné, a débuté en janvier 2014 et pris fin en octobre 2014. Son objectif est de mieux connaître les patrimoines paysagers viticoles ainsi que le contexte environnemental, afin de déduire les enjeux présents sur le territoire.

En continuité de la phase de diagnostic, et pour poursuivre la phase de lancement évaluée à 18 mois, la démarche se poursuit par :

- l'identification des actions initiées par les structures de production en faveur des paysages et de l'environnement;
- la production d'un document support de communication de la mosaïque des paysages viticoles des Côtes du Rhône et de leurs plus-values, notamment terme d'environnement (existantes ou potentielles).
- La Charte paysagère environnementale.

• Union des Vignerons du Beaujolais

Afin de lier le bon au beau, une étude paysagère a été réalisée. Elle avait pour objectif :

- de mieux connaître le(s) patrimoine(s) paysager(s) viticole(s) du territoire Beaujolais ;
- d'identifier les enjeux et les tendances d'évolutions du vignoble ;
- de proposer des solutions techniquement et financièrement viables pour une gestion quotidienne des paysages par les acteurs locaux (viticulteurs, élus, entrepreneurs...).

Pour cela le travail s'est décomposé en différentes étapes :

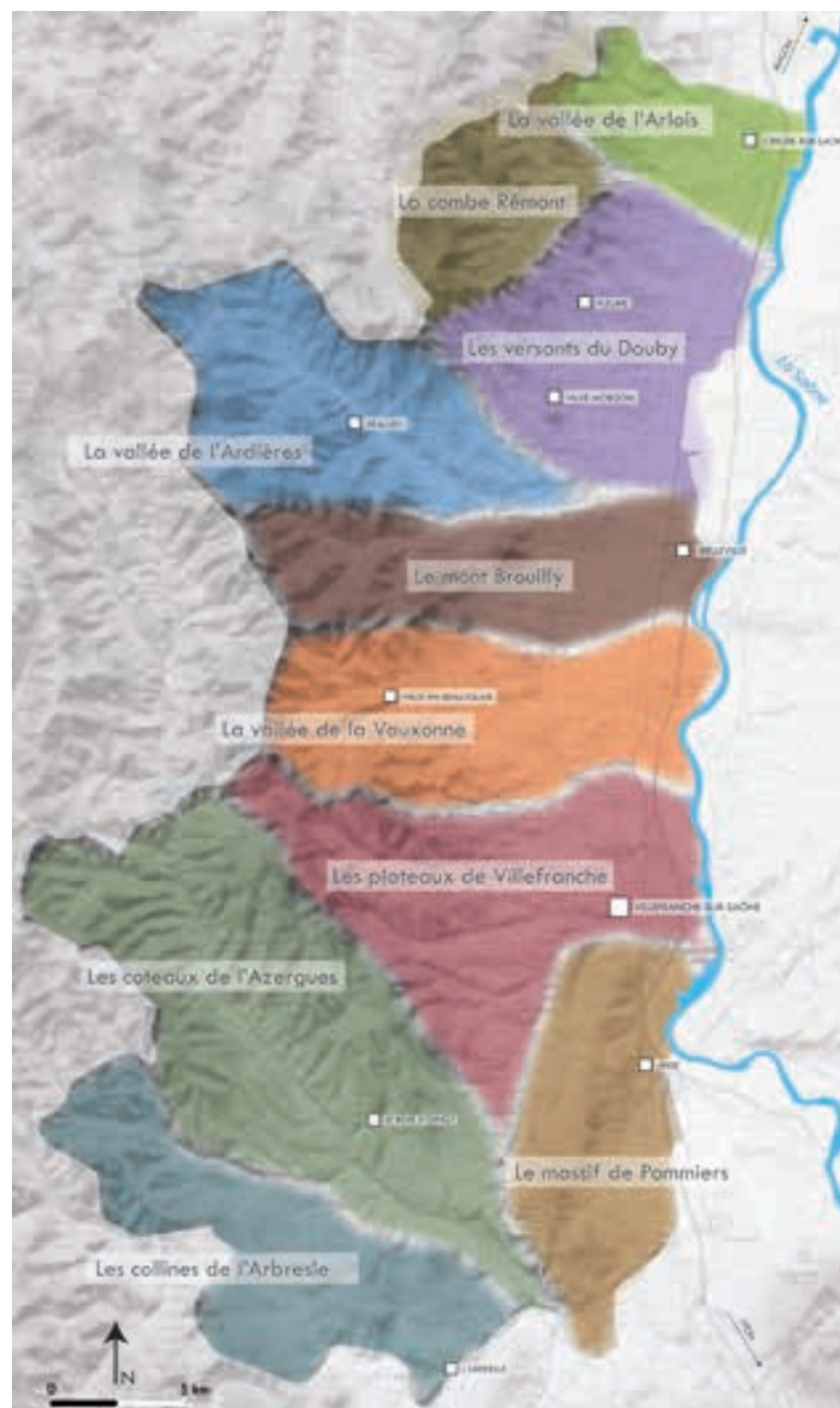
1- La réalisation d'un diagnostic paysager viticole à l'échelle du territoire (96 communes) en tenant compte des influences des communes périphériques pour définir les enjeux et tendances d'évolutions des caractéristiques viticoles du paysage.

2- La proposition d'aménagements et de solutions techniques et financières facilement réalisables visant la valorisation, gestion et préservation des paysages viticoles afin de favoriser un développement économique harmonieux et équilibré du territoire.

Le diagnostic paysager met en évidence 13 unités paysagères. Les unités paysagères ne divisent pas l'aire d'appellation. Elles témoignent de la diversité et de la richesse du territoire. Il s'agit d'un premier découpage permettant de travailler avec les acteurs du territoire.

Le diagnostic a permis de rédiger un plan d'action validé par les vignerons, véritable boîte à outils pour la gestion, la valorisation et la préservation des paysages viticoles (consultables sur le site <http://www.beaujolais.com>).

Les 13 unités paysagères du Beaujolais - Union des Vignerons du Beaujolais



• ODG Costières de Nîmes

Le diagnostic paysager et environnemental des Costières de Nîmes, première étape de la Charte paysagère et environnementale, a été réalisé en concertation avec les acteurs locaux (élus, vignerons, partenaires techniques). Plusieurs temps d'échanges (comités de pilotage, comités techniques, entretiens individuels) ont permis d'enrichir, discuter et valider les différentes étapes de travail (découpage et noms des unités paysagères...).

Au-delà des caractéristiques paysagères et environnementales, le diagnostic identifie 5 unités paysagères avec pour chacune, les tendances d'évolution et les enjeux qui ont permis de construire le plan d'actions. Il est richement illustré, notamment de cartes, dont certaines ont été reprises par les partenaires. Le SCoT Sud Gard et Nîmes Métropole ont ainsi intégré la carte des potentiels paysagers et environnementaux dans leurs documents de planification territoriale.

Le diagnostic paysager et environnemental est aujourd'hui un support d'informations parfois réutilisé dans le cadre d'autres études, par exemple dans le cadre du projet de hiérarchisation de l'AOC Costières de Nîmes : réflexion sur les noms de secteurs géographiques...

De manière générale, l'intérêt du diagnostic est parfois peu évident pour certains partenaires, vignerons, élus... à l'inverse du plan d'actions, perçu comme plus concret, qui mobilise davantage les acteurs. Le diagnostic est pourtant indispensable pour mieux connaître le territoire et identifier les enjeux à partir desquels sera construit le plan d'actions.

Diagnostic Paysager Viticole
des Costières de Nîmes



→ Pour en savoir plus :

http://www.nimes-metropole.fr/fileadmin/mediatheque/Developpement-durable/form_arbres_remarquables/Chartes_paysag%C3%A8res/Charte_paysag%C3%A8re_et_environnementale_des_Costi%C3%A8res_de_N%C3%AEmes_Diagnostic.pdf

2

Coordonner et animer la démarche

Coordonner, animer : pourquoi ?

Participation, mobilisation, concertation locale

La démarche paysage viticole correspond à un processus de gestion, ce n'est pas une étude.

Elle s'applique à un territoire viticole, lequel héberge un certain nombre d'acteurs viticoles ou autres que ceux de la viticulture et pouvant intervenir plus ou moins directement sur les aspects paysage.

La construction des objectifs de qualité paysagère viticole doit rencontrer l'adhésion de la profession viticole, en cohérence avec les politiques territoriales, et en partenariat avec l'ensemble des acteurs paysage concernés et intervenant sur le territoire.

Sur la base de cette concertation locale, le projet aboutit à un engagement contractualisé des acteurs partenaires sur la rencontre d'objectifs communs et de moyens partagés.

Pour rendre le processus opérant, une gouvernance adaptée est appliquée.

Le projet doit être coordonné et ses étapes animées.

La coordination du projet incombe au porteur du projet et l'animation des actions à l'animateur.

Les intérêts de la coordination et de l'animation

- Dialoguer
- Échanger les informations
- Rechercher des financements
- Rechercher des engagements fermes
- Motiver et mobiliser les acteurs du paysage
- Créer le socle paysager commun
- Exposer et partager les points de vue
- Parvenir à un consensus et à un projet de territoire sur des objectifs de qualité paysagère partagés
- Mettre en relation les réseaux
- Augmenter le cercle des compétences
- Multiplier les lieux et les moyens de communication et d'information
- Négocier avec les partenaires pendant l'élaboration du projet

La concertation locale

La concertation permet au porteur de projet de prendre connaissance des intérêts et attentes des différents acteurs du territoire. Elle se matérialise au travers de temps d'échange commun à l'initiative du porteur de projet.

L'objectif est d'informer au même moment un panel d'acteurs variés, de les impliquer progressivement dans la démarche par un ajustement des intérêts de chacun sur le projet mené. La concertation n'a pas pour objectif de décider avec les partenaires mais de bâtir en cohérence avec les projets, les actions et les acteurs du territoire. Les rendez-vous (réunions, visite de terrain collective) permettent d'aboutir à des décisions effectives qui incombent au porteur de projet, à qui appartient le pouvoir de décision. Le rythme des rendez-vous obéit à une certaine régularité liée à l'avancée de la démarche.



L'INTERVIEW PAYSAGE

D'après APPORT «Le paysage et la formation à l'agriculture durable»

Objectifs

- Saisir la perception des lieux qu'en ont les usagers
- Comprendre les façons dont ils les fréquentent
- Identifier les paysages faisant l'objet d'une reconnaissance collective
- Détecter les situations ressenties comme des problèmes paysagers
- Préciser les aspirations et les projets des différents acteurs

Les données à collecter

- Elles doivent permettre de saisir les perceptions, les représentations, les pratiques, les valeurs et les enjeux que les acteurs associent aux paysages : paysage outil de travail, paysage cadre de vie, paysage patrimoine collectif, paysage image de marque...

Les acteurs

- Enquête auprès d'un échantillon représentatif de la diversité des acteurs locaux

Les méthodes :

- Entretiens semi-directifs, cartes mentales, prise de vues et commentaires de photographies...
- Les entretiens peuvent être conduits individuellement ou collectivement, en salle comme sur le terrain

Comment interpréter les données récoltées ?

- Sur un même territoire certains éléments du paysage sont perçus par tous et de façon équivalente (= culture commune) d'autres ne sont perçus que par certains ou appréciés de façon différentes selon les sensibilités, la culture, l'histoire, les connaissances, les envies, propres à chacun.
- Les discours seront donc analysés en essayant d'identifier les trois niveaux différents d'appréciation :
- Les points de vue convergent s fondement d'un projet partagé,
- Les points de vue différents, ils sont de nature à élargir le regard de tous, chacun s'enrichissant des connaissances spécifiques de l'autre,
- Les éléments divergents sur lesquels il y aura débat

Témoignages

• Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône

La concertation locale est l'élément central de la démarche paysagère-environnementale du Syndicat Général des Côtes du Rhône. L'objectif est en effet de construire un projet qui à la fois s'inscrit et se nourrit des démarches locales existantes ainsi que des attentes et de souhaits des viticulteurs. Concrètement, plusieurs outils sont utilisés pour mettre en place la concertation sur l'ensemble du territoire et avec l'ensemble des partenaires :

- Présentation de la démarche aux Assemblées Générales des Syndicats locaux et recueil des impressions des vignerons,
- Mise en place du Comité de Suivi qui regroupe l'ensemble des acteurs du territoire, institutionnels comme techniques (Chambre d'agriculture, Associations environnementales, Institut Français de la Vigne et du Vin, Conseil régional, Conseil général...),
- Entretien avec des vignerons, des caves coopératives, des syndicats locaux et syndicats de Cru,
- Réalisation d'un questionnaire paysager-environnemental,
- Participation de la personne ressource dédiée à la démarche de charte aux Comités de pilotage des

autres projets en cours sur le territoire.

La difficulté principale de la concertation dans notre démarche réside dans la dimension du territoire. En effet, la présence de 3 régions et 6 départements multiplie d'autant le nombre de structures et de projets passés, en cours ou futurs sur des thématiques similaires. Il faut ainsi être identifié rapidement comme structure ressource sur les thématiques des paysages et de l'environnement à l'échelle viticole afin de pouvoir bénéficier des expériences précédentes, et d'être inclus dans les nouvelles. Toutefois, la place centrale du Syndicat Général des Côtes du Rhône dans le territoire est également un atout car elle permet aux structures partenaires de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour la profession viticole ; le Syndicat Général des Côtes du Rhône se chargeant par la suite de déployer les informations à une échelle plus locale.

La communication

La façon de présenter les résultats, les moyens utilisés comme le moment choisi sont des facteurs clés de la réussite du projet. La communication doit être intégrée en amont du projet et tout au long de la démarche. Elle s'appuie sur le document de présentation du projet, les études référentes et l'ensemble de l'argumentaire bâti en concertation avec les acteurs locaux.

Les technologies actuelles (systèmes d'information géographique, logiciels de dessin, traitement de l'image, systèmes de représentation virtuelle, etc.) doivent, comme les moyens traditionnels (dessin à main levée, photographie, croquis, maquettes, etc.) être choisis en fonction des possibilités d'expression qu'ils offrent et des caractéristiques de la proposition à défendre. Dans tous les cas, les moyens doivent être au service du projet, conformes à sa finalité et à sa nature.

Témoignages

• Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône

L'objectif de la communication est de porter à connaissance la démarche en phase de démarrage auprès de l'ensemble des vignerons, es acteurs du territoire et du grand public. Dans cette optique, divers outils de communication sont déjà mis en place :

- la rédaction d'une plaquette de présentation générale de la démarche, qui est en quelque sorte la carte de visite du projet
- la publication régulière d'articles dans la presse locale (Midi-Libre et La Provence)
- la publication d'articles dédiés dans le magazine mensuel du Syndicat Général des Côtes du Rhône « Le Vigneron »

De plus, le maillage viticole professionnel local, tel que les caves coopératives et les syndicats locaux, est utilisé pour relayer des informations. A cela vient s'ajouter des entretiens téléphoniques ainsi que des réunions lorsque la demande en est faite au syndicat.

4 | **Bagnols**

Une charte paysagère pour les côtes-du-rhône

Viticulture Le syndicat se lance dans cette démarche pour notamment mettre en valeur et préserver la particularité du territoire, renforcer son image et valoriser son activité par le tourisme.

CONTEXTE

Dans le cadre d'un partenariat entre le syndicat général des côtes-du-rhône et Midi Libre, nous vous proposons aujourd'hui un article sur l'appellation. Aujourd'hui, la charte paysagère et environnementale.

Mettre en place une charte paysagère-environnementale, c'est la démarche dans laquelle s'est lancé depuis le début de l'année 2014, le syndicat général des côtes-du-rhône. Une volonté qu'il a eue après une réflexion menée dès 2011, qui s'est matérialisée dans le dernier trimestre 2013, par notamment la nomination de Lucile Chedorge, qui a déjà effectué une mission similaire dans une autre appellation. Cet objectif est devenu une nécessité pour les côtes-du-rhône qui souhaite ainsi se doter d'un coup d'avance par rapport aux évolutions de la réglementation sur ces thématiques (lire ci-dessous).

Trois étapes nécessaires pour la mise en œuvre du projet

« L'un des objectifs est la promotion de l'identité des côtes-du-rhône à travers la diversité de ses paysages. En effet, l'ensemble de l'appellation, qui compte 120 000 ha, s'étire sur trois régions (Langue-d'Oc, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes). La multiplicité des paysages, dont certains remarquables, est à mettre en relation avec les vins. Avec cette démarche, nous souhaitons gérer, valoriser et protéger les terroirs sans toutefois stopper les projets. Au contraire, l'objectif est d'accompagner les viticulteurs avec les bons outils », explique Lucile Chedorge.



■ Les côtes-du-rhône proposent une diversité de paysages à l'image ici de Tavel.

La réalisation d'un diagnostic, la rédaction d'un cahier d'actions et de recommandations, puis la rédaction d'une charte paysagère-environnementale constituent les trois étapes nécessaires au développement des outils qui permettront la bonne mise en œuvre de ce projet novateur. Ce travail, effectué en partenariat avec le bureau d'études Terroires et paysages, devra un an et demi.

Pellaton : « Nous voulons anticiper »
Le président du syndicat explique les raisons de cette démarche notamment avec la future loi d'avenir agricole. Entretien.

Pourquoi avez-vous décidé de mettre en place cette démarche paysagère et environnementale ?
Au niveau des appellations, nous avons des cahiers des charges et un décret qui régissent les règles de production, le rendement, la qualité du vin, la protection juridique mais il n'y a rien de prévu concernant des mesures paysagères et/ou environnementales.

De quelles façons comptez-vous favoriser la prise en compte du paysage et l'environnement ?
Il y a deux éléments à prendre en compte. Un projet de loi d'avenir agricole doit être débattu devant l'Assemblée Nationale et le Sénat. Nous avons défendu

l'intérêt qu'il y a à avoir un débat autour de la prise en compte des aspects paysagers et environnementaux, par l'intermédiaire de la CNAC (Confédération Nationale des vignerons d'Appellation d'Origine Contrôlée). Face à cela, au lieu d'attendre que la loi soit votée et appliquée, et ainsi prendre le risque de se révéler trop tard pour mettre les choses en place, nous avons décidé d'anticiper en nous appuyant sur ce qui a été fait ailleurs. Nous voulons avoir un coup d'avance en travaillant sur la manière d'intégrer le paysage et l'environnement dans nos pratiques viticoles. Notre démarche se veut incitative et volontaire auprès des vignerons. Tout cela avant que toutes les appellations y soient obligées par la loi. Je

ne cache pas que c'est aussi tactique car dans la recherche de subventions nous serons plus pertinents dans le type de demandes concernant l'environnement en ayant effectué un travail en amont.



■ Philippe Pellaton, le président du syndicat.

L'enjeu est aussi là en terme d'image... Cette charte paysagère et environnementale doit être la colonne vertébrale sur laquelle devront s'appuyer l'ensemble des appellations Côtes-du-Rhône, villages, Crus. Que ce soit dans le Nord, le Sud, l'Est ou l'Ouest des côtes-du-rhône, il faut qu'il y ait des fondamentaux identiques pour l'image et la visibilité. Tout cela en gardant les spécificités de chaque terroir, dans la mosaïque de paysages qu'on



■ Les sols peuvent être à gale ou terre argileuse, calcaireuse, sablonneuse.



■ L'appellation s'étend sur 120 000 ha notamment les coteaux de l'Hermitage.

Midi Libre | midilibre.fr
MERCREDI 30 AVRIL 2014

Un outil de communication fort

La charte sera également un outil de communication fort auprès notamment des financeurs et du grand public, pour démontrer l'engagement des vignerons. « Ce sera un document structurant. Les vignerons, à travers cette charte, démontreront leur engagement moral et leur sensibilité aux enjeux environnementaux et paysagers. Cette charte sera également l'occasion de démontrer le caractère collectif de l'engagement des côtes-du-rhône. Ainsi, les organismes à même de nous apporter leur soutien technique, administratif ou encore financier, auront la démonstration de l'engagement collectif pris », pense Lucile Chedorge.

Concrètement, le syndicat général sera en mesure d'accompagner et faire émerger des projets locaux qui pourront aller de la mise en place d'une aire de remplissage-lavage, à l'organisation d'un parcours pédestre pour faire découvrir l'appellation Vins-Paysages ou encore à l'accompagnement de la réalisation de documents d'urbanisme dans le cadre de la protection des terroirs.

Autant d'actions qui vont dans le sens d'une démarche paysagère et environnementale.

■ Ce projet ambitieux est possible grâce aux financements qui, pour le moment, la région Rhône-Alpes et l'Agence de l'Eau de la Durance ont financés dans le projet national Laboratoires

payages viticoles de l'Institut français de la vigne et du vin avec la participation financière du fonds recherche et développement de FranceAgriMer.

• Union des Vignerons du Beaujolais

La communication doit s'adresser à la fois aux personnes en charges du suivi et de la validation du programme d'action, aux partenaires (organisations professionnelles agricoles, partenaires techniques, collectivités locales, opérateurs du tourisme, etc.), aux habitants et surtout aux vignerons, première cible des actions d'embellissement du paysage. Ainsi, la communication s'articule autour de :

- Réunions d'informations : comité de suivi ; réunions en préfecture ; réunions terrain ; assemblées générales de syndicats de producteurs ; interventions au cours de réunions de partenaires (ex : assemblée générale de l'association « Paysages Beaujolais ».)

- Journées terrain à thèmes ;

- Communiqués de presse ;

- Articles dans la presse locale et spécialisée ;

- Site internet et e-mailing ;

- Plaquette d'information ;

- Film pédagogique ;

- Outils de communication (ex : réglette informative) ;

- Fêtes et événements locaux (ex : accueil des nouveaux arrivants sur une commune ; Fête des Crus).

• ODG Costières de Nîmes

Un échange et une communication permanents sont nécessaires pour maintenir la dynamique de la démarche, susciter l'intérêt des partenaires, impliquer les vignerons... L'ensemble des partenaires (vignerons, élus, techniciens, enseignants-chercheurs...) sont informés de l'actualité de la Charte via la diffusion d'une lettre d'information. Des articles sont régulièrement publiés dans la presse spécialisée ainsi que dans la presse locale. Ils abordent la démarche de manière générale et/ou ciblent des actions en particulier. Les outils de communication internes du syndicat (lettre info, blog du président) sont également alimentés de l'actualité Charte.

La Charte fait également l'objet de présentations régulières lors de colloques ou de journées de rencontres (Rencontres Rhodaniennes, Congrès Mondial de la Vigne et du Vin, Journée Paysage DREAL...). Elle est également engagée dans des réseaux nationaux ou européens comme le réseau «Paysage et urbanisme durable» animé par Mairie Conseils ou encore la Charte Internationale de Fontevraud.

Certaines actions Charte font l'objet d'une communication plus ciblée. Dans le cadre de la stratégie paysage et environnement par exemple (projet Laboratoires Paysages Viticoles), une synthèse des obligations réglementaires liées à la protection de la ressource en eau va être diffusée aux vignerons. Elle prendra la forme de courrier ou de lettre d'information afin de les (re)sensibiliser sur le sujet, ceci en amont du travail d'évaluation paysagère et environnementale des exploitations qui sera déployé en 2015.

Les acteurs

L'équipe projet : l'instance de décision, la gouvernance

L'équipe projet est à l'initiative du porteur de la démarche paysage. Elle regroupe des représentants internes à la structure et s'appuie sur les compétences existantes. Elle peut fonctionner autour de ce premier noyau comme elle peut recourir à des compétences externes et associer les partenaires financiers mobilisés. L'équipe projet constitue et forme le Comité de Pilotage.

Il existe plusieurs instances d'échanges avec des rôles et compositions spécifiques :

- une instance de décision et de validation de la démarche paysage, le plus couramment nommé comité de pilotage ;
Le comité de pilotage est chargé de coordonner la conception des stratégies et de vérifier le bon déroulement du processus. A cette fin, il doit effectuer le suivi et déterminer les aspects suivants : le planning du projet, la planification des tâches, la coordination des activités et la mise en commun des travaux des membres de l'équipe, la supervision de la qualité des résultats, le contrôle financier, le dialogue avec le maître d'ouvrage du projet de gestion et la supervision des documents les plus importants rédigés pour le projet, ainsi que leur archivage.
- une instance de construction technique et opérationnelle sous le nom de comité technique ou groupe de travail thématique ;
- une instance de suivi et d'animation de la démarche paysage ou comité de suivi ayant pour rôle d'alimenter et faire évoluer la démarche.

Témoignages

• Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône

L'équipe projet est composée :

- d'une chargée de mission dédiée à ce programme encadrée par :
 - la responsable du service Juridique, Défense et Valorisation, notamment en charge de la protection des terroirs,
 - du Directeur et du Président qui se chargent de la partie plus politique, toujours présente dans des projets de cette ampleur,
 - du service technique qui apporte son appui sur les aspects de pédologies ou encore d'évolution des pratiques viticoles par exemple,
 - du service communication qui participe activement à l'information sur ce projet, en interne comme en externe,
 - du service comptabilité qui assure le suivi financier,
 - du bureau d'études Territoires & Paysages qui accompagne le syndicat général dans la compréhension et la prise en compte des enjeux paysagers du territoire.
- Cette équipe projet est élargie pour accueillir les vignerons, au sein de trois organes de décision ou de réflexion que sont : le Comité de Pilotage du projet (COPIL), la commission Défense et Valorisation des Terroirs et le Comité de Suivi.

• Union des Vignerons du Beaujolais

L'action est pilotée par l'Union des Vignerons du Beaujolais, avec une chargée de mission dédiée à l'action en contrat CIFRE assistée par une assistante administrative et des missions de stages collectifs ou individuels ponctuels. Le Conseil d'administration de l'UVB valide les orientations du projet. Un reporting régulier est assuré à un comité de suivi regroupant l'ensemble des partenaires du territoire (Syndicat Mixte Beaujolais, communautés de communes, communes, offices du tourisme, chambre d'agriculture, interprofession, Sicarex-IFV, CAUE, personnes ressources).

Le poste animateur

Sous la responsabilité du comité de pilotage, un animateur interne ou externe assure la promotion de la démarche auprès des acteurs professionnels viticoles, sociaux, économiques, institutionnels ainsi qu'à la population ; il assure la coordination, la mise en œuvre et le suivi des actions. Il s'appuie sur le programme de réalisation établi.

Exemples de description du poste animateur

• ODG Costières de Nîmes

Créé en janvier 2008, le poste animateur de la Charte des Costières de Nîmes a pour mission de :

- sensibiliser les acteurs locaux à leur paysage et à leur environnement comme supports d'actions collectives
- communiquer en interne et externe sur la démarche et les actions réalisées ;
- coordonner la mise en œuvre des actions selon les trois axes thématiques du plan d'actions.

Ce poste est confié à un bureau d'études extérieur. La maîtrise d'ouvrage est portée par le Syndicat des Vignerons des Costières de Nîmes à hauteur de 50%. Le reste du financement est assuré annuellement par des partenaires financiers.

Le poste animation Charte est déterminant pour faire vivre la démarche. Il s'agit pourtant d'un poste à l'équilibre fragile, quand son existence est conditionnée à un renouvellement annuel fluctuant des financements et aussi quand les financements sont attribués à des budgets d'étude et non de fonctionnement.

• Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône



Offre d'emploi

Chargé de mission (H/F) basé à Orange

Le Syndicat Général des Côtes du Rhône recherche pour son service technique un chargé de mission

Missions :

Charte paysagère et environnementale :

- Mise en place d'une démarche de charte paysagère et environnementale pour les AOC des Côtes du Rhône
- Animation de la charte paysagère et environnementale au sein des AOC, en collaboration avec les principaux acteurs de la filière (partenaires techniques et publics, vignerons).

Profil et formation :

Niveau de formation : Bac +5 / ingénieur viticole ou équivalent

Formation viticole ou expérience dans la filière viticole. Expérience de 3 à 5 ans exigée.

La maîtrise des outils informatiques ainsi que des compétences cartographiques (QGis, MapInfo ou ArcGis) sont indispensables.

Autonome, doté d'un vrai esprit d'équipe, vous devez être force de propositions.

Votre sens de la rigueur organisationnelle, de la communication, votre esprit de synthèse ainsi que vos qualités relationnelles vous permettront de réussir vos missions. Et votre sensibilité aux questions environnementales et paysagères sera un atout supplémentaire.

Type de contrat : CDI. Statut cadre

Coefficient 1200 points. Salaire brut 2 484 €

Poste basé à Orange (84)

Merci d'adresser votre candidature (CV avec photo + lettre de motivation avant le 31 juillet 2013

Réf.	:Ref_18532_20130702
Contrat	:CDI
Pays	:France
Région	:Provence Alpes Côte d'Azur
Date	:02/07/2013
Contact	:Mme Cathy GAYRAUD Syndicat Général des Vignerons des côtes du Rhône – 6 rue des Trois Faucons – 84024 AVIGNON Cedex 1 Syndicat-cotesdurhone@syndicat-cotesdurhone.com

Les partenaires de la démarche paysage

Acteurs viticoles et agricoles

- Organisme de Défense et de Gestion (ODG), interprofession viticole
- Organismes de développement agricoles : Institut Français de la Vigne et du Vin, autres Instituts Technique Agricole (ITA), Chambre d'Agriculture (CA), ADASEA, CIVAM, autres syndicats agricoles ou d'appellations, SAFER...

Acteurs institutionnels

- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
 - DRAAF en Région
 - DDT au niveau départemental
- Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
 - DREAL en Région
 - DDT au niveau départemental
- Ministère de la Culture et de la Communication
 - DRAC en Région
 - STAP au niveau départemental
- Ministère du Tourisme
- Institut National de l'Origine et de la Qualité
- Office National des Forêts
- Conservatoire des Espaces Naturels
- Atout France : Agence de Développement Touristique de la France
- Paysagistes conseils de l'Etat

Collectivités territoriales et leurs organismes de conseil

- Structures intercommunales
- PNR
- Conseils Généraux et Régionaux
- Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement
- Agences Départementales du Tourisme
- Agences d'Urbanisme
- Agences de l'Eau
- Collectivités locales
- Syndicats mixtes

Instances internationales

- Réseau International Paysages Viticoles
- ICOMOS (UNESCO)
- VITOUR

Acteurs économiques

- Chambres de commerce
- Syndicats de professionnels : CRPF
- Bureau d'études
- Acteurs du tourisme

Acteurs de la société civile

- Associations : Mairie Conseils, Fédération Française du Paysage, Association Française d'Agroforesterie, Collectif des États Généraux du Paysage, réseau des Grands Sites de France, Association des Maisons Paysannes de France, Fédération française des professionnels de la pierre sèche...
- Fondations : Fondation du Patrimoine

Recherche et enseignement

INRA, IRSTEA, CNRS, ENGREF, ENITA, ENFAT, Bergerie Nationale de Rambouillet, Écoles supérieures de paysagistes, lycées agricoles.

L'implication des vignerons

• Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône

Les vignerons sont évidemment les partenaires privilégiés de cette démarche. Le projet est mis en œuvre pour les vignerons, et se fera par les vignerons. Il s'agit d'une démarche volontaire. Le Syndicat Général des Côtes du Rhône n'impose en rien l'adhésion au projet et doit donc la gagner des viticulteurs. Ils sont intégrés à la démarche de différentes manières :

- l'accompagnement dans la mise en place de projets locaux avec des thématiques ciblées, par exemple la restauration et conservation de la qualité de l'eau,
- la participation à des questionnaires afin de les impliquer,
- leur représentation au Comité de Pilotage,
- la mise en place de sessions spéciales de la commission défense et valorisation des terroirs dédiée à la réflexion autour de la démarche de charte paysage-environnementale,
- la présentation de la démarche et de ses avancées à toutes les réunions auxquelles les vignerons nous convient, c'est-à-dire majoritairement les Assemblées Générales.

L'ensemble des vignerons est concerné, même si une partie seulement d'entre eux prennent part pour le moment au projet. L'objectif est bien évidemment que le plus grand nombre participe à la démarche.

• Union des Vignerons du Beaujolais

Les élus viticoles sont les seuls décideurs du projet de préservation et de mise en valeur des paysages viticoles à travers le Conseil d'administration de l'UVB.

Ils sont ambassadeurs du projet via leur syndicat d'appellation et leur participation à des actions concrètes sur le terrain.

Exemples d'implication :

- Communication sur la démarche via la communication institutionnelle : mise en avant sur les courriers, sites internet, news letter, etc.
- Communication sur la démarche lors d'événements promotionnels : mariage des Crus à Lyon, vendanges de Montmartre, salons des vins, etc.
- Participation à l'élaboration d'un état des lieux exhaustif du petit patrimoine sur 6 communes viticoles en lien avec une classe de Master 2 de l'Université Lyon 2.
- Participation à des chantiers de restauration du petit patrimoine : muret en pierre sèche, four à pain, cadole.
- Chantier d'aménagement paysager du Mont Brouilly : plus de 20 viticulteurs ont participé pendant 3 jours aux actions de défrichage, d'ouverture de cône de vue et d'aménagement du Mont (pour en savoir plus : visionner le film retraçant l'intervention de l'Ecole des paysages de Versailles).

• • ODG Costières de Nîmes

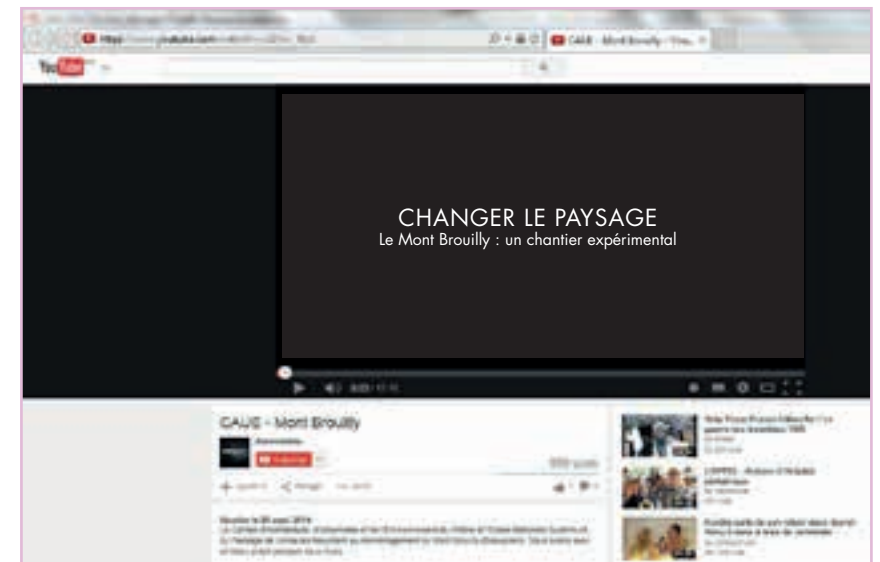
La Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes étant portée par le Syndicat AOC, les 80 structures adhérentes (caves particulières, caves coopératives, soit environ 400 opérateurs) sont la cible principale.

Un nombre croissant de vignerons est associé à la démarche : une quarantaine est aujourd'hui véritablement active dans le cadre de la charte. Cela peut paraître modeste mais en 2007, seulement trois ou quatre vignerons étaient investis sur les actions.

Les vignerons sont mobilisés, sur la base du volontariat, pour la mise en œuvre des actions, notamment les actions environnement/biodiversité menées à l'échelle de la parcelle. De leur implication dépend la réussite des actions (ex : aménagements paysagers dans le cadre du projet européen LIFE + Biodivine avec des objectifs chiffrés à atteindre) mais celle-ci est souvent conditionnée à un accompagnement financier.

Un vigneron, membre du Bureau de l'ODG, est l'élu délégué à la Charte.

Quelques autres vignerons, souvent membres du Bureau ou du Conseil d'Administration de l'ODG, participent également aux temps d'échanges (comités de suivi, groupes de travail). Par exemple dans le cadre du projet Laboratoires Paysages Viticoles, quatre vignerons participent au groupe de travail pour alimenter la réflexion et mettre en perspective la stratégie paysage et environnement sur leur exploitation.



Film sur l'aménagement 
du Mont Brouilly : <https://www.youtube.com/watch?v=vx3Yw-flbA>

Les outils de mobilisation

La mobilisation peut s'organiser autour d'une action en particulier ou bien être appréhendée de façon globale et intégrée à la stratégie de la démarche.

- Comment mobilisez-vous les partenaires et les partenaires potentiels ?
- Quelle est le type d'approche et dans quel calendrier ?
- Quels outils utiliser ?

La visite terrain

« S'il semble naturel de parcourir le paysage cela est rarement fait. En effet il apparaît difficile de sortir des bureaux et des réunions pour travailler ; cela demande donc une énergie particulière qui est propre à la démarche paysage. Il faut vraiment réfléchir à comment faire venir les gens et comment animer ces visites. »
R. Ambroise.

Voir, parcourir, écouter, parler dans le paysage pour analyser l'existant, comprendre les évolutions passées et futures, décider ensemble, évaluer, communiquer.

La visite de terrain aide à définir un projet d'aménagement. C'est une étape originale et indispensable à toute démarche de projet d'aménagement. Originale, car l'extérieur rend moins formels les échanges et peut inciter chacun à s'exprimer. Nous réagissons tous d'une manière ou d'une autre à ce que nous percevons. Indispensable, car le paysage regardé révèle une partie de l'histoire des lieux. Il correspond à une logique de fonctionnement du territoire. Lignes, points, surfaces que sont les routes, les villages, les champs composent un système dynamique qui peut être analysé et partagé lors d'une visite de terrain.

La visite terrain fait partie de la méthode d'évaluation des territoires viticoles au Réseau International Paysages Viticoles dit Charte de Fontevraud.

Visite terrain des experts de
la candidature de Grand Pic Saint Loup
au réseau international Paysages
Viticoles septembre 2014 ➔



LA VISITE DE TERRAIN
LE PAYSAGE COMME LIEU D'EXPÉRIENCES



Exemples de visite terrain

MATINÉE TERRAIN « EAU ET PAYSAGE » - LAUDUN 17 JUIN 2014

(3^e COPIL du projet Laboratoires Paysages Viticoles)

Cette matinée a été préparée par le SGVRCR, IFV et Territoires & Paysages en partenariat avec les vignerons de la cave coopérative de Laudun-Chusclan et le président de la cave coopérative Philippe Pellaton, également président du Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône. Ce dernier a piloté et animé l'ensemble de la matinée.

La visite terrain a réuni 33 personnes sur un parcours dans le vignoble de Laudun.

Le principe du parcours a été de remonter l'eau à contre-courant depuis la vallée jusqu'au plateau et d'illustrer, sur 5 haltes par les acteurs locaux du paysage (vignerons, technicien chambre d'agriculture, élu, acteur du tourisme), les partenaires et experts du projet Laboratoires Paysages Viticoles, en quoi et comment une gestion fine des éléments structurants du paysage amène à une gestion qualitative de l'eau et peut contribuer à la qualité du produit.

Le ton a été l'échange d'expériences entre tous les participants.

Les vignerons ont piloté l'ensemble des participants, de halte en halte, et ont présenté leurs vins à la dégustation et organisé le pique-nique final.

HALTE 1 : VUE ÉLOIGNÉE SUR LE COTEAU VITICOLE DE LAUDUN

Cadre général des démarches SGVRCR / fil conducteur de la matinée / socle paysager / présentation générale du vignoble de Laudun

- P. Pellaton : accueil, mot du Président (la stratégie et les démarches paysage / eau au niveau du SGVRCR), remerciements et présentation intervenants / participants
- C. Herbin : rappel du contexte du projet LPV national, principe de la visite, fil conducteur : le paysage viticole à contre courant (de la vallée au plateau)
- J. Sigaud, vigneron et vice-président de la cave coopérative de Laudun-Chusclan : présentation générale du vignoble
- L. Fabbri : lecture du paysage : socle paysager et problématique eau (intégrée et structurante avec vignoble en larges terrasses)
- Échanges avec les participants

HALTE 2 : BORD DE LA TAVE

Eau : contraintes naturelles, obligations réglementaires et pratiques viticoles : quels effets sur le paysage ?

- Syndicat Général des Côtes du Rhône : A. Pujol : rappel de la réglementation Zones de Non Traitements (ZNT)
- J. Oustric, Chambre d'Agriculture : les MAE sur le vignoble de Laudun-Chusclan
- H. Pringault Bodet, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Échanges avec les participants

HALTE 3 : AIRE DE REMPLISSAGE AMÉNAGÉE

Quand valorisation grand public et sensibilisation vignerons se répondent avec évidence autour d'un outil technique

- P. Pellaton, J. Sigaud : l'aménagement de l'aire de remplissage, le projet avec la municipalité, la formation des vignerons, la dynamique et les témoignages de vécu sur ce site (jeune public à proximité des tracteurs)
- Élu à l'agriculture de la commune de Laudun (M. Pierre ANDRE) : partenariat municipalité / vignerons : actions réalisées, projets en cours
- Échanges avec les participants

HALTES 4 : MILIEU DE PENTE : LES TERRASSES VITICOLES

Aménagements parcellaires et gestion de l'eau et paysage

- P. Pellaton / J. Sigaud : présentation des terrasses qui permettent de limiter les phénomènes d'érosion sur le coteau, témoignages sur les travaux vignerons nécessaires au maintien du vignoble (remontée de terres, entretien des chemins...)
- G. Flutet (INAO) : réglementation AOC : aménagements parcellaires / gestion hydraulique. Rappel de la réglementation sur les déplacements de terre et la mise en place de terrasse
- Échanges avec les participants

HALTE 6 : VUE PANORAMIQUE DEPUIS LE PROMONTOIRE DU CLOS DE TAMAN

L'aménagement et la gestion d'un paysage viticole vitrine

- P. Pellaton et J. Sigaud : présentation du point de vue : vignoble de la vallée, village de St Victor la Coste). L'aménagement du clos de Taman : historique, gestion, événementiels existants, fréquentation, retour cave et retour produit. Présentation des démarches à venir (extension Clos de Taman...)
- E. Berthomieux (détachée du conseil Général pour le Pays Côtes du Rhône Gardoises) : présentation du label Vignoble & Découverte, lien avec le Clos de Taman
- Échanges avec les participants
- L'ensemble des participants rejoint le site de pique-nique à pied (à travers vigne, moins de 500 m).
- Pique-nique dans le vignoble dans un mazet aménagé du clos de Taman
- Dégustation commentée par les vignerons des vins de la cave coopérative
- Repas



MATINÉE TERRAIN « EAU, SOLS, BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE ODG POUILLY-FUISSÉ » POUILLY-FUISSÉ 26 NOVEMBRE 2014

(4^e COPIL du projet Laboratoires Paysages Viticoles)

8 H 30 : RDV DES PARTICIPANTS - CHÂTEAU DE BEAUREGARD (FUISSÉ)

<https://www.google.fr/maps/@46.289929,4.75059,15z?hl=fr>

- Accueil café / introduction de la réunion (Carine Herbin pour l'IFV, Michel Baldassini et Claire Pernet pour le BIVB, Frédéric-Marc Burrier et Vincent Besson pour l'ODG Pouilly-Fuissé)
- 9 h 15 : départ

HALTE N°1: BIODIVERSITÉ ET PAYSAGES, À PROXIMITÉ DU CHÂTEAU DE BEAUREGARD (FUISSÉ)

- Haie plantée dans le cadre du programme Biodivine (ODG - BIVB)
- Cadole restaurée avec le Grand Site de France Solutré-Pouilly-Vergisson (ODG - Grand Site)
- AOC, protection des terroirs et agroécologie : les nouvelles possibilités ouvertes par la loi d'avenir agricole d'octobre 2014 (INAO)
- Echanges avec les participants

Sur la route : passage devant le muret du château de Beauregard en cours de restauration et à proximité du panneau explicatif du programme Biodivine

HALTE N°2: GESTION DU SOL, DE L'ÉROSION ET DU RUISSELLEMENT DANS UN VIGNOBLE DE PENTE, BASSINS DE CLOT ET/OU DE NANCHES (SOLUTRÉ)

- Gestion de l'eau par la création d'une Association Syndicale Autorisée : travaux hydrauliques et mesures intra-parcellaires (ASA de Solutré)
- Intégration paysagère des bassins de rétention d'eau (ASA de Solutré)
- Réalisation de la cartographie des sols de l'ODG : objectif, effets... (ODG, INAO)
- Echanges avec les participants

HALTE N°3: VISITE DE L'ATRIUM, CAVEAU DE DÉGUSTATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS DE POUILLY-FUISSÉ (SOLUTRÉ)

- Dégustation (ODG)

HALTE N°4: PAYSAGE, GRAND PUBLIC ET ŒNOTOURISME, MAISON DU GRAND SITE DE FRANCE (SOLUTRÉ)

- Historique du Grand Site et de la Maison (Grand Site)
- Visite du site d'accueil du grand public / Programmes et projets d'animation (Grand Site de France)
- Discussion sur les projets communs entre le Grand Site et l'ODG (Grand Site, ODG)
- Echanges avec les participants

Entretiens et questionnaires

Les entretiens et questionnaires constituent de bons moyens pour entrer en contact et apprécier le niveau de mobilisation des partenaires et des acteurs du paysage.

Témoignages

• Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

Les parties prenantes locales du paysage ont été mobilisées au travers d'entretiens individuels, sur la base d'un questionnaire d'entretien permettant d'engager une discussion semi-directive, tout en étant à l'écoute des apports et des besoins des interlocuteurs.

Par ailleurs, le maintien de la mobilisation des partenaires professionnels déjà engagés passe et passera aussi par leur participation au groupe de travail régional qui permettra de mettre le sujet en débat et d'envisager ensemble les pistes les plus adaptées à la région.

La mobilisation générale des professionnels de la filière pourra être envisagée par la communication de sensibilisation (site extranet, BIVB Infos, réunions d'ODG, de présidents d'ODG etc).

La mobilisation passera aussi par des échanges, des formations, des visites sur le terrain.



TRAME D'ENTRETIENS INSTITUTIONNELS BIVB

L'étude Laboratoire Paysages Viticoles, initiée par l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV), s'inscrit autour des questions actuelles liées à la durabilité de la vigne, la gestion, préservation et valorisation des paysages viticoles.

D'ores et déjà en cours d'élaboration par d'autres régions viticoles, cette étude vise à faire un constat de l'influence des pratiques viticoles sur l'environnement (et particulièrement les petits éléments constitutifs du paysage tels que haies, murets...) et réciproquement de leur impact environnemental sur la vigne.

Dans le cadre de son Plan Amplitude 2015 ayant pour ambition de faire des vins de Bourgogne une référence mondiale en matière de viticulture durable, le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) souhaite ainsi étudier le lien entre le paysage et le développement durable en appréhendant mieux les enjeux du vignoble.

En tant que... (acteur du territoire/ de l'environnement, du vignoble...) au sein de... (citer Nom Organisation), votre perception du paysage viticole bourguignon, et de ses interactions avec l'environnement et le développement durable, ainsi que vos observations et éventuels constats d'initiatives viticoles et recommandations en conséquence contribueront à alimenter notre réflexion.

Notre souhait à travers cet entretien n'est pas de recueillir des données à travers des questions bien définies mais plutôt de procéder sous forme d'un véritable échange orienté selon les éléments de réflexion qui vous semblent pertinents.

DONNÉES GÉNÉRALES

Société :
Statut :
Périmètre d'action :
Contact :
Poste :

ACTIONS

Quel est votre rôle/ votre mission ?
Quels sont vos interlocuteurs ?
Quels sont vos projets/ actions, existants/prévus prochainement ?

QUESTIONS

- Quel lien faites-vous entre viticulture et développement durable ?
- Quels peuvent être les impacts positifs de la viticulture sur l'environnement / le Paysage ?
- Quels peuvent être les impacts négatifs de la viticulture sur l'environnement / le Paysage ?
- Par rapport à ces préoccupations environnementales, quelles évolutions des pratiques viticoles avez-vous pu observées au cours des dernières années ? (Exemples d'actions / initiatives ?)
- Comment les pratiques de viticulture peuvent-elles s'inscrire dans une démarche éco-responsable et durable ?
- Comment l'action des vignerons peut-elle être gage de gestion et de préservation du paysage (biodiversité, etc.) ?
- Comment favoriser les actions collectives en faveur du paysage

VOS RECOMMANDATIONS POUR NOTRE ÉTUDE

QUESTIONNAIRE RELATIF À LA CHARTE PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE DES CÔTES DU RHÔNE

Le Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône engage une démarche de valorisation des paysages viticoles et de préservation de l'environnement. Les objectifs de cette démarche novatrice sont multiples : préserver les ressources naturelles et la biodiversité, gérer l'identité viticole et rurale du territoire, valoriser l'activité viticole par le tourisme et la communication. Pour la réussite de ce projet, une étude dont les premiers résultats seront disponibles à la fin de l'année, est actuellement en cours.

Dans ce cadre, nous souhaitons connaître vos actions et intentions sur les thématiques paysagère et environnementale.

Merci d'avance pour votre participation. Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations.



Lucile CHEDORGE
En charge de la Charte paysagère et environnementale
Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône
Tél : 04 90 27 24 24 / 04 90 11 46 13
Mail : l.chedorge@syndicat-cotesdurhone.com

A L'ECHELLE DE VOTRE CAVE COOPERATIVE
Disposez-vous d'un cahier des charges, d'une charte, d'une certification ou groupes de travail... sur les thématiques paysage et environnement ?

Vos actions paysagères et environnementales

1 - EVOLUTION DES PRATIQUES CULTURALES

	Réalisé	En projet	Intéressé	Non intéressé	Non concerné
Enherbement inter-rangs	☐	☐	☐	☐	☐
Enherbement tournière	☐	☐	☐	☐	☐
Travail du sol	☐	☐	☐	☐	☐
Tête de rang soignée (piquet, ancrage)	☐	☐	☐	☐	☐
Si autre, merci de préciser : En quelques mots, présentation des actions :					

2 - MAINTIEN ET PLANTATION DES STRUCTURES VEGETALES

	Réalisé	En projet	Intéressé	Non intéressé	Non concerné
Haie	☐	☐	☐	☐	☐
Bosquet	☐	☐	☐	☐	☐
Arbre	☐	☐	☐	☐	☐
Lisière boisée	☐	☐	☐	☐	☐
Si autre, merci de préciser : En quelques mots, présentation des actions :					

3 - ADAPTATION DU MATERIEL AGRICOLE

	Réalisé	En projet	Intéressé	Non intéressé	Non concerné
Pulvérisateur	☐	☐	☐	☐	☐
Aire de remplissage	☐	☐	☐	☐	☐
Matériel de travail du sol	☐	☐	☐	☐	☐
Si autre, merci de préciser : En quelques mots, présentation des actions :					

4 - ENTRETIEN OU RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE BÂTI

	Réalisé	En projet	Intéressé	Non intéressé	Non concerné
Cabanon	☐	☐	☐	☐	☐
Mur	☐	☐	☐	☐	☐
Muret	☐	☐	☐	☐	☐
Si autre, merci de préciser : En quelques mots, présentation des actions :					

5 - AMENAGEMENTS DES ABORDS DES BATIMENTS

	Réalisé	En projet	Intéressé	Non intéressé	Non concerné
Parking	☐	☐	☐	☐	☐
Plantation	☐	☐	☐	☐	☐
Nouveau bâtiment	☐	☐	☐	☐	☐
Si autre, merci de préciser : En quelques mots, présentation des actions :					

6 - PROTECTION ET VALORISATION DES TERROIRS

	Réalisé	En projet	Intéressé	Non intéressé	Non concerné
Zonage agro-paysager	☐	☐	☐	☐	☐
Protections réglementaires paysagères ou environnementales	☐	☐	☐	☐	☐
Résorption de points noirs	☐	☐	☐	☐	☐
Si autre, merci de préciser : En quelques mots, présentation des actions :					

7 - OENOTOURISME

	Réalisé	En projet	Intéressé	Non intéressé	Non concerné
Sentier	☐	☐	☐	☐	☐
Événementiel dans le vignoble	☐	☐	☐	☐	☐
Signalétique	☐	☐	☐	☐	☐
Label et charte d'accueil	☐	☐	☐	☐	☐
Vignoble vitrine	☐	☐	☐	☐	☐
Si autre, merci de préciser : En quelques mots, présentation des actions :					

VOS ATTENTES

	OUI	NON
Appui technique	☐	☐
Appui financier	☐	☐
Participation à des groupes de travail	☐	☐

Remarques et suggestions

• Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône

Les acteurs sont pour le moment mobilisés de deux manières. Soit en participant au développement de projets communs, comme c'est par exemple le cas avec l'Agence de l'Eau, soit en leur proposant d'échanger sur nos expériences et projets respectifs au cours du Comité de Suivi. Nous n'en sommes pour le moment qu'aux prémices de la mobilisation et son efficacité n'est donc pas mesurable. Ainsi, il est fort probable que les outils de mobilisation évoluent en fonction des premiers retours suite à l'année 1 de mise en œuvre du programme.

Formation

Quatre cours de formation sous forme de diaporamas sont disponibles librement sur :

<http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/formation.html> *

Ils sont construits de façon à offrir aux formateurs une trame pédagogique qui peut être adaptée selon les situations.

Cours 1. Le paysage dans un projet d'agriculture durable: définitions, enjeux et contextes

Cours 2. Le paysage dans les diagnostics de territoire et d'exploitation agricoles

Cours 3. Le paysage dans l'élaboration d'un projet d'exploitation agricole

Cours 4. Suivi et élaboration d'un projet d'exploitation agricoles et de son impact paysager

*** Les cours ont été transcrits à partir de l'ouvrage « Paysages en Herbe. Le paysage et la formation à l'agriculture durable » (M. Toubianc, Educagri 2004)**

Extrait du questionnaire en ligne à destination des coopérateurs

← réalisé sur Google Forms

PAYSAGES EN HERBE

LE PAYSAGE ET LA FORMATION A L'AGRICULTURE DURABLE

PRESENTATION



3 De l'engagement à la mise en œuvre

La programmation des résultats

La mise en œuvre des actions doit être programmée à court, moyen et long termes selon une hiérarchisation retenue qui est réaliste, logique, et chronologique et qui précise les acteurs concernés, les ressources économiques et le planning.

L'ensemble des propositions peut être présenté sous la forme d'un bloc diagramme ou d'un plan synthétique donnant une idée globale du contenu du projet. Le document doit être court tout en donnant une vision d'ensemble cohérente permettant de visualiser la réalisation des actions.

Exemple

• Union des Vignerons du Beaujolais

L'Union des vignerons du Beaujolais et l'Inter Beaujolais ont engagé un travail de valorisation touristique et d'amélioration de la signalétique sur le tracé de la Route des vins du Beaujolais, ainsi qu'une

démarche d'intégration des points noirs paysagers sur l'itinéraire de la Route des Vins. L'UVB a sollicité le CAUE du Rhône pour accompagner ces démarches en apportant une expertise sur l'intégration des points noirs et la mise en valeur du paysage. La route des vins est un axe fort constitué sur le territoire du Beaujolais. Son statut permet de défendre et de développer aujourd'hui des qualités urbaines, patrimoniales et paysagères sur le territoire correspondant à cet axe, ce qui contribuerait d'autant plus à ses activités viticoles et touristiques.

La route des vins est aussi une colonne vertébrale sur laquelle les acteurs du territoire peuvent venir greffer des intérêts diversifiés à l'échelle du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), du PLU, ou PLUi, ainsi que des projets de mise en valeur du patrimoine bâti, des paysages alentour, du cadre de vie (route fleurie, espaces publics, aménagements valorisés, etc.) Le CAUE propose de mettre en cohérence l'étude de valorisation des paysages du Beaujolais (réalisée par l'UVB), le diagnostic

Programme de réalisation de Grand Pic Saint Loup

TABLEAU DE BORD				
	JANVIER 2015	JUIN 2015	JANVIER 2016	JUIN 2016
Action pilote 1 - accompagner l'intégration paysagère des défriches viticoles				
Action 2 - réaliser un autodiagnostic biodiversité du vignoble				
Action 3 - créer des vignes coupures de combustibles				
Action pilote 4 - soigner les aménagements paysagers des abords de caves				
Action 5 - développer l'offre dans les caves				
Action 6 - créer des sentiers d'interprétation dans le vignoble				
Action 7 - préserver le foncier agricole - zonage agropaysager				
Action 8 - gérer les zones d'interfaces vignes/villages				
Action pilote 9 - développer des itinéraires paysagers viticoles				
Action 10 - aménager des points de vue				
Action 11 - créer des haltes sur des vignobles vitrines				
Action 12 - harmoniser la signalétique viticole				
Action 13 - équiper les sentiers existants de tables d'interprétation				
Action pilote 14 - réaliser une exposition itinérante « paysage viticole »				
Action 15 - proposer une mallette pédagogique vignoble et paysage				
Action 16 - développer le land art viticole et proposer des sites pour des performances d'artistes				
Action 17 - créer un observatoire photographique des paysages de vignes				
Action pilote 18 - créer un poste animateur				
Action 19 - proposer des formations paysages viticoles				

« Points Noirs » - réalisé par les étudiants de Master Lyon2 et la Charte Paysagère du SCOT Beaujolais, en vue de développer une approche pré-opérationnelle à l'échelle de l'itinéraire de découverte des paysages et du patrimoine du Beaujolais (selon l'axe majeur du tracé de la route des vins). Dans le cadre de ce projet « Itinéraire des paysages et du patrimoine du Beaujolais » le partenariat avec le Syndicat mixte du Beaujolais permettrait :

- d'intégrer la démarche Géopark (liens avec les géo-sites) ;
- d'amorcer une réflexion à l'échelle de l'urbanisme en utilisant ces itinéraires comme argument fondateur pour sensibiliser et conseiller les collectivités en matière de développement urbain, de préservation d'entités agricoles, naturelles ou patrimoniales.

Le plan d'action

Le plan d'action est un document partenarial, qui réunit autour d'objectifs communs, l'ensemble des acteurs du territoire de la démarche. Il correspond à un programme d'action localisé, un guide pré-opérationnel avec un calendrier de réalisation des actions à court et moyen termes.

Le plan d'action s'adresse aux différents acteurs du projet : acteurs viticoles et agricoles, acteurs institutionnels, collectivités territoriales et leurs organismes de conseil, acteurs économiques, syndicats de gestion, instituts de recherche développement, enseignement, associations... Construit sur la base du diagnostic et des différents temps d'échanges, il peut se décliner selon trois catégories (selon la Convention Européenne du Paysage) et en plusieurs axes thématiques.

« Protection comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine » art. 1-d

- Préservation de l'identité patrimoniale et culturelle : patrimoine naturel, patrimoine paysager, patrimoine architectural, culture viticole (traditions, fêtes, rites)
- Protection des terroirs, zonage terroir, zonage agropaysager, protection du parcellaire et du foncier agricole
- Définition de mesures réglementaires, inscription de mesures de protection des terres viticoles dans les documents d'urbanisme des actions de valorisation du paysage,

« Gestion comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. » art.1-e transformations

- Changements de pratiques viticoles et agricoles, approche agro-écologique du paysage (système eau sol biodiversité énergie paysage et pratiques viticoles), établissement des bonnes pratiques du paysage viticole, cahier des charges,

- Gestion des franges urbaines et agricoles, gestion foncière du territoire (urbanisme et agriculture), gestion des friches
- Gestion sociale du paysage :
 - Développer la perception sociale de bien collectif que représente le paysage
 - Améliorer le lien social au paysage (sensibilisation, formation, fédérations, cohésion, médiation, qualification, mobilité, participation)
 - Développer les conditions d'accès au paysage et la disponibilité (formation, main-d'œuvre, logement, rémunération, mobilité)
- Gestion économique du paysage :
 - Favoriser l'aspect levier d'attractivité du paysage viticole en lien avec les autres acteurs locaux (industrie, tourisme, œnotourisme, résidence)
 - Révéler la valeur ajoutée du paysage viticole (pérennité du vignoble et des exploitations, foncier viticole, identité territoriale)
 - Développer des actions promotionnelles de découverte des paysages du vignoble (œnotourisme, route des vins, sentiers viticoles)
 - Créer de la valeur paysage (architecture, packaging, entretien, soin, paysagement, bonnes pratiques agropaysagères)

Plan de 10 actions organisé en 4 échelles - Union des vignerons du Beaujolais

DE LA PARCELLE À LA CAVE... CULTIVER, PARCOURIR, DÉCOUVRIR, DÉGUSTER...

LES PAYSAGES VITICOLES DU BEAUJOLAIS

LE PAYSAGE DE LA PARCELLE ■ Action 1 les structures végétales : prendre en compte l'existant et diversifier les palettes ■ Action 2 les premiers plans du vignoble : soigner les transitions vignes/routes	
LE PAYSAGE DES ROUTES ■ Action 3 la signalétique d'entrée du vignoble : harmoniser et marquer l'entrée de l'appellation ■ Action 4 les haltes et points de vue dans le vignoble : créer, développer et valoriser	
LE PAYSAGE DES CAVES ET DOMAINES ■ Action 5 les entrées et abords des caves : souligner et organiser ■ Action 6 la signalétique des caves : homogénéiser et accompagner ■ Action 7 les parcours vers le vignoble : identifier et proposer	
L'IDENTITÉ RURALE ET VITICOLE DU PAYSAGE ■ Action 8 le volet agropaysager des documents d'urbanisme : réaliser un zonage ■ Action 9 les paysages dégradés : connaître et agir ■ Action 10 les outils réglementaires : mobiliser et utiliser	

« Aménagement comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages. » art.1-f

- Travaux de suppression de points noirs paysagers
- Synthèse patrimoniale et historique à visée opérationnelle, carte des points mutables et invariables ou en mutations.
- Etudes particulières concernant le paysage viticole et son image
- Travaux d'image sur les liens entre la qualité du cadre de vie, la qualité des paysages et la qualité des produits
- Diagnostic foncier et actions foncières pour garantir la qualité paysagère et la mise en tourisme.
- Aménagement des interfaces

- Prise en compte du paysage au moment de l'installation viticole, de la reconversion en viticulture biologique
- Prise en compte du paysage et des aspects agro-écologiques dans le projet architectural
- Cahier des charges accueil exploitation
- Communication, promotion des paysages viticoles localement et à destination des consommateurs
- Oenotourisme
- Valorisation, fréquentation du patrimoine paysager

Exemples

- Union des Vignerons du Beaujolais

Guide pratique paysages viticoles du Beaujolais - Source UVB avril 2013 ↓

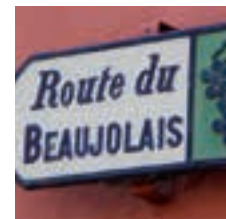
<http://www.beaujolais.com/page.php?page=DT1372776929&lang=fr&codej=france&time=20141015071035>

Démarche de valorisation des paysages viticoles du Beaujolais



GUIDE
PRATIQUE

Phase 2 - Guide pratique - Avril 2013



La fiche action

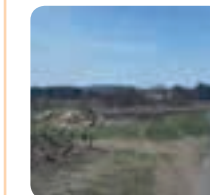
Une fiche actions permet de :

- fixer les objectifs généraux ;
- démontrer l'intérêt spécifique dans le cadre du projet ;
- définir à quelle idée forte est liée l'action ;
- expliquer comment elle se rattache au fil conducteur du projet ;
- présenter les caractéristiques de l'action ;
- rappeler les engagements pris par les acteurs sociaux, économiques et institutionnels ;
- identifier les ressources humaines et techniques nécessaires ;
- donner son calendrier d'exécution ;
- valider son budget et son financement.

Exemples de fiche action

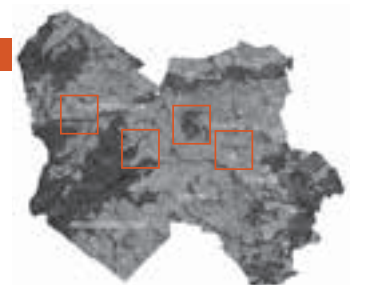
Fiche action "Aménager des points de vue" du plan d'action de Brouilly et Côtes de Brouilly ↓

THÈME 2 - COMMUNIQUER ET PROMOUVOIR LE VIGNOBLE ACTION 7 - AMÉNAGER DES POINTS DE VUE



PRINCIPE PAYSAGER

Une observation du vignoble et du paysage



LOCALISATION

- mont Brouilly

PORTEUR DE L'ACTION

- Association des Crus, vignerons
- Communes

PARTENAIRES TECHNIQUES

- Conseil Général
- CAUE
- Office de Tourisme Beaujolais Val de Saône

COÛT

- 2 000 € / table de lecture du paysage
- mobilier + aménagement parking

PARTENAIRES FINANCIERS

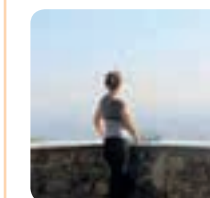
- Conseil Général
- Conseil Régional (via le CDDRA du Syndicat Mixte du Beaujolais)

CALENDRIER ET DÉLAIS

- Printemps 2011 / 3 mois

ACTIONS LIÉES

- Utiliser des vignobles vitrines (action 6)
- Baliser des sentiers d'interprétation (action 8)



ACCOMPAGNEMENT ET MISE EN OEUVRE

=> Répertoire des points de vue stratégiques pour le vignoble
=> Utiliser les points hauts accessibles : villages, buttes...
=> Aménager des fenêtres visuelles sur certains axes de fréquentation : plantation d'arbres permettant de rythmer le regard sur le vignoble (ouverture et fermeture du champ visuel)
=> Aménager les points de vue remarquables avec un mobilier invitant à l'arrêt et à l'observation
=> Baliser des aires de stationnement attenantes aux points de vue
=> Préserver les zones visibles depuis les points de vue en les intégrant dans les documents d'urbanisme (POS, PLU...)



POINTS CLÉS

=> Aménager en priorité les points de vue existants

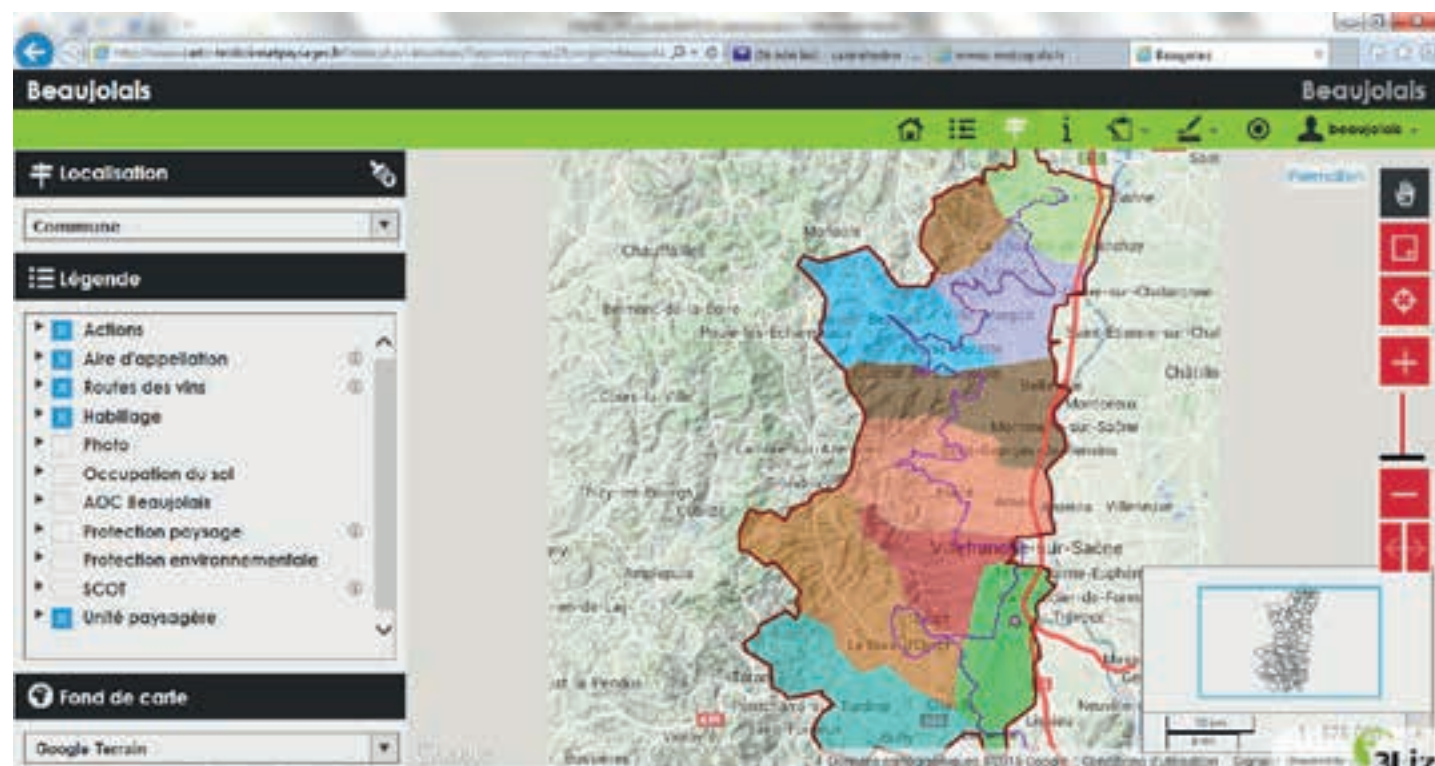
Le plan de communication

L'objectif du plan de communication-associé à la démarche- est d'illustrer et de porter à connaissance les différentes étapes de son déroulement, en cohérence et en intelligence avec l'ensemble des opérations en cours ou à venir sur le territoire.

La cartographie

« Le projet paysage a donné lieu à une contractualisation avec le CAUE du Rhône et le Syndicat Mixte Beaujolais pour la mise en place d'un outil web de cartographie et d'une plate-forme de collaboration en ligne. »

<http://www.beaujolais.fr/page.php?page=DT1372776929&lang=Fr&codej=france&time=20150106095644> ↓



La contractualisation

La contractualisation porte sur le programme des réalisations. Elle se traduit par des conventionnements avec les partenaires.

La contractualisation peut prendre la forme d'une charte paysage quand l'engagement sur le projet de gestion du paysage est collectif entre les acteurs du territoire. Dans ce cas, la démarche peut faire l'objet d'une reconnaissance notamment auprès du Réseau International des Paysages Viticoles.

La transposition de la charte en annexe du cahier des charges de l'ODG est un moyen de renforcer et de reconnaître l'engagement à l'échelle des exploitations.

Lien en attente ↓

Exemple

• ODG Costières de Nîmes

La Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes a été signée en juillet 2007 par une vingtaine de partenaires (élus, organismes techniques...), après dix huit mois d'études préalables. Une deuxième journée de signature a eu lieu à l'occasion de l'adhésion des Costières de Nîmes à la Charte Internationale de Fontevraud en mars 2009. Cette forme de contractualisation, très souple, n'a pas d'échéance programmée. Ponctuellement, de nouveaux partenaires manifestent le souhait de signer la Charte ou de s'engager sur un partenariat action alors qu'ils n'étaient pas signataires en 2007.

Inscription de la Charte dans le cahier des charges de l'appellation

« Soucieux de valoriser l'image des vins en protégeant la zone géographique et en communiquant sur la qualité des savoir-faire et du terroir, soucieux de gérer le cadre de vie avec la volonté de faire du paysage un outil de développement et d'amélioration du territoire, soucieux de préserver les ressources naturelles en maintenant une diversité floristique et faunistique, l'ensemble des partenaires concernés a mis en place une « Charte Paysagère et environnementale », signée le 5 juillet 2007, Charte reconnue au sein de la « Charte Internationale de Fontevraud », en mars 2009 ».

Chapitre X - Lien avec la zone géographique
Cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée
COSTIERES DE NIMES, décret n°2011-1259 du 7 octobre 2011



L'évaluation de la démarche

La contractualisation porte sur le programme des réalisations. Elle se traduit par des conventionnements avec les partenaires.

La contractualisation peut prendre la forme d'une charte paysage quand l'engagement sur le projet de gestion du paysage est collectif entre les acteurs du territoire. Dans ce cas, la démarche peut faire l'objet d'une reconnaissance notamment auprès du Réseau International des Paysages Viticoles.

La transposition de la charte en annexe du cahier des charges de l'ODG est un moyen de renforcer et de reconnaître l'engagement à l'échelle des exploitations.

Exemple

• ODG Costières de Nîmes

La Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes a été signée en juillet 2007 par une vingtaine de partenaires (élus, organismes techniques...), après dix huit mois d'études préalables. Une deuxième journée de signature a eu lieu à l'occasion de l'adhésion des Costières de Nîmes à la Charte Internationale de Fontevraud en mars 2009. Cette forme de contractualisation, très souple, n'a pas d'échéance programmée. Ponctuellement, de nouveaux partenaires manifestent le souhait de signer la Charte ou de s'engager sur un partenariat action alors qu'ils n'étaient pas signataires en 2007.

Inscription de la Charte dans le cahier des charges de l'appellation

« Soucieux de valoriser l'image des vins en protégeant la zone géographique et en communiquant sur la qualité des savoir-faire et du terroir, soucieux de gérer le cadre de vie avec la volonté de faire du paysage un outil de développement et d'amélioration du territoire, soucieux de préserver les ressources naturelles en maintenant une diversité floristique et faunistique, l'ensemble des partenaires concernés a mis en place une « Charte Paysagère et environnementale », signée le 5 juillet 2007, Charte reconnue au sein de la « Charte Internationale de Fontevraud », en mars 2009 ».

Chapitre X - Lien avec la zone géographique
Cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée
COSTIERES DE NIMES, décret n°2011-1259 du 7 octobre 2011

Signature de la charte
en juillet 2007



UN EXEMPLE D'OUTIL D'ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE PAYSAGE :

- les observatoires photographiques du paysage -

L'observatoire photographique a pour objectif de « constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage ».

Pour cela, les services de l'État associés aux collectivités territoriales et aux autorités compétentes créent, sur un territoire donné et avec l'aide d'un photographe professionnel, un itinéraire photographique. Cet itinéraire va être re-photographié dans le temps afin de constituer des séries photographiques qui mettent en évidence les évolutions du paysage.

Cet outil essentiel à la connaissance des paysages contribue à mieux faire connaître la diversité des paysages qui composent la France et, surtout, d'en suivre les évolutions.

Méthode de l'Observatoire photographique du paysage.

Une publication de 2008 « Itinéraires photographiques, Méthode de l'Observatoire photographique du paysage » explique les modalités de création d'un itinéraire photographique, ainsi que la gestion d'un itinéraire.

Pour plus d'information : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Observatoire-Photographique>

4 Labellisation de la démarche par le Réseau International Paysages Viticoles

Les intérêt de l'adhésion

Faire évaluer et reconnaître la qualité de sa démarche de gestion de paysage par un réseau d'adhérents, d'experts et de fondateurs- en faveur de la protection, la gestion et la valorisation des paysages de la vigne et du vin, en référence directe avec les textes internationaux de la Convention Européenne du Paysage et de l'Organisation Internationale de la Vigne et du vin.

Le label Réseau International Paysages Viticoles signe la qualité des démarches : volontaires et concertées des terroirs viticoles où tous les acteurs du territoire (collectivités locales, le ou les syndicats de producteurs, opérateurs économiques, culturel et touristique, universités et laboratoires) sont engagés - à partir d'un **diagnostic paysager** - sur un plan d'actions et sa conduite, conjuguant l'optimisation de la production viticole et la gestion paysagère et environnementale, associées à des offres culturelles et touristiques innovantes dans une logique de **développement durable**.

Intégrer le réseau d'excellence des territoires viticoles qui ont adopté des règles de gestion durables et une gouvernance patrimoniale au cœur de la profession viticole.

Utiliser le label du Réseau International Paysages Viticoles

Le label prouve les engagements du territoire en termes de :

- **CONNAISSANCE** des paysages viticoles dans leurs dimensions esthétiques, culturelles, historiques, scientifiques et agronomiques, ouvrant sur une lecture avertie de l'organisation paysagère de ces terroirs afin de mieux motiver les décisions d'aménagement, qu'elles soient le fait des collectivités publiques ou professionnelles.
- **ÉCHANGE** entre les différents métiers et partenaires institutionnels de la filière vitivinicole des territoires concernés, afin de renforcer la capitalisation des savoir-faire et leurs transmissions dans le cadre d'actions de sensibilisation et de formation à la composante paysagère.
- **PRÉSERVATION** des aires viticoles et de leurs patrimoines pour une meilleure prise en compte de la qualité des paysages de vigne dans des projets d'équipement et de développement des territoires urbains et ruraux (mesures incitatives de valorisation paysagère et de réhabilitation du patrimoine, protection réglementaire des paysages).
- **VALORISATION** de ses paysages :
 - en optimisant les qualités intrinsèques du paysage (pertinence des modalités de conduite de la vigne, systématisation des diagnostics paysagers)
 - en favorisant la coopération technique et scientifique
 - en développant une offre de services touristiques d'accueil et de découverte adaptés (circuits d'interprétation des paysages impliquant les viticulteurs).

Développer la connaissance des paysages en termes agronomiques

Bénéficier d'une caution morale vis-à-vis des partenaires techniques et financiers

Ajouter de la notoriété au territoire

Bénéficier de l'accompagnement de la démarche par les autres adhérents ou l'animation du réseau

Participer à l'animation et au développement du réseau



Les membres du Réseau International Paysages Viticoles



Val de Loire



Château-Chalon



Lavaux



Côte méridionale de Beaune



Costières de Nîmes



Brouilly & Côte de Brouilly



Grand Pic St-Loup

L'adhésion au Réseau International Paysages Viticoles

Evaluation des candidatures au Réseau International Paysages Viticoles

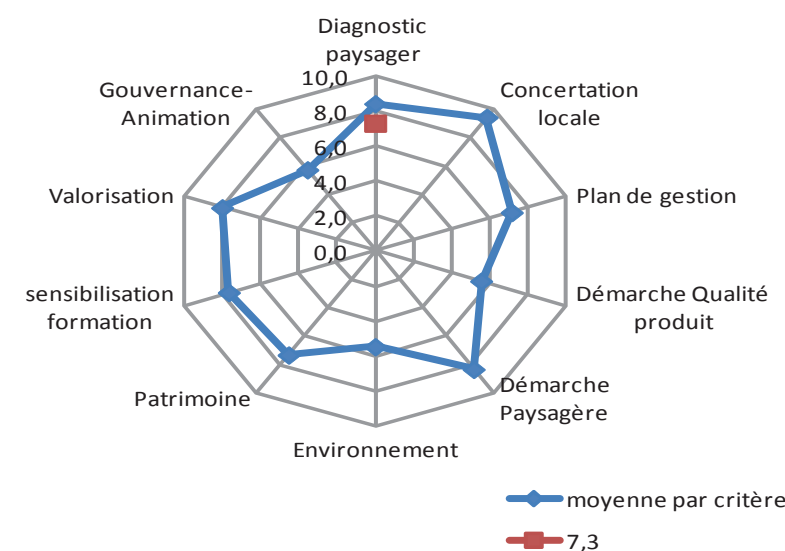
Lors de l'évaluation des candidatures au Réseau International Paysages Viticoles dit charte de Fontevraud, les rapporteurs effectuent une visite du territoire pendant deux jours avec un pilote local proposé par la structure d'animation de la démarche locale.

10 critères sont relevés, commentés et notés.

Dans la mesure où l'adhésion au réseau représente une démarche d'engagement et non une finalité, les critères sont évalués selon l'impact, la pertinence, la cohérence et le suivi du plan engagé.

Graphique d'évaluation à l'adhésion
au Réseau International Paysages Viticoles - Source IFV

Analyse de chaque critère sur une échelle de 0 à 5



Déclaration d'adhésion au Réseau International Paysages Viticoles

La déclaration d'adhésion au Réseau International Paysages Viticoles est signée publiquement en présence du porteur de la démarche et des représentants des familles signataires qui s'engagent à réaliser les actions de la démarche.

La déclaration d'adhésion au Réseau International Paysages Viticoles comprend :

- Un résumé de motivation d'adhésion
- Une synthèse des objectifs du candidat
- Les engagements généraux
- La validation du diagnostic paysager et les partis pris d'aménagement (résumé)
- La validation du plan de gestion (résumé)
- La validation de la structure d'animation et de son financement (résumé)

- La connaissance et le respect de la notice d'adhésion
- La reconnaissance de la démarche visant l'excellence au sens du réseau
- La participation au Réseau International des Paysages Viticoles
- L'accord d'utilisation de l'emblème du Réseau International des Paysages Viticoles

Signature de Brouilly
et Côte de Brouilly
au Réseau International
Paysages Viticoles



5

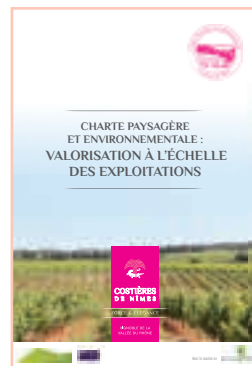
Les 4 stades de réalisation de démarche viticole, Les 4 laboratoires

Le projet Laboratoires Paysages Viticoles a permis de bâtir et d'attribuer quatre stades successifs pour la réalisation de démarches paysages viticoles, stades illustrés chacun par un laboratoire partenaire.

Ces stades balisent également l'état d'avancement des démarches auto-évaluées dans l'outil d'autodiagnostic associé et sont assortis chacun d'un conseil - feuille de route.

Cette partie du guide rend compte des réalisations des 4 laboratoires dans le cadre de ce projet :

- Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) : « stade initiation »
- Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône (SGVRCDR) : « stade démarrage »
- Union des Vignerons du Beaujolais (UVB) : « stade déploiement »
- Organisme de Défense et de Gestion des Costières de Nîmes (CDN) : « stade confirmation »



LES 4 STADES DE DÉMARCHES PAYSAGES VITICOLES

1. Stade initiation, en amont de la démarche, ce stade correspond aux premiers échanges et réflexions permettant au porteur de projet de positionner sa démarche paysage viticole et la formaliser par un inventaire, un audit interne des actions et acteurs existants.

2. Stade démarrage, ce stade illustre le lancement de la démarche par le porteur de projet matérialisé par la mise en place de moyens dédiés, la réalisation des études préalables nécessaires à la connaissance des paysages viticoles (diagnostic paysager, définition des objectifs de qualité paysagères et plan d'actions), des premières réunions d'échanges, de la communication.

3. Stade déploiement, sur la base des études préalablement réalisées, ce stade correspond au développement de la démarche par le porteur de projet et l'ensemble de ses partenaires associés. Il s'illustre le plus souvent par la mise en œuvre des actions, la contractualisation de la démarche notamment au moyen de charte paysagère-environnement et la reconnaissance de la démarche par la labellisation au Réseau International Paysages Viticoles dit Charte de Fontevraud.

4. Stade confirmation, ce dernier stade équivaut à l'appropriation de la démarche sur l'ensemble du territoire et à plus fine échelle, celle de l'exploitation. Cette traduction repose sur une acquisition de connaissances et de compétences mobilisées, indispensables au respect des objectifs de qualité paysagères établies.

Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) : « stade initiation » ↓



Gestion des paysages viticoles

Ce qu'il faut savoir

(((B)))
BOURGOGNES
Amplitude 2015

Gestion et valorisation des paysages

Le paysage viticole bourguignon

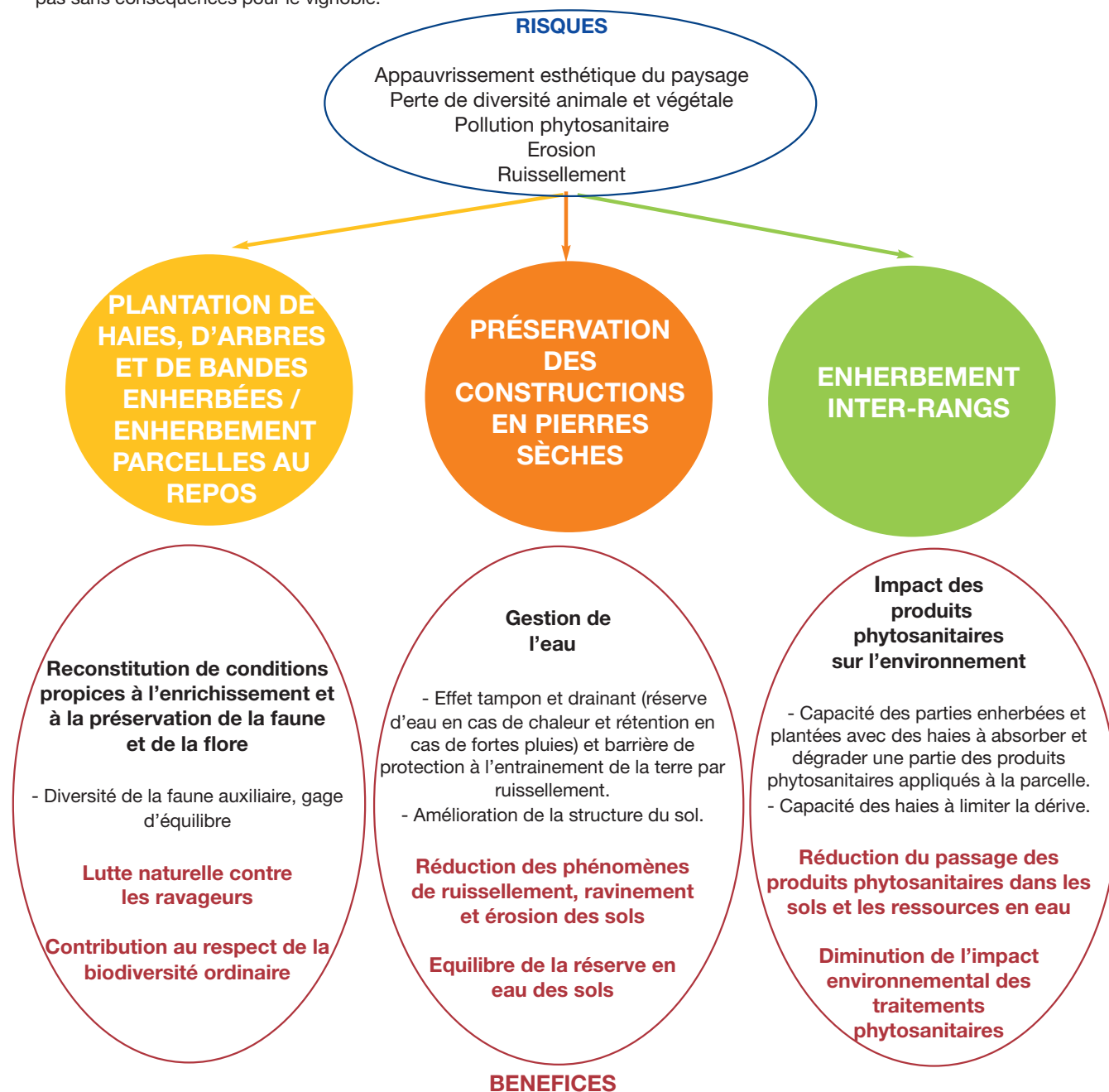
Le paysage viticole bourguignon est une vitrine et un atout oenotouristique pour la Bourgogne. Du Nord de l'Yonne au Sud de la Saône-et-Loire, il est caractérisé par une très grande diversité et une très grande richesse. Il est même plus juste de parler **des** paysages viticoles bourguignons plus que **du**

paysage viticole bourguignon.

Construits au fil du temps et de l'évolution des pratiques, ils reflètent la capacité d'adaptation dans le respect de la tradition de cette région viticole aux 2000 ans d'histoire. Ils constituent un cadre de vie d'exception connu et reconnu.

Gestion des éléments du paysage viticole : des bénéfices partagés

De nombreux éléments font l'identité des paysages viticoles bourguignons : haies, murets, contours enherbés.... Ils jouent un rôle fondamental à la fois d'un point de vue pratique et esthétique. Toutefois, ils sont parfois mis à mal et leur disparition n'est pas sans conséquences pour le vignoble.



s viticoles : un atout pour la viticulture

Quelques initiatives bourguignonnes



Vignoble d'Irancy

Biodiversité : projet européen Life + Biodivine

ODG Irancy, Paysage de Corton, ODG Pouilly-Fuissé : «gestion de la biodiversité dans les paysages viticoles» : inventaire faune et flore, plantation de haies, enherbement des inter-rangs et des parcelles au repos.



Vignoble d'Irancy



Vignoble de Santenay

Embellissement du paysage

ODG de Santenay : suppression des panneaux d'affichage à l'entrée du village ; plantations d'arbres diversifiés (tilleuls, pommiers, amandiers, figuiers...) ; entretien des murets et cabottes.



Vignoble de Santenay



Vignoble de Fuissé

Préservation du paysage

ODG Pouilly-Fuissé : intégration de l'interdiction des destructions et/ou modifications de murs, cadoles (cabottes), murgers, haies etc., dans son cahier des charges ; partenariat avec le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson.



Vignoble de Pouilly-Fuissé



Vignoble de Corton



Vignoble de Corton



Vignoble de Corton

Projet territoire

Association Paysage de Corton : plantations d'arbres et de haies ; lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement ; installation de ruches sur la colline de Corton et mise en place d'une charte apicole ; fiches techniques sur la biodiversité ; organisation d'une formation sur la restauration des murets en pierres sèches...

Crédits photos : BIVB / Gadenne D. / Ibanez A. / JOLY M. / Armellephotographe.com / GESVRES J.

BIVB - janvier 2015

Gestion et valorisation des paysages viticoles : un atout pour la viticulture

Comment faire pour mettre une place en action en faveur du paysage ?

IDEE D'ACTION EN FAVEUR DU PAYSAGE

J'en parle à

Mon ODG / Ma Cave Coopérative / Mon association :

- peut initier une démarche collective, devient alors porteur du projet,
- détient toutes les informations sur l'appellation et ce qu'il est possible d'entreprendre ou non....
- peut donner un avis consultatif et accompagner le porteur du projet dans sa démarche.
- peut avoir une action en cours ou un projet.

Je consulte (ou l'ODG)

STRUCTURES SPECIALISEES :

associations, experts, Chambres d'Agriculture....

- peuvent orienter sur la pertinence et la faisabilité du projet,
- peuvent apporter un soutien (humain, financier, du conseil...)

COLLECTIVITES TERRITORIALES :

mairies, conseils généraux, régionaux, Pays, intercommunalités...

- vérifient la faisabilité du projet en relation avec réglementation et politique territoriale,
- valident (ou non) une demande d'aménagement sur le plan réglementaire (si nécessaire),
- délimitent le projet (périmètre, conditions...)
- orientent les décisions,
- peuvent devenir porteuses du projet,
- peuvent apporter un financement.

STRUCTURES PRIVEES:

entreprises, associations d'insertion....

- réalisent les aménagements,
- peuvent assurer l'entretien,
- peuvent accompagner vos choix par leur expertise.

J'obtiens (ou l'ODG ...)

- conseils, expertises
- autorisations réglementaires
- financements
-

JE REALISE MON ACTION !

Je suis perdu, je ne sais pas par où commencer.....

Contactez la personne ressource au BIVB :

Claire Pernet

Responsable Développement Durable

e-mail : claire.pernet@bivb.com

Tél. : 03.80.26.35.15 (Beaune) / 03.85.22.91.36 (Mâcon)

06.32.35.24.86

<https://extranet.bivb.com/>



BOURGOGNES
Bureau Interprofessionnel
des Vins de Bourgogne



Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône (SGVRCR) : « stade démarrage » ↓

LES PAYSAGES VITICOLES DES CÔTES DU RHÔNE



DIAGNOSTIC PAYSAGER ENVIRONNEMENTAL

DÉCEMBRE 2014





PRÉAMBULE

Dans les **Côtes du Rhône**, la viticulture marque le paysage par une empreinte inscrite de longue date de part et d'autre du **Rhône**. De Vienne en Avignon, coteaux, vallons, terrasses et pentes abruptes ont été investis par les vignerons. Le fruit du travail de plusieurs siècles se lit dans les paysages du vignoble. Ce patrimoine paysager signe **l'identité** de la vallée du Rhône jusqu'aux reliefs adjacents. Le **Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône** a pour mission la mise en valeur des terroirs, des traditions et du savoir-faire des appellations d'origine des Côtes du Rhône. En ce sens, il engage une **démarche paysagère environnementale**. Celle-ci consiste à la valorisation et la préservation des paysages et des ressources naturelles, des terroirs mais aussi de l'activité viticole. Le diagnostic paysager environnemental en est la première étape.



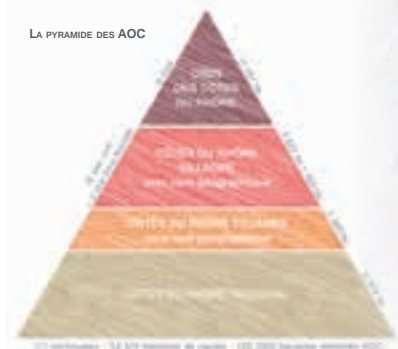
..... Dans les Côtes du Rhône septentrionales, les vignes à flanc de coteau surplombent le Rhône. Les parcelles semblent accrochées à la pente abrupte par des terrasses soutenues par des murets de pierres sèches : les chaillées.

..... Les reliefs des Côtes du Rhône offrent de beaux points de vue et sont en retour perçus depuis de nombreux lieux de vie. Ce lien visuel est une des caractéristiques fortes des paysages des Côtes du Rhône.

LES MOTS DES PAYSAGES DES CÔTES DU RHÔNE...



LA PYRAMIDE DES AOC

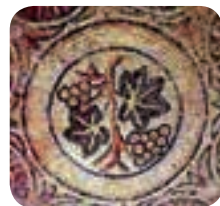


EN CHIFFRES
 > 3 Régions
 > 6 Départements
 > 54 611 hectares de vignes
 > 120 000 hectares délimités

UN PAYSAGE DYNAMIQUE

À L'ÉPOQUE ROMAINE

La vigne introduite par les Grecs au sud de la vallée du Rhône se développe au 1er siècle de notre ère. D'Avignon jusqu'à Vienne, les romains organisent les premiers paysages de vignoble des Côtes du Rhône. La villa gallo-romaine du Molard, identifiée près de Donzère, en est un exemple.



AU MOYEN-ÂGE

Le vignoble gagne les coteaux. Les moines défrichent et plantent. Le développement des voies de communication aide au développement du vignoble. Par endroits, le paysage de la vallée du Rhône prend son identité viticole. Les Papes viennent en Avignon, Châteauneuf-du-Pape devient leur résidence secondaire. La vigne se développe. Les traits du paysage de ce cœur de la vallée du Rhône se dessinent jusqu'à se fixer pour se lire encore aujourd'hui.



JUSQU'AU XXE SIÈCLE

Prosperité économique, disette, phylloxéra... font varier l'enveloppe paysagère du vignoble. Celle-ci s'habille dès 1936 de ses lettres de qualité et d'origine sous l'impulsion du Baron Pierre Le Roy. Le système des AOC est créé. Il donne naissance au premier lien entre bon vin - beau paysage. La délimitation AOC inscrit le vignoble dans le paysage.



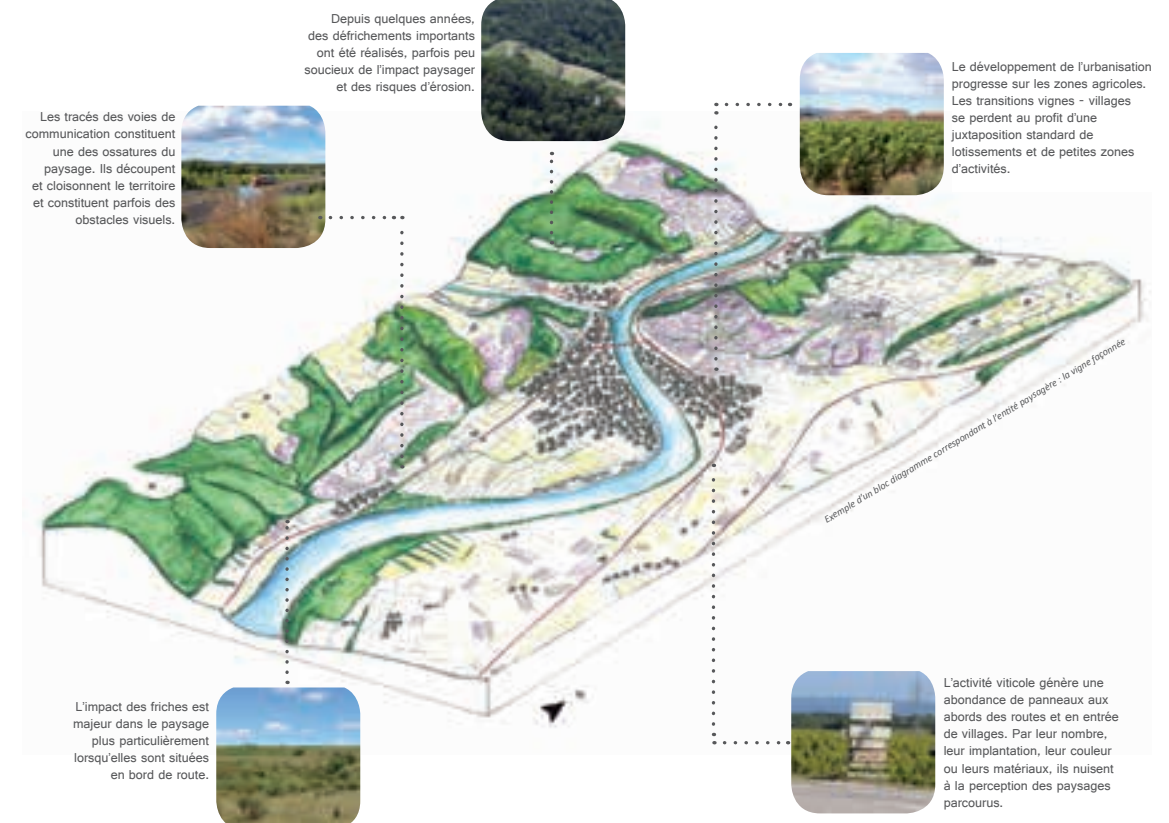
DE NOS JOURS

Depuis plusieurs années déjà, les qualités paysagères du vignoble des Côtes du Rhône sont reconnues comme facteur de développement économique : oenotourisme, marketing, promotion des vins... Plus récemment, certaines actions des vignerons visent à répondre aux enjeux du développement durable, de biodiversité et de fonctionnalité du territoire notamment face aux risques incendies et aux risques inondations. Il est vrai que les formes et structures végétales induites par l'activité viticole composent une trame paysagère favorable à l'écologie.



LES TENDANCES D'ÉVOLUTION

Malgré la reconnaissance AOC, les paysages du vignoble des Côtes du Rhône sont soumis à de nombreux usages qui portent souvent atteinte à la qualité du cadre de vie qu'ils génèrent. Les extensions urbaines, l'accroissement des infrastructures, le développement des industries gagnent le foncier viticole en modifiant la richesse et l'harmonie des lieux. Parallèlement, il n'est pas rare de constater qu'un projet viticole conduit sans cohérence avec le site peut bouleverser l'image de toute une appellation et des plus-values qu'elle génère. Pour encadrer la gestion du patrimoine viticole des appellations, certains vignerons se sont récemment dotés d'outils réglementaires de protection du paysage. En atteste le classement d'une partie des Coteaux de l'Hermitage au titre des sites pour son paysage pittoresque ou l'inscription de la cave coopérative de Tavel aux Monuments Historiques.



UNE IDENTITÉ RHODANIENNE

- À proximité ou plus éloignées du fleuve, les vignes semblent toutes regarder vers cet axe majeur et fort que constitue le **Rhône**. La vallée offre des conditions optimales à la culture de la vigne lisibles dans le paysage par :
- > Des **pent**es plus ou moins prononcées idéalement **exposées** et **drainées**.
 - > De la **chaleur** nuancée par un **Mistral** bienfaiteur qui apporte **lumière** et **clarté** dans le paysage et qui limite naturellement le développement des parasites par son pouvoir séchant.
 - > Des sols le plus souvent composés d'**éclats calcaires** des plateaux dominants, de **galets roulés** délimitant des terrasses, dont les ocres et les blancs teintent le socle paysager du vignoble.
 - > Des **points de vue** où le regard porte par delà la géométrie des rangs de vignes qui ouvrent le paysage.
 - > À cela s'ajoute la prégnance du **végétal** avec une palette de **verts** qui, au Sud, persiste en toutes saisons : haies de cyprès brise-vent, bois de chênes verts parfois truffiers, oliviers... alignés, isolés, ou groupés, l'arbre maille et teinte le paysage.



La diversité des cultures et du couvert boisé compose un patchwork de couleurs et de textures. Selon les saisons, les parcelles se transforment en grands aplats colorés (jaune, violet, vert...) et deviennent un marqueur fort dans le paysage.



Les éclats de calcaire blanc contrastent avec les galets de couleur rouge.



La puissance des reliefs transparaît dans la verticalité des dalles calcaires où la roche est à nu et d'un blanc éclatant.



LA PLACE DE LA VIGNE DANS LE PAYSAGE

PLAN DE DIEU



PLAINE VITICOLE

: Les plaines sont majoritairement occupées par la vigne. L'espace largement ouvert offre de nombreuses vues lointaines sur les reliefs alentours. Seuls les domaines viticoles et quelques arbres ponctuels viennent rompre cette immensité.

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE



TERRASSE VITICOLE

: La terrasse forme un plateau. Les terrasses villafranchiennes sont caractéristiques des paysages des Côtes du Rhône. Le rebord du plateau présente par endroit une forte pente qui s'affirme dans le paysage.

VALLÉE DE LA TAVE



VALLÉE VITICOLE

: La vigne s'épanouit dans les vallées, cadrée par les hauts reliefs des massifs. Le vignoble tapisse le fond de la vallée et remonte légèrement en banquettes sur les pentes.

COTEAU D'AVIGNON



COTEAU VITICOLE RUBAN

: La vigne est plantée sur des banquettes bien aménagées. Elle épouse la pente, s'adapte au relief et compose avec les éléments naturels (fossés, végétaux...).

COLLINES DE VAISON



VALLON VITICOLE

: A l'intérieur des reliefs, les vallons se composent de petites parcelles. Les affleurements calcaires peu propices à l'agriculture n'ont pas été déboisés. La vigne domine. Ponctuellement, elle laisse place à des oliviers et quelques autres cultures.

CÔTES DU RHÔNE SEPTENTRIONALES



COTEAU VITICOLE PLISSÉ

: Les vignes sont implantées sur les pentes orientées Sud-Est et Sud-Ouest pour l'ensoleillement avec parfois un surplomb pentu et spectaculaire.

VALLATS DE TAVEL ET LIRAC



COMBE ET BASSIN VITICOLE

: La vallée en amphithéâtre est délimitée de façon nette par des versants pentus. La vigne court du fond de vallée sur tout ou partie des flancs entre bois et autres cultures.

MASSIF DES DENTELLES DE MONTMIRAIL



PIÉMONT VITICOLE

: Le piémont est occupé principalement par la vigne, les boisements marquent les ruptures de pente et les autres agricultures la proximité des cours d'eau (céréales, vergers...).

DES PAYSAGES VITICOLES AU SERVICE DE L'ÉQUILIBRE ENVIRONNEMENTAL

Les zones protégées ou jugées d'intérêt environnemental (ZNIEFF, Natura 2000...) cohabitent avec le vignoble.

Leur bon état dépend notamment des aménagements paysagers effectués dans les espaces dits ordinaires, et notamment agricoles.

Ci-après, trois niveaux de lecture du paysage qui permettent de définir, à chaque échelle, le rôle environnemental des éléments paysagers.



À L'ÉCHELLE DE L'ENTITÉ PAYSAGÈRE

Au sein des territoires, grâce aux variations des conditions pédo-climatiques, des **habitats** différents coexistent. Ils permettent l'expression d'une faune et d'une flore diversifiées.

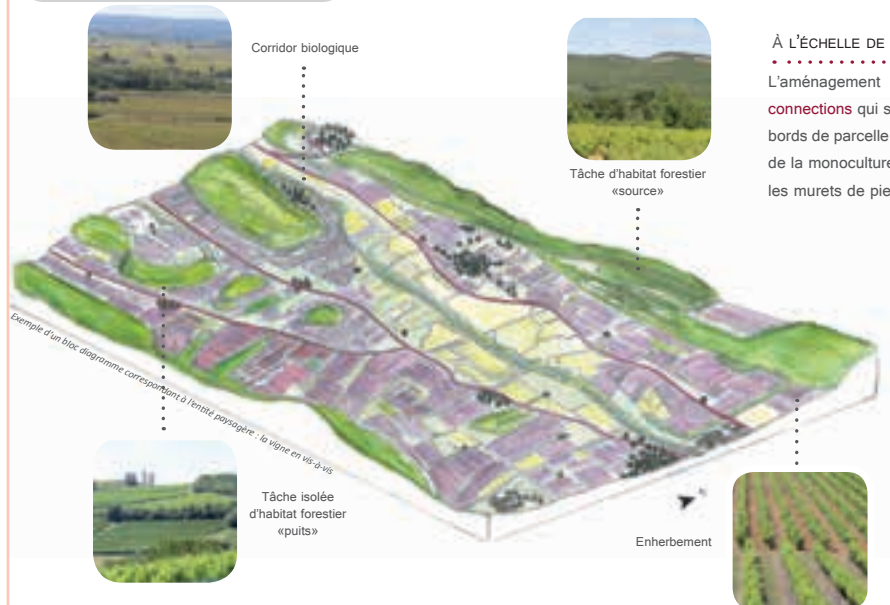
Le paysage est composé de multiples éléments qui, de par leur agencement les uns par rapport aux autres, permettent d'assurer les principales **fonctions écologiques** nécessaires à la survie des espèces (reproduction, nourriture, abri...) et au bon fonctionnement des habitats. Ces éléments peuvent être des cours d'eau, des haies, des bosquets...

À L'ÉCHELLE DE L'EXPLOITATION VITICOLE

L'aménagement d'éléments paysagers au sein de l'exploitation viticole participe aux **connections** qui s'établissent à une échelle plus large. Les haies, les bandes enherbées en bords de parcelle, la végétalisation des talus... créent de l'hétérogénéité et limitent les effets de la monoculture de vigne. Les petits éléments du patrimoine bâti, tels que les mazets ou les murets de pierres sèches participent également à ce maillage.

À L'ÉCHELLE DE LA PARCELLE VITICOLE

Les **pratiques viticoles** à la parcelle viennent renforcer les aménagements paysagers réfléchis à l'échelle de l'exploitation. Le travail du sol, l'enherbement inter-rang, le raisonnement des traitements phytosanitaires sont autant de pratiques qui peuvent participer à l'épuration des eaux, à la vie du sol et à la création d'un paysage viticole de qualité.



LES VIGNERONS ACTEURS DU PAYSAGE



SENTIER PARTAGÉ AUX DOMAINES LA CABOTTE ET LA GUICHARDE

Des vignerons s'associent dans la mise en place d'une signalisation partagée pour partir à la découverte de leur vignoble. Un bon moyen de mettre en valeur le rôle du viticulteur dans la construction et la préservation des paysages.



LABEL PAYSAGE DE RECONQUÊTE

En 1992, le vigneron Claude Milhaud de la Cave coopérative Balma Venitia à Beaufort-de-Venise a aménagé des terrasses en suivant les courbes de niveaux, divisé des eaux de ruissellement et replanté des arbres dans les surfaces délaissées sur environ 8 hectares. Ce paysage a été reconnu : Label Paysage de Reconquête et Produit du Terroir.



UN AMÉNAGEMENT DE PARCELLE À LA FOIS TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Grâce à un aménagement de parcelle judicieux par du terrassement, le vigneron a stoppé les phénomènes de ruissellement et peut ainsi mettre fin au désherbage de sa parcelle. De plus, ce choix technique est accompagné de la végétalisation du talus, à la fois paysager et d'intérêt environnemental.



PETIT PATRIMOINE

L'Association du patrimoine de Sainte-Cécile-les-Vignes et les vignerons ont en 2014, recensé les cabanons existants afin de veiller à leur restauration.



UN PÔLE D'EXCELLENCE RURALE EN CÔTES DU RHÔNE

La cave de Laudun-Chusclan met à profit une labellisation pour entretenir, restaurer et valoriser son patrimoine paysager viticole. En effet, plusieurs actions ont été réalisées sous l'impulsion du projet de Pôle Excellence Rurale. Il est ainsi possible de citer comme exemple l'aménagement des vestiges de la villa romaine en espace pique-nique, la mise en place d'une signalétique pour la découverte du patrimoine, la restauration du château de Gicon...



SITE CLASSÉ COTEAUX DE L'HERMITAGE

En 2013, les coteaux de l'Hermitage ont été classés au titre des sites pour leur paysage pittoresque et historique. Repère visuel très fort, le vignoble occupe la totalité de ces collines exposées plein sud, dont les lignes se découpent très lisiblement par leur organisation en terrasses, façonnées par les pratiques viticoles successives qui ont laissé leurs marques.

DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES DE QUALITÉ

Connaissance et respect du site, de sa géomorphologie comme de son histoire, harmonie et cohérence des aménagements et de leurs usages, fonctionnalité et soin apportés à la culture de la vigne, ouverture du paysage à l'œil comme au parcours sont les principaux éléments de la qualité paysagère. Dans les Côtes du Rhône, ces principes se retrouvent dans :

LE RELIEF

Couloir dessiné par le fleuve, le relief des Côtes du Rhône donne à voir le vignoble. Celui-ci s'impose au regard. Cette mise en scène du vignoble par le relief est une caractéristique forte des paysages des Côtes du Rhône.



En **plaine**, dans les **vallons** jusque sur les **coteaux**, les rangs de vignes peignent le relief avec harmonie. Sur les **versants** plus prononcés, l'implantation du vignoble a façonné les **pent**es. Les **banquettes** viticoles découpent les pentes jusqu'à créer des marches, véritables promontoires d'observation du paysage.



LA VIGNE

La vigne conduite en **gobelet**, **palissée**, ou en **échalas** structure la géométrie du paysage.



Les pratiques viticoles : entretien des **tournières**, **enherbement** des inter-rangs, **structures végétales** aux abords des parcelles sont autant d'éléments qui participent à la qualité et à la richesse du paysage.



LA VÉGÉTATION

Isolé, aligné ou groupé, chargé de symboles, parfois de légendes, l'**arbre** donne une structure, un rythme, une identité aux paysages viticoles des Côtes du Rhône. Les **haies** **brise-vent** renforcent la lecture du parcellaire. Les alignements bordent les axes de communication, révèlent le passage des cours d'eau ou marquent les ruptures de pentes.



La diversité des structures végétales crée une grande variété dans les perceptions, liée à la palette des volumes, des textures et des couleurs. Les chênes verts, kermès, blancs, les peupliers, les cyprès, sans compter les



LES ROUTES ET CHEMINS

Rapides, larges, rectilignes, étroits, sinueux, chaotiques... les routes et chemins sont des axes privilégiés de **mise en scène du paysage**. La hauteur des rangs de vignes comme leur alignement régulier rythment la découverte du vignoble.



Chaque voie fait varier la place du vignoble dans le champ visuel et amène une perception différente du paysage. Un réseau dense de routes et chemins charpente et structure le vignoble des Côtes du Rhône. Ce réseau accessible invite à la découverte et donne vie au paysage. L'espace compris entre la route et la vigne



LES ÉLÉMENTS BÂTIS

L'activité viticole produit des architectures variées. Dans les Côtes du Rhône, les villages sont empreints de la culture viticole, comme en témoignent les entrées de villages, les enseignes, l'architecture des habitations, la signalétique...



Par sa localisation, ses formes, ses volumes, ses couleurs... le bâti marque la présence du vigneron dans le paysage. Du cœur du village jusque dans le vignoble, les



types de bâti témoignent de l'histoire du vignoble. Ils s'enchaînent selon un ordre classique : **maisons vigneronnes** dans les villages, **caves coopératives** en entrée de village, **caves particulières** en périphérie, **maisons de négoce** sur les axes stratégiques, cabanons, mazets, murs et murets dans les vignes. Le sol et le sous-sol se retrouvent dans les matériaux de construction. Leur utilisation renforce la tonalité du paysage viticole et participe à l'intégration du bâti. Tous ces éléments donnent une échelle au paysage.



LES AUTRES ÉLÉMENTS

Les **villages** sont perchés, blottis ou accrochés à une pente...



Les villages créent des repères dans le vert des vignes. Au pourtour des plaines, ils constituent des repères visuels majeurs et des sites favorables à l'observation du paysage.



Le paysage est multiple par la **diversité des cultures** : oliviers, céréales, vergers, lavandes... Cette diversité des cultures participe à la richesse du paysage. L'aspect imbriqué et combiné des parcelles génère des paysages jardinés et architecturés. L'absence de relief en certains endroits favorise l'étalement des cultures céréalières sur de vastes parcelles, avec de larges ouvertures visuelles.



16 ENTITÉS PAYSAGÈRES VITICOLES

Les 16 entités paysagères permettent de valoriser la multiplicité des paysages du vignoble des Côtes du Rhône et d'adapter la stratégie paysage environnement du Syndicat Général en fonction des enjeux locaux.

Les entités paysagères viticoles recouvrent l'ensemble de l'aire géographique de l'appellation Côtes du Rhône.

Elles sont délimitées sur la base d'une cohérence et d'une harmonie paysagère du vignoble appréhendées à partir :

- des atlas départementaux du paysage
- de la morphologie du relief
- des types d'occupation du sol
- de la présence et de la place de la vigne dans le paysage
- du zonage AOC
- des éléments induits par l'activité vitivinicole
- des ambiances, perceptions et liens visuels avec le vignoble

Les noms de chaque entité ont été définis au regard de la place et du rôle de la vigne dans le paysage, volontairement sans référence à la toponymie des appellations.



Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône - Territoires & Paysages - Diagnostic paysager environnemental - Décembre 2014



Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône - Territoires & Paysages - Diagnostic paysager environnemental - Décembre 2014

LA CHARTE PAYSAGÈRE ENVIRONNEMENTALE

UN OUTIL POUR AGIR, MOBILISER, COMMUNIQUER

UNE VOLONTÉ D'ACCOMPAGNER LES ACTIONS EXISTANTES ET FUTURES

Le Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône s'attache depuis de nombreuses années à veiller à la **défense de ses appellations**.

Au niveau foncier, son action est surtout basée sur la protection des terroirs plutôt que la valorisation des paysages qu'ils expriment. Le verdissement de la PAC, l'intérêt croissant des consommateurs pour les vignobles comme la nécessité de préserver et de gérer le patrimoine paysager et environnemental des appellations, ont amené le Syndicat Général des Côtes du Rhône à :

- **être force** de propositions en matière de paysage et d'environnement
- **accompagner** et **développer** les actions existantes réalisées par les vignerons
- **se doter** d'une ligne de conduite opérationnelle

DES MOYENS POUR AGIR

Pour renforcer sa politique de protection des terroirs et agir sur la valorisation du patrimoine des appellations, une chargée de mission a été embauchée au sein du Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône.

Son rôle consiste à :

- **appuyer** et **accompagner** les vignerons dans leurs actions en faveur du paysage et de l'environnement
- **faire connaître** le Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône pour bâtir des partenariats avec les organismes du territoire agissant en faveur du paysage et de l'environnement
- **déployer** la stratégie paysage environnement au sein des appellations des Côtes du Rhône

DE L'ÉTUDE À LA RÉDACTION DE LA CHARTE : 3 ÉTAPES - 18 MOIS

ÉTUDE PAYSAGÈRE ENVIRONNEMENTALE

- décrire et caractériser les paysages existants
- faire un état des lieux de la qualité environnementale des paysages
- faire le point sur les relations entre les pratiques viticoles et leurs impacts environnementaux, négatifs comme positifs
- faire l'inventaire de l'ensemble des démarches en cours sur le territoire

CAHIER D'ACTIONS ET DE RECOMMANDATIONS

- donner des solutions concrètes applicables en direct sur le terrain (aménagements paysagers, bonnes pratiques viticoles...) sous forme de fiches actions

CHARTE PAYSAGÈRE ENVIRONNEMENTALE

- stratégie paysage environnement de l'appellation Côtes du Rhône
- outil de communication pour le grand public

CONTACT

Lucile CHEDORGE - Service Juridique, Défense et Valorisation
04 90 11 46 17 - l.chedorge@syndicat-cotesdurhone.com
Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône
6, rue des Trois Faucons / CS 60093
84 918 Avignon Cedex 9

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE PARTENARIALE : UNE CHARTE PAYSAGÈRE ENVIRONNEMENTALE

Afin d'agir plutôt que de subir, le Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône se dote d'une **stratégie paysage environnement** inscrite dans une charte. Au-delà d'un document cadre, la **charte paysagère environnementale des appellations des Côtes du Rhône** correspond à une démarche partenariale :

➤ bâtie sur l'existant par un recensement des actions existantes. Un **questionnaire** a été envoyé aux caves coopératives, caves particulières, syndicats de crus et syndicats locaux de l'appellation, soit 2 600 opérateurs. Ce même questionnaire a également été mis en ligne sur le site du Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes de Rhône pendant 3 mois. En parallèle, des **entretiens** ont été réalisés auprès des vignerons pour bénéficier de leurs retours d'expériences sur des actions paysage environnement.

➤ basée sur l'**échange d'expériences** à travers des groupes de travail dédiés aux thématiques paysage environnement. La **commission défense et valorisation des terroirs** axe régulièrement ses échanges sur ces deux thèmes afin de consolider la portée opérationnelle des actions en faveur du paysage et de l'environnement.

➤ en lien avec les **collectivités et organismes** qui mailent le territoire de l'appellation, soit trois régions et six départements. Ce réseau a pour objectif de faire connaître la place et le rôle du Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes de Rhône pour aboutir à des actions communes soutenues techniquement et financièrement.

L'objectif de la charte est d'apporter des **outils**, des **moyens** et un **accompagnement** dans l'émergence de projets individuels ou locaux. Les vignerons comme les partenaires associés ont la possibilité de signer la charte pour démontrer leur engagement dans une démarche respectueuse des paysages et de l'environnement des appellations des Côtes du Rhône.

CHARTE PAYSAGÈRE ENVIRONNEMENTALE

Une charte paysagère environnementale est un document contractuel, non réglementaire, qui reprend les objectifs de qualité paysagère inscrits dans un diagnostic et un plan d'actions. Ce document est élaboré en concertation avec les partenaires associés aux thématiques paysage environnement du territoire. La charte est un document signé qui symbolise l'engagement moral de chaque signataire à respecter et mettre en œuvre des actions dont il a validé les objectifs et le calendrier de réalisation. Le document ainsi réalisé constitue un document de référence de la stratégie paysage environnement des Côtes du Rhône.

cf. Guide méthodologique, Gestion des paysages viticoles, IFV - Territoires & Paysages 2014

PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Conseils Généraux
- Conseils Régionaux
- Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)
- Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)
- Agence de l'Eau
- Conservatoire des Espaces Naturels
- Élus et techniciens des 26 collectivités locales (à savoir communautés de communes et communautés d'agglomération)...

LES OBJECTIFS

- **Préserver** les ressources naturelles et la biodiversité
- **Gérer, protéger** les paysages et les terroirs
- **Valoriser** l'activité viticole par le tourisme et la communication



Projet national « Laboratoires Paysages Viticoles » de l'Institut Français de la Vigne et du Vin
avec la participation financière du fonds de recherche et développement de FranceAgriMer



Photos, cartes, illustrations © Territoires & Paysages



SYNDICAT GÉNÉRAL DES VIGNERONS RÉUNIS
DES CÔTES DU RHÔNE
6, rue des Trois Faucons
CS 60093
84 918 AVIGNON Cedex 9



TERRITOIRES & PAYSAGES
10, avenue de la Croix Rouge
84 000 AVIGNON

Paysages viticoles



Communication

ACTION

Sensibilisation

Documents de sensibilisation

Outils pédagogiques :
la quête d'une vision collective et
partagée

Phase II
Démarche de valorisation des paysages
viticoles du Beaujolais
2014
Projet Laboratoire Paysages Viticoles



Le Beaujolais : les dynamiques d'un espace pluriel

SIGNALÉTIQUE

BEAUJOLAIS

Terroirs

Crus

PENTE

DOMAINES

TERRA VITIS

AOC

VILLAGES

VALLONS

CADOLLES

Mont Brouilly

PRODUCTION BIOLOGIQUE

ROUTES DANS LE VIGNOBLE

ENHERBEMENT



Travail d'enquêtes réalisé en 2011 sur l'identité et la représentation du vignoble du Beaujolais (identité vécue / identité perçue)

Les **nouveaux systèmes de valeurs** qui émergent (étroitement liés à l'évolution de la société globale), les **nouvelles préoccupations et représentations** sociales (qui vont dans le sens d'une **demande de plus en plus importante de qualité**) sont à l'origine des reconsidérations des territoires et des ressources qui leurs sont attribuées. Associés aux notions de cadre de vie, de gestion environnementale et de patrimoine, les **paysages** occupent une place croissante dans les démarches et les projets d'aménagements locaux et régionaux.

L'Union des Vignerons du Beaujolais s'est fixée comme objectif de concentrer ses efforts sur la **mise en valeur du caractère remarquable du territoire viticole et des produits**. Concrètement, il s'agit de placer la question de la gestion paysagère au cœur des préoccupations territoriales. Cela suppose la construction d'un **travail partenarial et participatif en réseau** avec comme objectif la sensibilisation et implication maximale des partenaires et acteurs locaux.

Réfléchir ensemble, construire des projets sur du long terme, envisager les problématiques dans leur globalité : ce sont là quelques-unes des conditions que les structures interprofessionnelles doivent réunir pour **bâtir une stratégie durable pour le territoire** au plus près de ses besoins et de ses réalités.

La **démarche de valorisation paysagère**, menée en mode projet de type pluriannuel, permet de **développer une approche globale et multisectorielle du vignoble** et qui présente une interaction entre le bassin de production et le territoire. L'élaboration d'un **diagnostic** et d'un **guide pratique et méthodologique** articulent les différentes unités paysagères identifiées aux enjeux de gestion et de préservation des milieux naturels et du patrimoine culturel et bâti de la région.

Le parti pris de l'Union des Vignerons du Beaujolais est de **développer au mieux la phase de déploiement d'actions** et d'engagements sur des échelles variables à visée opérationnelle tout en restant dans un cadre réaliste de gestion de l'espace. **Le défi étant de sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs** institutionnels et professionnels, les collectivités locales, les habitants et les viticulteurs dans des actions partenariales, participatives, innovantes d'envergure. La nature transversale des démarches paysagères souligne **l'importance d'articuler ces dernières à d'autres actions** qui se déroulent sur le territoire.

L'enchevêtrement des différentes dynamiques et projets collectifs contribuent à la **naissance d'une stratégie de développement du territoire et de la filière viticole cohérente et efficiente**.

Le vignoble Beaujolais participe au projet *Laboratoires Paysages Viticoles* Lauréat du fonds de financement «Recherche et développement» FranceAgriMer 2013, piloté par l'Institut Français de la Vigne et du Vin. L'**objectif du projet étant l'élaboration partenariale d'une méthodologie d'étude commune, généralisable et transferable à la profession**.



2

Documents de sensibilisation et outils pédagogiques

Affirmer, Attirer, Elargir, Créer...

Le désir de **Réaffirmer** la richesse et la diversité d'expressions paysagères du vignoble Beaujolais a pour objectif d'**Attirer** la curiosité des acteurs du territoire sur ce qui fait sa force et sa faiblesse!

Ancrer le projet paysager dans la gouvernance territoriale et les processus de développement local pour maintenir la qualité du cadre de vie et **devenir un territoire d'excellence!** **Elargir** les démarches en impliquant l'ensemble de la population pour rassembler et fédérer, découvrir et partager, étonner et surprendre! Passer du paysage objet/support au paysage outil/approche pour **Créer** une véritable "participation paysagère"!

Nos Objectifs

Créer des liens et **rendre palpables les différentes composantes de l'identité viticole** de la région Beaujolaise, les rattacher aux pratiques agricoles, les espaces, la qualité des produits d'origine et celle du cadre et de la qualité de vie.

Pour cela...

- **Créer des outils de communication, de sensibilisation et de recommandation autour de la thématique paysagère ;**
- **Révéler le paysage comme un potentiel médiateur social ;**
- **Volonté de faire avec et pour les habitants du Beaujolais.**

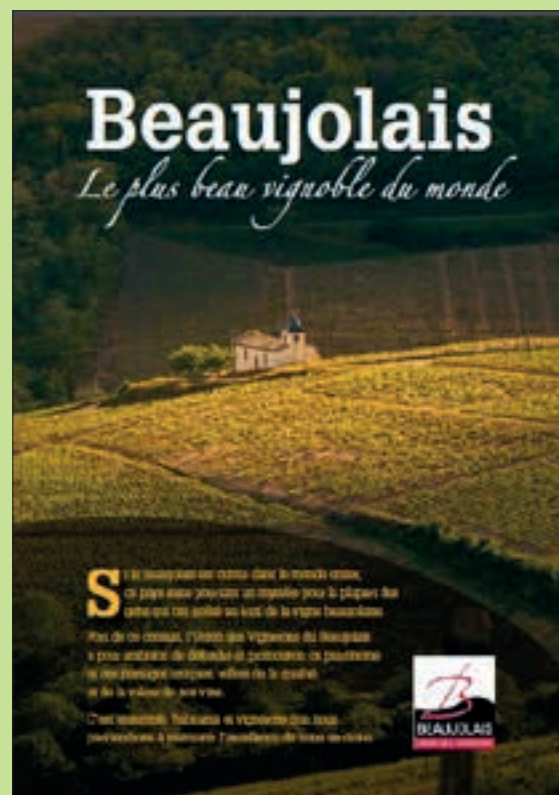
Notre Méthode

Dans le cadre du projet de valorisation des paysages viticoles, l'Union des Vignerons du Beaujolais **adapte sans cesse sa méthodologie** dans l'objectif de rendre ce dispositif opérationnel et compréhensible pour l'ensemble des acteurs. L'appropriation des problématiques et des enjeux devient un levier et une préoccupation majeure qui remet en jeu la réussite des démarches collectives entreprises.

Pour cela la **production d'outils et supports pédagogiques et de sensibilisation** apparaissent comme étant **une étape essentielle du projet**. Ainsi une **brochure « d'initiation » à la thématique paysagère** a été produite et adressée aux collectivités locales et aux habitants et viticulteurs de la région en 5 000 exemplaires. La création d'un **film pédagogique** a pour objectif de renforcer et d'aboutir à une vision collective de gestion, préservation et valorisation des paysages viticoles.

3

Soigner l'image du vignoble C'est offrir une meilleure vitrine aux vins de la région



Placer la qualité et l'excellence aux cœur de la stratégie de développe- ment de la filière

« Dans le sillage de la qualité, c'est la typicité, puis le terroir et le territoire, mais aussi le patrimoine et le paysage qui forment de tels chaînons engendrant une sorte de **complexe qualitatif** autour de l'alimentation et de ses lieux comme de ses méthodes de production » (Di MEO, 2010).

La recherche d'outils de sensibilisation

Le travail sur les paysages suppose la production d'un certain nombre de documents-cadre et d'orientation, ainsi que d'outil de gestion qui ont pour objectif de **sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux des territoires pour impulser et orienter des actions spécifiques**. Cependant, on constate la relative difficulté des acteurs quant à la compréhension et l'appropriation des différentes études. Cela soulève la question de la **dimension pédagogique développée** dans les documents remettant ainsi en question la **considération accordée à la problématique paysagère** ainsi qu'aux enjeux que cette dernière soulève.

C'est pourquoi le **développement de méthodes de médiation et de sensibilisation** est nécessaire afin de pérenniser les actions paysagères. L'appropriation par les populations, mais aussi par les acteurs institutionnels et locaux en ayant la charge, devient un **facteur clé déterminant le succès** des processus de développement local.

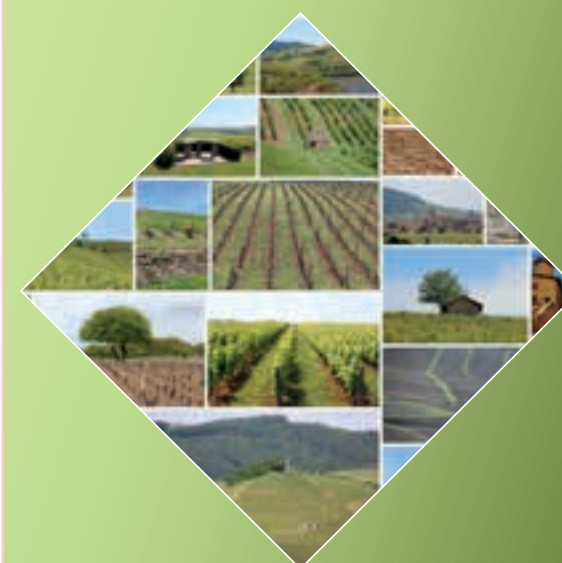
Edition d'une brochure de sensibilisation

Il s'agit d'un **document de sensibilisation, d'un outil de terrain** à destination des habitants et des usagers du territoire. La plaquette de 8 pages en format A5 est avant tout un outil d'information qui souligne l'importance et le besoin de **mettre le paysage au cœur et au service de l'attractivité de la région**.

D'une façon très simple et imagée, la brochure permet de **souligner et de dégager quelques-unes des problématiques récurrentes** que nous appelons communément « **les points noirs du paysage** » et qu'on retrouve tant dans l'espace public des communes, qu'aux abords des exploitations et des habitations. Ainsi, le document cite quelques liens utiles qui **permettront aux habitants de trouver des conseils et des solutions concrètes pour résorber ces points noirs**. Cette action a également pour but de sensibiliser le plus grand nombre d'habitants et les engager à être acteurs de leurs propres cadre et qualité de vie.

4

Film pédagogique : Forces et faiblesses des paysages viticoles du Beaujolais ou comment atteindre l'excellence



Les films pédagogiques aident à la transmission d'une idée centrale vers un auditoire cible à travers un format précis qui permet l'appréciation plus sensible du sujet exposé. Dans le cadre du projet de gestion et de préservation des paysages viticoles, l'assimilation des objectifs liés aux actions concrètes apparaît comme floue et imprécise. L'intégration de démarches paysagères est difficile pour les acteurs d'un territoire du fait de la mobilisation de termes beaucoup trop abstraits. Ainsi, le but fondamental du film est de mettre en évidence et en parallèle les impacts d'actions possibles sur les paysages.

Le film réalisé par l'Union des Vignerons du Beaujolais en collaboration étroite avec la CAUE du Rhône est composé de deux parties : **les paysages des routes** et **les paysages de la parcelle**. Ce film sera libre de droits et disponible sur www.unionvigneronsbeaujolais.com.

L'outil audiovisuel est composé d'images réalisées lors de chantiers concrets de réhabilitation ou de gestion des paysages et du patrimoine, d'images aériennes du vignoble, d'entrevues d'acteurs techniques et l'accompagnement d'une voix off. Ainsi, **les deux parties principales exposent différentes situations emblématiques et récurrentes**. L'objectif étant de **donner des informations utiles pour chaque problématique soulevée** : solutions possibles de résorption ou de résolution des problèmes, partenaires techniques compétents en la matière étant en mesure de répondre et d'accompagner des projets, aides financières existantes etc.

La première séquence, intitulée « **Le chemin des paysages** » prend la forme d'un parcours dans les paysages du Beaujolais viticole au travers du regard d'un visiteur qui voit à la fois des problématiques récurrentes et des exemples qualitatifs ou des éléments remarquables, permettant au spectateur de redécouvrir les paysages du Beaujolais sous un nouveau regard et de voir de façon pédagogique, des bonnes et des moins bonnes pratiques d'aménagement du territoire. Les thématiques abordées sont :

- **Les entrées et accès au territoire viticole;**
- **La qualité des entrées et des traversées de bourg;**
- **La préservation des zones agricoles et viticoles;**
- **La mise en valeur du patrimoine et des sites remarquables (points d'arrêts, points de vue, petit patrimoine, itinéraires de découverte, signalétique...).**

La deuxième partie est consacrée au « **Paysage de la parcelle** », arbres, haies, ripisylves, bosquets... La végétation donne une structure, un rythme, une identité aux paysages viticoles du Beaujolais. Elle participe également au maintien des sols, à la régulation de l'écoulement des eaux tout en étant un réservoir écologique, floristique et faunistique. L'évolution des techniques viticoles génèrent des mutations et transforment le paysage de façon progressive. **Charrois, murets, piquets de tête de rang et aménagements hydrauliques** forment les premiers plans du vignoble et la première image perçue depuis les routes et chemins. Ces éléments participent à l'identité et à la qualité du paysage quand ils sont entretenus et soignés.

Les viticulteurs, les collectivités ou les habitants doivent ainsi trouver rapidement et d'une façon claire, des réponses, des outils et des moyens de résolution de problèmes liés à la gestion et à la protection des éléments paysagers et patrimoniaux.

5

Nos partenaires :



6



CHARTRE PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE : VALORISATION À L'ÉCHELLE DES EXPLOITATIONS



Avec le soutien de

SOMMAIRE

P.3

Pourquoi valoriser la Charte à l'échelle des exploitations ?

P.4

Principes de fonctionnement, niveaux et critères

Niveau 1 - Démarrage
Niveau 2 - Déploiement
Niveau 3 - Confirmation

P.8

Modalités d'application

Audit et accompagnement
Calendrier de mise en œuvre

P.9

Annexe



© Christophe GILLIE

La démarche est réalisée en partenariat avec un groupe de travail composé de vignerons de l'AOC Costières de Nîmes. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet national « Laboratoires Paysages Viticoles » coordonné par l'Institut Français de la Vigne et du Vin et soutenu par le fonds de recherche et développement FranceAgriMer.

POURQUOI VALORISER LA CHARTE À L'ÉCHELLE DES EXPLOITATIONS ?

Développée depuis 2006, la **Charte paysagère et environnementale** est un axe fort de la stratégie de l'AOC Costières de Nîmes (cf. schéma de l'engagement agri-environnemental et paysager en annexe). Plusieurs actions ont été engagées dans ce cadre : guide-conseil sur les bâtiments agricoles, rédaction d'une annexe au cahier des charges AOC sur les bonnes pratiques « Viticulture durable », définition d'une signature végétale pour l'AOC, participation au projet européen LIFE+ Biodivine (plantations de haies, enherbement des vignes et parcelles au repos, mesure de la biodiversité)...

Le Syndicat des Vignerons des Costières de Nîmes souhaite aujourd'hui renforcer l'appropriation de la Charte par les opérateurs AOC et tirer collectivement l'ensemble de la profession vers le haut en termes de performance paysagère et environnementale.

L'objectif est donc de déployer et décliner la Charte à l'échelle individuelle par la mise en place d'un **outil d'évaluation** positionnant l'exploitation viticole sur le plan paysager et environnemental.

Il s'agit également de maintenir l'engagement de l'AOC sur une thématique investie par de nombreux vignobles (Référentiel Viticulture Durable Champagne, Charte VIVRE Beaumes-de-Venise...) et attendue au niveau national (Loi d'Avenir Agricole avec autodiagnostic agro-écologique des exploitations...).

Pour les **opérateurs Costières de Nîmes**, le déploiement de la Charte paysagère et environnementale dans les exploitations vise principalement à **sensibiliser et conseiller** sur :

- la réglementation existante et ses évolutions récentes (Directive Nitrates, Certiphyto...)
- la réglementation future à anticiper (captages prioritaires...) ;

L'objectif n'est pas de « contrôler » mais plutôt d'**accompagner les opérateurs** sur les mesures à consolider ou à mettre en place pour être en conformité avec la réglementation, ceci en vue d'un éventuel contrôle par les autorités compétentes.

En outre, la démarche :

- **positionne** le niveau d'engagement paysager et environnemental de l'exploitation ;
- **correspond** à un premier palier pour évoluer vers d'autres certifications (Terra Vitis, HVE...) ;
- **encourage** la performance par du conseil, un référentiel, des formations...

In fine, le déploiement de la Charte à l'échelle des exploitations doit aboutir à :

- un **accompagnement financier** des opérateurs pour l'application des critères et la progression dans les différents niveaux (montage demande de subvention européenne collective...)
- **une valorisation** de la démarche auprès des consommateurs par une **labellisation**, matérialisée par un logo à intégrer sur les supports de communication et de promotion, notamment ceux développés par Inter Rhône (carte Route des Vins, plaques des caveaux labellisés « Terroirs d'Accueil »...)



Déclinaison du Logo Charte
paysagère et environnementale
pour les exploitations





PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT, NIVEAUX ET CRITÈRES

La valorisation de la Charte à l'échelle des exploitations porte sur les thèmes **du paysage et de l'environnement**, exprimé pour ce dernier autour du triptyque eau, sol végétation du vignoble. Les volets environnement dans les caves (effluents...), gestion des produits phytosanitaires... pourront être intégrés une fois cette première dynamique initiée.

3 niveaux sont déclinés avec pour chacun une série de critères obligatoires et optionnels :

- **Niveau 1 - Démarrage** : entretien/propreté générale de l'exploitation ;
- **Niveau 2 - Déploiement** : développement des pratiques culturales durables sur une partie de la surface viticole, entretien des éléments paysagers ;
- **Niveau 3 - Confirmation** : pratiques culturales durables mises en place sur la totalité de la surface viticole, valorisation/communication paysagère, dynamique d'action en faveur de l'environnement et du paysage ;

Au préalable, un niveau 0 rappelle les principales obligations réglementaires liées à la thématique paysage / environnement (cf. référentiel technique). Ce niveau ne constitue pas un pré-requis pour accéder aux niveaux 1,2 et 3 mais permet d'informer et sensibiliser les opérateurs sur la réglementation actuelle et future notamment en vue d'un contrôle de l'exploitation.



NIVEAU 1 - DÉMARRAGE

	CRITÈRES OBLIGATOIRES (remplir 6 critères sur les 7)
1	Propreté des voies privées d'accès à l'exploitation
2	Propreté générale des abords de parcelles
3	Paillage plastique inexistant au moins sur les plantiers
4	Déchets tels que les matériaux liés au vignoble (piquets, paillage...) triés et stockés dans des lieux dédiés
5	Déchets banals apportés dans une déchetterie ou lieux de collecte
6	Palissage entretenu (fils tendus, - de 10% de piquets manquants)
7	Vignes épamprées (quelque soit la méthode utilisée)

	CRITÈRES SECONDAIRES (remplir 2 critères au choix)
1	Suppression du désherbage sur l'inter rang (50% au moins de la largeur) remplacé par le travail du sol ou l'enherbement naturel/semé sur 50% au moins de la surface viticole de l'exploitation
2	Désherbage mécanique sous le rang sur 50% au moins de la surface viticole de l'exploitation
3	Entretien mécanique des abords (fossés, talus) de parcelles
4	Structures végétales existantes maintenues/entretenues (haies, arbres isolés, bosquets...)
5	Petit patrimoine existant maintenu/entretenu
6	Architecture des bâtiments soignée et entretenue
7	Connaissance des zones à enjeux environnementaux sur l'exploitation (en particulier les zones sensibles pour la qualité de l'eau et Natura 2000...)
8	Intégration et aménagements paysagers des bâtiments techniques (stockage du matériel agricole...)
9	Présence d'un couvert herbacé entretenu sur les parcelles non cultivées ou en rotation



NIVEAU 2 - DÉPLOIEMENT

Pré requis : avoir atteint le niveau 1

	CRITÈRES OBLIGATOIRES (remplir 11 critères sur les 12)
1	Suppression du désherbage sur l'inter rang (50% au moins de la largeur) remplacé par travail du sol ou enherbement naturel/semé sur 50% au moins de la surface viticole de l'exploitation
2	Désherbage mécanique sous le rang sur 50% au moins de la surface viticole de l'exploitation
3	Entretien mécanique des abords (fossés, talus) de parcelles
4	Structures végétales existantes maintenues/entretenues (haies, arbres isolés, bosquets...)
5	Petit patrimoine existant maintenu/entretenu
6	Abords des bâtiments d'accueil du public valorisés : accompagnement végétal, abords nettoyés/entretenus
7	Architecture des bâtiments soignée et entretenue
8	Élimination manuelle du paillage plastique dans les parcelles
9	Intégration et aménagements paysagers des bâtiments techniques (stockage du matériel agricole...)
10	Présence d'un couvert herbacé entretenu sur les parcelles non cultivées ou en rotation
11	Palissage homogène et intégré au paysage, à l'échelle de la parcelle (2 matériaux maximum/parcelle)
12	Vignes épamprées (si chimique, obligatoirement avec panneaux récupérateurs)

	CRITÈRES SECONDAIRES (remplir 2 critères au choix)
1	Signalétique soignée/entretenue
2	Essences locales identitaires privilégiées dans les aménagements des abords de domaines
3	Communication paysage et vin existante
4	Si parcelles incluses dans site Natura 2000, mise en œuvre des mesures conservatoires prévues par le document d'objectifs (cf. ZPS Costières Nimoises)
5	Connaissance de la biodiversité du vignoble et/ou des éléments paysagers identitaires du vignoble
6	Participation aux groupes de travail et réunion d'échanges de la Charte paysagère et environnementale



NIVEAU 3 - CONFIRMATION

Pré requis : avoir atteint le niveau 2

	CRITÈRES OBLIGATOIRES (remplir 16 critères sur les 17)
1	Suppression du désherbage sur l'inter rang (50% au moins de la largeur) remplacé par travail du sol ou enherbement naturel/semé sur la totalité de la surface viticole de l'exploitation
2	Désherbage mécanique sous le rang sur la totalité de la surface viticole de l'exploitation
3	Structures végétales existantes : valorisation/communication (haies, arbres isolés, bosquets...)
4	Petit patrimoine existant valorisé / mis en scène
5	Signalétique soignée/entretenue
6	Essences locales identitaires privilégiées dans les aménagements des abords de domaines
7	Utilisation des matériaux naturels ou locaux dans la construction ou la rénovation des bâtiments techniques et/ou d'accueil du public
8	Si projet de construction actuel ou sur les 5 dernières années, mesures d'intégration paysagères dans les permis de construire
9	Communication paysage et vin existante
10	Si parcelles incluses dans site Natura 2000 : mise en œuvre des mesures conservatoires prévues par le document d'objectifs (cf. ZPS Costières Nimoises)
11	Connaissance et communication sur la biodiversité du vignoble et/ou les éléments paysagers identitaires du vignoble
12	Paillage plastique inexistant sur la totalité du vignoble
13	Participation aux groupes de travail et réunion d'échanges de la Charte paysagère et environnementale
14	Palissage homogène et intégré au paysage, à l'échelle de l'exploitation (2 matériaux maximum)
15	Piquets tête de rangs en bois
16	Vignes épamprées manuellement ou mécaniquement

	CRITÈRES SECONDAIRES (remplir 2 critères au choix dans les listes de critères secondaires des niveaux 1 et 2, hors ceux déjà retenus pour valider les niveaux précédents)
--	---

MODALITÉS D'APPLICATION

AUDIT ET ACCOMPAGNEMENT

La démarche est basée sur le volontariat.
L'évaluation de chaque opérateur s'appuie sur un audit d'1/2 journée piloté par le Syndicat des Vignerons des Costières de Nîmes (entretien, visite terrain...).

Les audits seront réalisés de préférence au printemps.
Les critères relatifs à la conduite du vignoble sont évalués sur la surface viticole en AOC, plantée en cépages AOC (revendiquée ou non). Les autres critères sont évalués à l'échelle de l'exploitation.
Une restitution est ensuite transmise à l'opérateur indiquant le niveau atteint, le cas échéant les critères manquants pour atteindre le niveau, un conseil sur les moyens à mettre en œuvre pour progresser...
L'ensemble des données recueillies reste confidentiel.

Cas des caves coopératives :
50% des surfaces et/ou 50% des coopérateurs déclarants d'AOC doivent être engagés.
L'audit est réalisé à deux échelles :

ÉCHELLE	TYPES DE CRITÈRES	AUDIT
Cave coopérative	Abords, signalétique, bâtiments, communication/valorisation...	Syndicat (idem que caves particulières)
Coopérateur	Conduite du vignoble (désherbage, palissage...), structures végétales...	Interne coopérative (technicien vignoble...)

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

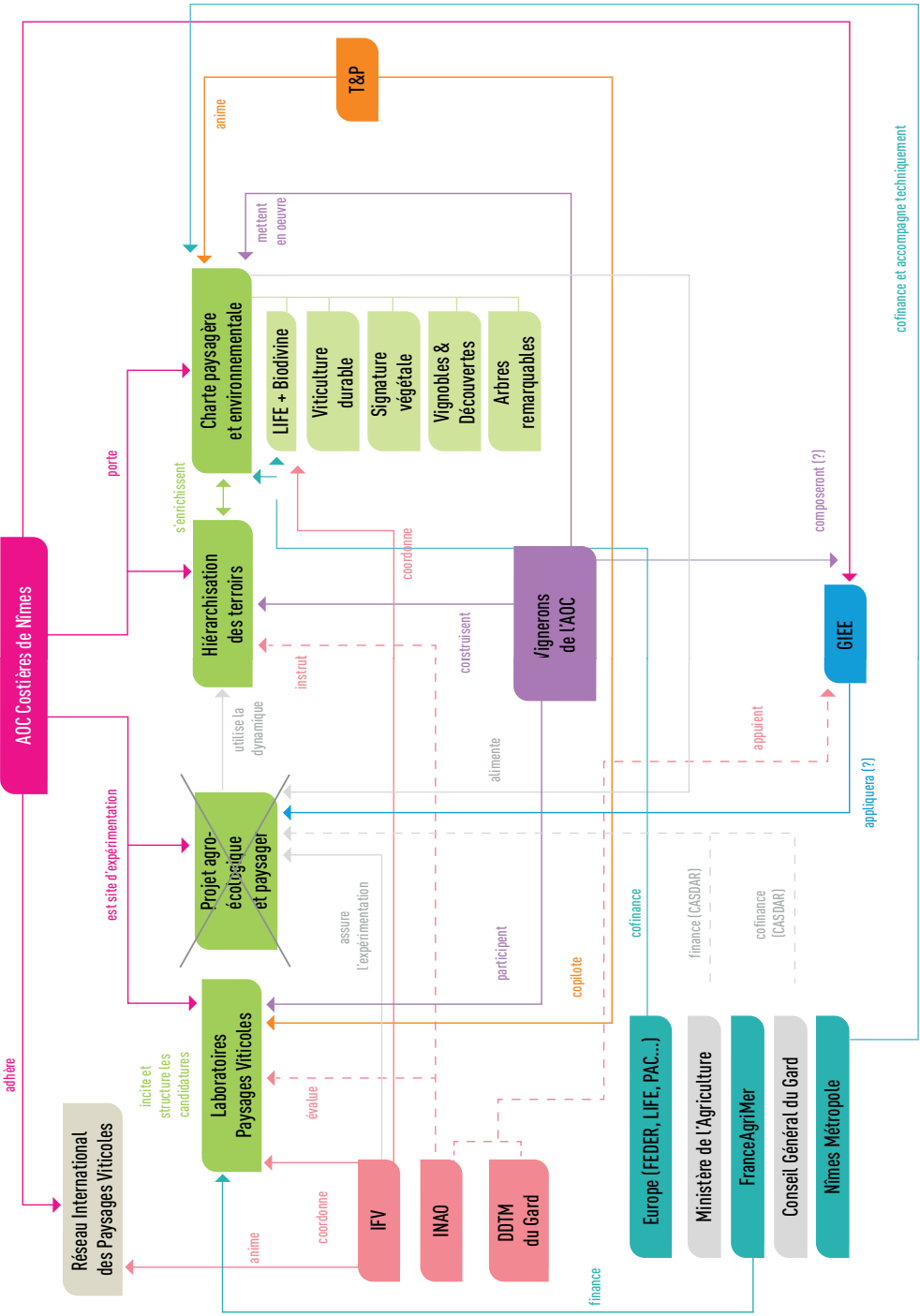
Afin d'engager la dynamique de manière significative, l'objectif est fixé à **15 audits minimum** pour la première année (2015). Au bout de 3 ans, 50% des opérateurs devront s'être engagés dans la démarche.
En théorie, si l'ensemble des opérateurs est volontaire, une moyenne de 15 à 20 audits annuels permettrait une évaluation de l'ensemble au bout de 5 années.
L'accompagnement-conseil est réalisé en parallèle des audits.

À noter : les audits des caves coopératives étant plus longs, ils devront être programmés de manière équilibrée sur la durée.



Annexe

AOC COSTIÈRES DE NÎMES : SCHÉMA DE L'ENGAGEMENT AGRI-ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER OCTOBRE 2014



SYNDICAT DES VIGNERONS DE L'AOC COSTIÈRES DE NÎMES

ZONE EURO 2000 - 4 Rue de l'Hôtellerie

30132 CAISSARGUES

Courriel : contact@costieres-nimes.org

Tél. : + 33 (0)4 66 36 96 20



Bibliographie

APPORT. 2009. 4 cours «Le paysage et la formation à l'agriculture durable» : <http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/agriculture-et-paysage.html>. IFV

APPORT. 2009. *Projet d'exploitation agricole et paysage* : <http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/agriculture-et-paysage.html>. IFV

APPORT. 2009. *Qualité des paysages, des produits et du cadre de vie* : <http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/agriculture-et-paysage.html>. IFV

APPORT. 2009. *Représentation et interprétation du paysage outils pour observer, analyser, valoriser* : <http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/agriculture-et-paysage.html>. IFV

APPORT. 2009. *La visite de terrain, le paysage comme lieu d'expériences* : <http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/agriculture-et-paysage.html>. IFV

APPORT. 2009. *Cadre juridique, outils et compétences pour le paysage en agriculture* : <http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/agriculture-et-paysage.html>. IFV

APPORT. 2009. *Paysage, outil de médiation* : <http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/agriculture-et-paysage.html>. IFV

APPORT. 2009. *Paysage, urbanisation et projet agricole, quel mode d'expression des paysages agricoles dans les projets de territoire* : <http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/agriculture-et-paysage.html>. IFV

ASSOCIATION DU MASSIF DES DENTELLES DE MONTMIRAIL ET TERRITOIRES & PAYSAGES, 2009. *Diagnostic paysager du vignoble*.

BUSQUETS FABREGAS, J et CORTINA AMOS, A. 2011. *Rapport « Paysage et territoire : le processus de gestion des paysages » 6^e conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention Européenne du Paysage*

CHARTRE PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'APPELLATION COSTIÈRES DE NIMES, 2007.

CHARTRE PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE DU VIGNOBLE DE LA COTE VERMEILLE, 2012.

COLLECTIF. 2002. *Le vignoble dans le paysage : Les cahiers itinéraires d'ITV France, Institut Français de la Vigne et du Vin*.

COLLECTIF. 2000. *Convention Européenne du Paysage* : <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>.

COLLECTIF. 2003. *Paysages de vignes et de vins, Actes du colloque international à l'Abbaye royale de Fontevraud* : INTERLOIRE.

COLLECTIF. 2005. *Les paysages culturels viticoles dans le cadre de la convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO* - ICOMOS : <http://www.icomos.org/studies/paysages-viticoles.pdf>

COLLECTIF. 2006. *Appellations d'origine contrôlée et paysages*, INAO. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/inaoetpaysage_0207.pdf.

COLLECTIF. 2010. *La gouvernance des terroirs du vin*, Editions Ferret

DUBRULE, Paul. 2007. *L'œnotourisme : une valorisation des produits et du patrimoine vitivinicoles*, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, <http://agriculture.gouv.fr/l-oenotourisme-une-valorisation>

GORET Pauline. 2012. *La reconnaissance de la gestion durable du territoire de Paysage de Corton*. Soutenance de mémoire de fin d'études ingénieur Agrosup Dijon

GOVERNEMENT. 2012. *La conférence environnementale. La feuille de route pour la transition écologique*, www.developpement-durable.gouv.fr/Conference-environnementale-la.html

GOVERNEMENT. 2013. *Lettres de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2013*, www.gouvernement.fr/presse/lettres-de-cadrage-pour-la-transition-ecologique-en-2013

LIFRAN, Robert et OUESLATI Walid. 2007. *Quelle économie pour le paysage ?* : 2nd workshop on landscape Economics, http://www.ceep-europe.org/workshop_files/workshop43_111.pdf

LIGNON-DARMAILLAC, Sophie. 2009. *L'œnotourisme en France, nouvelle valorisation des vignobles analyse et bilan*. Ed Ferret

LUGINBÜHL, Yves. 2006. *Paysage et identification, qualification et objectifs de qualité, Paysage et développement durable, les enjeux de la Convention Européenne du Paysage*, Editions du conseil de l'Europe

LUGINBÜHL, Yves. 2012. *La mise en scène du monde. Construction du paysage européen*, CNRS Editions

LUGINBÜHL, Yves ; TERRASSON, Daniel ; coordinateurs. 2013. *Paysage et développement durable*, éditions Quæ

MABY, Jacques. 2002. *Les Enjeux paysagers viticoles. Actes du symposium international Terroirs et zonage vitivinicole* : Office International de la Vigne et du vin

MINISTERE DE L'AGRICULTURE. 2012. *Produisons autrement. Projet agro-écologique pour la France*, www.agriculture.gouv.fr/produisons-autrement

ODG DES COSTIERES DE NIMES ET TERRITOIRES & PAYSAGES, 2006. *Diagnostic paysager et environnementale et plan d'actions de l'appellation Costières de Nimes*.

OIV. 2010. Résolution OIV/viti 333/2010 / définition du « terroir » vitivinicole - <http://www.oiv.int/oiv/info/frresolution>

OIV. 2008. Résolution CST 1/2008 : *Guide OIV pour une viticulture durable : production, transformation et conditionnement des produits* <http://www.oiv.int/oiv/info/frresolution>

OIV. 2004. Résolution CST 1/2004 OIV : *développement de la viticulture durable* - <http://www.oiv.int/oiv/info/frresolution>

PAYS DES BROUILLY ET TERRITOIRES & PAYSAGES, 2010. *Diagnostic paysager et plan d'actions viticole des crus Brouilly et Côte de Brouilly*.

PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS ET TERRITOIRES & PAYSAGES, 2007. *Diagnostic opérationnel pour l'amélioration qualitative des paysages viticoles*.

SYNDICAT DES CRUS BANYULS ET COLLIOURE ET TERRITOIRES & PAYSAGES, 2011 et 2012. *Diagnostic paysager et environnementale et plan d'actions du vignoble de la Côte Vermeille*.

UNESCO. *Convention mondiale du patrimoine*. <http://whc.unesco.org/fr/conventiontexte/>

UNION DES VIGNERONS DU BEAUJOLAIS ET TERRITOIRES & PAYSAGES, 2012. *Démarche de valorisation des paysages viticoles du Beaujolais. Phase 1 : diagnostic paysager*.

VINIFLHOR. 2007. *Faits et chiffres Viniflhor vins et cidres* - <http://www.onivins.fr/pdfs/statiques/faitschiffres2005-1.pdf>

WWW.CHARTRE-DE-FONTEVRAUD.ORG

“ **« Gestion des paysages »**
*comprend les actions visant,
dans une perspective de développement durable,
à entretenir le paysage afin de guider et d’harmoniser
les transformations induites
par les évolutions sociales, économiques et environnementales.* ”

Convention Européenne du Paysage, article 1.e



www.vignevin.com